De MARCY-LE-LOUP à... MARCY-L'ETOILE

HISTOIRE D'UN VILLAGE ET DE SON CHÂTEAU

Jean GARGI

De MARCY-LE-LOUP à... MARCY-L'ETOILE

HISTOIRE D'UN VILLAGE
ET DE SON CHÂTEAU

Jean GARGI

Préambule

En écrivant cet ouvrage, notre intention n'est pas de faire œuvre d'historien, seulement de mieux faire connaître à nos concitoyens le passé du village qu'ils habitent. Pour les uns, dont la famille réside à Marcy depuis des siècles, ces pages leur rafraîchiront la mémoire; pour les autres, nouveaux habitants, ce sera probablement une découverte.

Notre jeune commune — il n'y a guère plus d'un siècle que Marcy-le-Loup est devenue Marcy l'Etoile — possède un passé riche en histoire; elle le doit au fief de Laval, ancien manoir sur les ruines duquel s'érigera le château à sept tours. Reconstruit, transformé, il prendra vers 1920 l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui.

Avant et au cours du règne des Lacroix-Laval, le château connaît des périodes fastes, des familles illustres s'y sont succédé. Pendant 219 ans, la famille Lacroix-Laval conservera le domaine, son comportement bienveillant à l'égard du village et de ses habitants permettra à Marcy de surmonter bien des difficultés.

Plus tard, à la fin du 19ème siècle, une autre famille assurera la relève; dynastie moderne de savants et de chercheurs, les Mérieux feront connaître au monde entier le nom de Marcy l'Etoile.

Enfin, après la deuxième guerre mondiale, l'évolution de la commune s'accélèrera sous l'impulsion de municipalités dynamiques, puissamment aidées par le pactole que constituent les redevances de l'Institut Mérieux, qui leur permettra des réalisations que bien des communes plus importantes ne peuvent envisager.

Nous avons pu réaliser cette plaquette grâce aux précieux documents conservés par les derniers descendants de la famille Lacroix-Laval et que MM. Dareste de Chavanne et de la Chapelle ont bien voulu nous communiquer; nous les en remercions bien vivement.

Nos remerciements s'adressent également au docteur Charles Mérieux, à M. Lancelin et à son Conseil Municipal ainsi qu'à quelques vieilles familles du village : M. et Mme Raymond, Mme Nové-Josserand, MM. Rollin et Delorme, pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

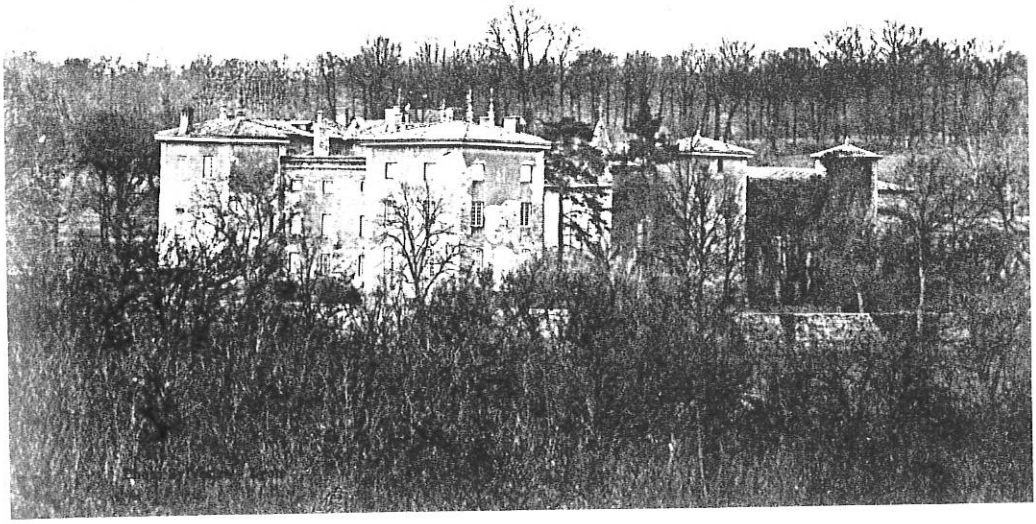

CHATEAU DE LAVAL en Lyonnais (1704-1919)
au lieu dit " **La Sauvagère** "

Le Château de Lacroix-Laval aux environs de 1900

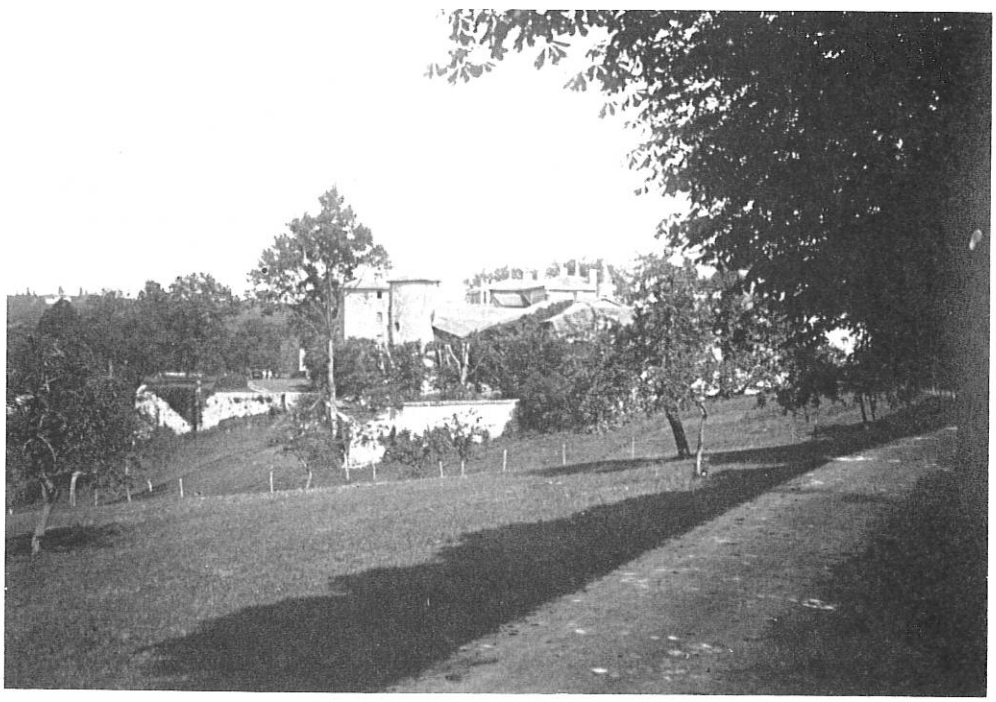

Le Château de Lacroix-Laval aux environs de 1900

Situation

Au nord-ouest de Lyon, Marcy-le-Loup offre un paysage vallonné à une altitude variant entre 250 mètres et 350 mètres.

Sa superficie est de 532 hectares.

Le territoire de Marcy s'incline faiblement du nord-ouest vers le sud-ouest, il est borné, au nord, par Lentilly; à l'est, par La Tour-de-Salvagny; au sud, par Charbonnières-les-Bains et à l'ouest, par Sainte-Consorce.

Au nord de la commune, le ruisseau du Poirier coule d'ouest en est, dans une petite vallée fort étroite, et se jette dans le ruisseau de la Grande Rivière qui traverse Charbonnières.

Au sud, le ruisseau de Méginand sépare le territoire de Marcy de celui de Tassin sans former de dépression notoire.

*

* *

Marcy Le Loup

Le nom de Marcy est très certainement d'origine romaine comme nous le verrons plus loin, mais pourquoi a-t-il été complété par « Le Loup » ?

Tout simplement parce que cette région des monts du Lyonnais, autrefois couverte d'épaisses forêts, abritait de nombreuses bandes de loups.

Une légende, que nous rapportons ici, explique dans quelles circonstances Marcy est devenue Marcy-le-Loup.

Un brave paysan, menant sa chèvre au pré en passant devant la chapelle du village à l'heure de la messe, eut la pieuse idée d'y entrer pour adresser une prière au Seigneur; il attacha donc sa chèvre à la porte de la chapelle.

Un loup, de passage par là, attiré par l'odeur de notre brave chèvre, se précipite sur elle; affolée, celle-ci pousse la porte de l'église, y entre, le loup à ses trousses, semant la terreur parmi les fidèles.

Au nom de la divine Providence, le prêtre ordonne au loup de quitter ces lieux saints; vraisemblablement touché par la grâce, l'animal abandonne sa proie, sort de l'église et laisse le village en paix.

Certains d'avoir assisté à un miracle, les habitants reconnaissants accolèrent au nom de leur commune celui de « Le Loup ».

2495. - MARCY-L'ÉTOILE (Rhône)
Un coin du Bourg

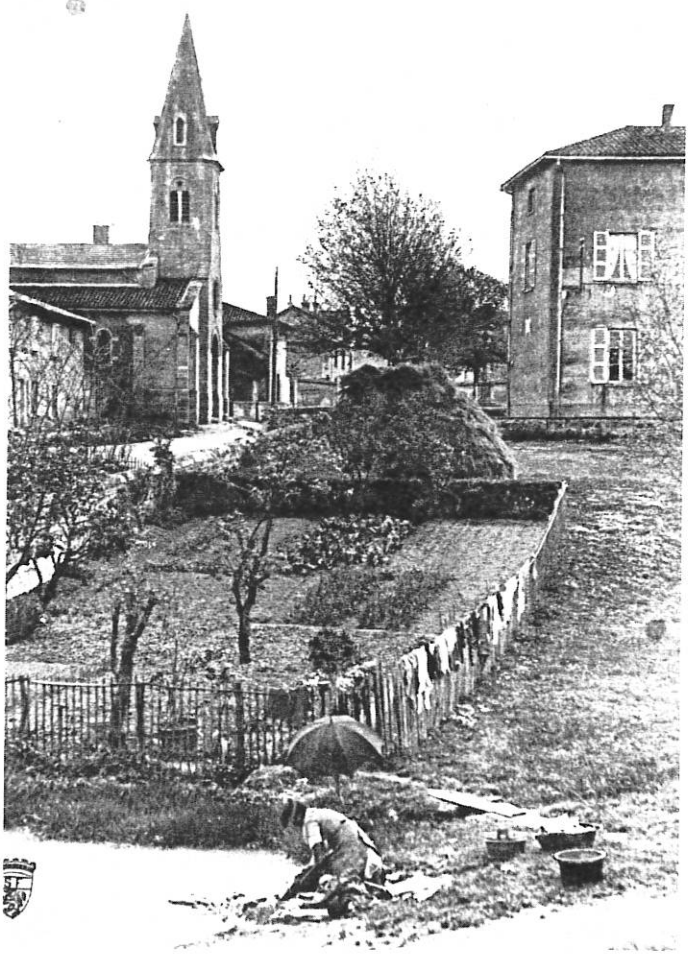

Origines

Marcy-le-Loup est une paroisse de Sainte-Consorce et, avec son église, forme un petit village qui dépend de la Seigneurerie de Laval, alors que Sainte-Consorce dépend de la Baronnie de Grézieu-la-Varenne appartenant au Chapitre de Saint-Just, qui, lui-même, est l'apanage des Templiers.

Le nom de Marcy pourrait venir de Marciacus, vocable qui désignait le domaine gallo-romain d'un certain Marcius.

La découverte de pièces de monnaie romaine près de la source d'eau minérale de Charbonnières-les-Bains, ainsi qu'une petite casserole en vermeil avec son couvercle en bois de châtaignier, mise au jour à Sainte-Consorce par un laboureur, contenant 700 pièces de monnaie de bronze argenté à l'effigie des empereurs Maxime, Sévère, Auguste et de Julie, fille de ce dernier, semblent confirmer cette origine romaine. La casserole était placée sur une pierre carrée en marbre, incrustée d'un grès, de cinq pieds de long sur quatre de large. Elle contenait encore deux anneaux d'argent dont l'un était orné d'un diamant. A remarquer que l'endroit où fut découvert cet ustensile porte encore le nom de « Cassettes ». A peu près à la même époque et au même endroit, un petit cheval de bronze fut également mis au jour.

Une image intitulée : « *Véritable portrait du général RRP Capucins de Castigliano* » a été découverte dans une liasse de vieux papiers au milieu des décombres d'une maison ainsi que des urnes contenant des cendres et de petits ossements, témoignage d'une époque ancienne.

MARCY-L'ÉTOILE. - Vue générale
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
5c

2491. - MARCY-L'ETOILE (Rhône). - La Grande-Rue
5c

En ce qui concerne le nom de Sainte-Consorce deux versions existent :

- la première, issue d'une légende, prétend que Consortia, fille de Saint-Eucher, évêque de Lyon, se serait retirée sur ses terres pour y vivre loin du monde, au milieu des bois qui couvraient alors toute cette région et que ce serait d'elle que ce lieu aurait tiré son nom;

- la seconde, plus vraisemblable, voit dans le nom de Sainte-Consorce un souvenir des anciens maîtres du pays, le Saint-Ordre de la Sainte Communauté du Temple : « Sanctum Consortium ».

On sait que l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem fut, dans une certaine mesure, substitué à celui des Templiers or, les Chevaliers de Saint-Jean étaient propriétaires à Sainte-Consorce et à Marcy-le-Loup.

Dans ce dernier village, la voûte qui abrite une fontaine porte un écusson où se reconnaissent les armes de l'Ordre. Cette fontaine, dénommée « Fontaine Lafond » a certainement un rapport avec Barthélémy Lafond, prêtre de l'Ordre.

Il existe également, dans l'église de Marcy, un bénitier qui porte, gravée dans la pierre, une Croix de Malte, emblème des Chevaliers de Saint-Jean.

Près du Quincieux, à Sainte-Consorce, une ferme aux vastes bâtiments comportant une chapelle délabrée garde le nom d'Hôpital. Enfin, une remise située dans le vieux bourg n'est autre qu'un sanctuaire dédié à Saint-Georges, l'un des patrons des Chevaliers de Saint-Jean dont le nom se retrouve à Lyon dans l'église de la Commanderie.

En ce qui concerne Marcy-le-Loup, la date la plus ancienne connue remonte à 913, elle correspondrait à l'édification d'une chapelle. Pendant des siècles, les terres de Marcy-le-Loup ont appartenu pour partie à l'Ordre de Malte, le reste à la Seigneurie de Laval. Ainsi, l'histoire de Marcy se confond avec l'évolution de l'Ordre de Saint-Jean et avec l'histoire de la Seigneurie de Laval.

MARCY-L'ÉTOILE. - Route de Saint-Bel

MARCY-L'ÉTOILE. - Ruines d'ancien Monastère

La seigneurie de Laval

Au 12ème siècle, le fief de Laval comportait un manoir, quelque peu fortifié, pour se protéger des bandes de brigands qui infestaient la région.

Les habitations, peu nombreuses, formaient de petits hameaux, souvent isolés; les anciennes fermes présentaient un aspect muré, comme en pleine montagne. L'éloignement de l'église ne permettant pas aux cultivateurs travaillant dans les champs d'entendre l'angélus, ces fermes étaient souvent surmontées d'un petit clocheton qui permettait à la fermière d'appeler les travailleurs à l'heure des repas.

Les seigneurs de Laval

En 1376, le château de Laval appartenait à la famille Garnier, seigneur du lieu. Le nom des Garnier apparaît encore en 1480 sur un acte de vente, cette famille restera propriétaire du fief jusqu'en 1569.

A cette date, la famille de Langes devient seigneur de Laval par acquisition du château et du domaine. Un registre mentionne que le château est flanqué de sept tours.

En 1587, les de Langes contractent alliance avec la famille Groslier mais restent propriétaires du château.

A la fin du 15ème siècle. Balthazar de Villars, échevin à Lyon, seigneur du Bouquet, par son mariage avec Louise de Langes, devient seigneur de Laval. Les de Villars ne conserveront pas longtemps la propriété.

Créé duc de Villars, Premier Président au Parlement des Dombes, Balthazar ne laissera que des filles de son mariage avec Louise de Langes.

Il était l'oncle de Louis Hector, marquis de Villars, créé duc par lettres patentes en 1705, duc et pair par lettres patentes en 1709, Grand d'Espagne de Première Classe en 1724, Chevalier des Ordres, Chevalier de la Toison d'Or en 1714, Maréchal de France et Prince de Martigues en 1724.

Vainqueur de la fameuse bataille de Denain en 1712, bataille qui sauva la France, il négocia le Traité de Rastatt, complément de celui d'Utrecht pour régler la succession d'Espagne, traité qui fut signé par Hector de Villars le 6 mars 1714; il mourut à Turin après la prise de Mantoue, en 1734.

La famille de Villars est connue à Lyon depuis le 13ème siécle, famille de marchands qui accédèrent à la noblesse par échevinage ou par anoblissement militaire.

Une branche, fixée à Condrieu, donnera un évêque de Lyon de 1342 à 1354.

On retrouve un Barthélémy de Villars Conseiller de la ville en 1506/1507; un autre, Guillaume de Villars, fut Administrateur de l'Hôtel-Dieu en 1599 et de la Charité en 1609.

Mais la famille de Villars a aussi laissé trace de son passage à Marcy; il existe dans l'église Saint-Pierre de Marcy, une pierre tumulaire dont l'inscription en latin porte le millésime de 1538, cette pierre est le reste du tombeau d'un enfant de cinq mois et douze jours nommé de Villars.

Mais revenons à la fin du 16ème siècle; c'est à cette époque, en 1595 exactement, que le roi Henri IV bouleverse l'organisation municipale de Lyon.

Jusque là, la ville était administrée par un Collège de douze Conseillers égaux, élus par les Corps de Métiers de la ville parmi les marchands ou artisans originaires de Lyon. Ce Collège, indépendant du pouvoir royal, jouissait d'une complète autonomie, notamment dans le domaine financier.

Cette organisation n'étant pas du goût de notre bon roi Henri, qui remplace ce Collège par un Prévôt des Marchands assisté de quatre Echevins, le Prévôt étant en fait nommé par le roi. Le Corps Consulaire est placé sous l'autorité du Lieutenant Général, représentant le pouvoir royal; la comptabilité de la ville est vérifiée par les Trésoriers de France, officiers du roi.

Balthazar de Villars a été le deuxième Prévôt du nouveau système en 1610 - 1611 et en 1625 - 1626.

C'est à Balthazar de Villars que l'on doit la reconstruction du château en 1618, mais on ignore si cette date marque le début ou la fin des travaux. Si la reconstruction s'est achevée en 1618, elle authentifierait la date de 1616 gravée dans une pierre du bâtiment Renaissance

situé à l'ouest du château et où subsistent encore deux des sept tours qui le flanquaient à cette époque.

En 1640, la famille de Villars vend domaine et château à Pierre Ier de Sève, baron des Fléchères, Prévôt des marchands de Lyon de 1621 à 1622 et de 1644 à 1649, Lieutenant Général et Conseiller du roi.

Le « Grand Terrier de l'Ordre de Malte », daté de 1644, donne la liste des familles travaillant sur les terres de l'Ordre et payant redevances à celui-ci.

Au total 34 familles parmi lesquelles nous relevons les noms suivants : Pailleron — Delorme — Gay — Raymond — Masson — Vaganay — Rigaut, etc... dont les descendants vivent toujours dans notre village.

Si besoin était, ce document apporte la preuve que les terres de Marcy-le-Loup étaient bien partagées entre deux gros propriétaires terriens : d'une part, la Seigneurie de Laval et d'autre part, l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Château de Lacroix-Laval
Les deux tours restantes du château qui en comptait sept au Moyen Age

Pour étendre son influence et régner en maître sur Sainte-Consorce et Marcy-le-Loup, Pierre de Sève achète, par acte daté du 3 juin 1654 (et dont nous possédons une copie), à M. de Viry, Grand Prieur d'Auvergne, les droits de Justice sur le domaine de Montchausson, sis à Sainte-Consorce-en-Lyonnais, moyennant une rente de 600 livres; mention de cette rente se retrouve dans tous les actes de vente successifs du domaine de Laval pour être versée à l'Ordre de Malte.

A la mort de Pierre de Sève, c'est Mathieu de Sève qui hérite du domaine de Laval.

Mathieu de Sève est baron des Fléchères, seigneur de Laval, Trésorier de France, Conseiller du roi. En 1647, il fait un don de 15000 livres pour la réfection des bâtiments de l'Hôtel-Dieu (dont il devient directeur en 1663). A noter que c'est cette même année 1647 que commence la construction du nouvel Hôtel de Ville de Lyon. En 1665, il fait à l'Hôpital de la Charité un autre legs dont nous ne connaissons pas le montant.

A cette époque également, Camille de Neuville, archevêque de Lyon, accorde une rente au château de Laval.

En 1669, Guillaume de Sève, Premier Président du Parlement des Dombes, Conseiller du roi, Recteur de l'Hôtel-Dieu, succède à son père et prend le titre de seigneur de Laval, Marcy, l'Horme et Montchausson. En 1670 il fait un don, puis en 1691, un legs à l'Hôtel-Dieu.

A la mort de Guillaume, Pierre II de Sève, baron des Fléchères, Saint-André, Limonest hérite du domaine et devient seigneur de Laval; il est Conseiller du roi, Lieutenant Général et Recteur de l'Hôtel-Dieu en 1695. En 1701, sa veuve fait un legs à l'Hôpital de la Charité pour une messe annuelle.

Marie de Sève, fille de Pierre II de Sève, vendit le château et le domaine le 10 juillet 1714 à sa sœur, dame Jeanne Marguerite de Sève, veuve de Hugues d'Aubarède et au fils de celle-ci, Paul Alexandre d'Aubarède.

Le 22 février 1720, Paul Alexandre d'Aubarède cède le domaine de Laval à M. Berger et à son épouse, dame Gauthier. Ils ne le conserveront pas longtemps; le 9 avril 1723 ils le revendent à Jean Boussin II de Lacroix, Trésorier de France à Lyon, qui devient seigneur de Laval. Le domaine prend alors le nom de Lacroix-Laval, nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Marcy et ses notaires

Si Marcy, à une époque plus récente, a eu son médecin en la personne du docteur Finnaz, il a eu encore à une date plus ancienne son étude notariale où se sont succédé trois notaires pendant un siècle environ. Nous tenons ces renseignements de la monographie d'une famille du Lyonnais : Les Delorme-d'Aigueperse, originaires de Marcy.

Il y est dit que la famille Delorme est originaire de Marcy-le-Loup, alors annexe de la paroisse de Sainte-Consorce.

Un des lointains ancêtres de cette famille serait peut-être un certain Barthélémy Delorme dont il est fait mention dans une reconnaissance de 1471. Cette reconnaissance figure dans l'inventaire général des titres et papiers de Saint-Just. Ce qui donne une certaine vraisemblance à cette hypothèse, c'est le prénom de Barthélémy fréquemment employé dans cette famille. En tout cas, le premier du nom qu'on rencontre d'une façon certaine est Barthélémy Delorme né en 1601 et devenu sous le règne de Louis XIII notaire à Marcy-le-Loup où il comptait des parents parmi les laboureurs de la localité. L'acte de ses funérailles est ainsi rédigé :

« Le 28 août 1688 a été enterré à l'Eglise de Marcy annexe de Sainte-Consorce sieur Barthélémy Delorme, notaire royal, mort hier, âgé d'environ 87 ans, pris en sa maison, en présence de Messire Anne Girardière curé de Brindas, de Messire Philibert curé de Polionnay, de sieur Claude Delorme notaire et greffier de justice de Laval et Polionnay, de noble Jean François Beau Bourgeois de Lyon, et du sieur Pierre Barbier, procureur d'office de Laval ».

Barthélémy Delorme avait épousé Françoise Chalamel, née en 1616. Elle ne survécut que deux ans et demi à son mari. Son acte d'enterrement spécifie qu'elle fut prise en son logement du quartier de l'Orme. Or ce quartier existe encore à Marcy, il forme un groupement de quelques habitations nettement séparées du village.

Dans ce quartier, un vieux logis pittoresque qui porte encore le nom de « Maison du Notaire » doit certainement être la maison qu'habitait Barthélémy Delorme et où se trouvait le siège de l'étude.

De ce mariage, naquirent 10 enfants dont l'un Pierre né en 1651 était filleul de Pierre de Sève, seigneur de Laval et de Marie des Vignal, dame de Laval; l'aîné Claude, né le 10 novembre 1640, succéda à son père dans la charge de notaire royal et de greffier de Laval. Ce dernier épousa Geneviève du Pasquier née en 1656. Il en eut cinq enfants, dont l'un, Claude, l'aîné, succéda à son père dans la charge de notaire royal et de greffier de Laval, Lentilly et Polionnay. Il se produisit au cours de la vie de ce dernier un événement important pour la famille; ce fut le transfert de l'étude de Marcy à Grézieu-la-Varenne. Ce transfert s'opéra à la fin de l'année 1730.

Telle est, en résumé, la documentation qu'on possède sur ce sujet.

Lieu dit « Cornatel », quartier de Marcy cher à M. Levrat, Conseiller Municipal

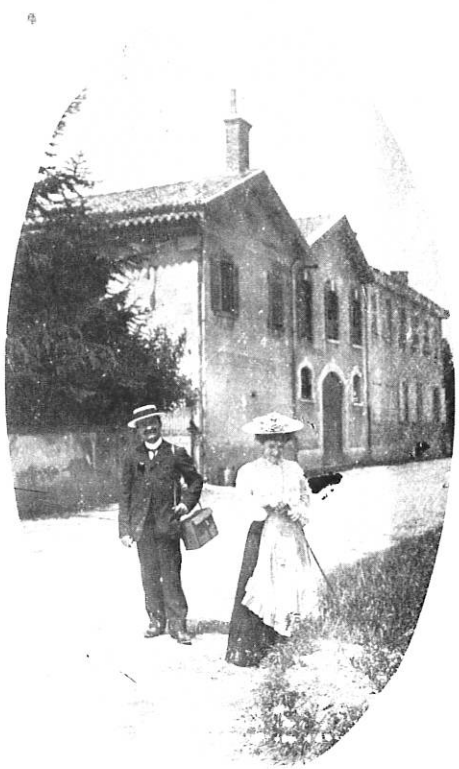

La demeure Clambaud vers 1900

L'ordre de Malte

Un certain nombre de vestiges et de témoignages écrits prouvent, de façon indiscutable, le passage des Chevaliers de Malte à Sainte-Consorce Marcy-le-Loup.

A l'origine, l'Ordre de Malte s'appelait « Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ».

A leur arrivée en Terre Sainte, les Croisés découvrent l'hôpital Saint-Jean et l'hospice Sainte-Madeleine, établissements tenus par des religieux pour accueillir malades et pélerins arrivant en terre sarrasine; Jérusalem était alors occupée par les Sarrasins depuis 500 ans.

Un de ces religieux, un Provençal, le moine Gérard, recrute les Chevaliers qui abandonnent leurs épées pour soigner, consoler, guérir ou ensevelir les malheureux. Il fonde l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ordre approuvé par le pape Pascal II en 1113.

Les Chevaliers, qui ont pris comme emblème la Croix Blanche à huit branches sur fond rouge, symbole des béatitudes, s'organisent peu à peu et leur mission s'étend progressivement. Ils se partagent les différentes tâches que la situation impose : les Chevaliers combattent pour protéger les pélerins, les Chapelains assurent l'Aumônerie et les Frères soignent les malades.

Mais Saladin, Sultan d'Egypte et de Syrie, entreprend de chasser les chrétiens de leurs possessions; en 1187, il anéantit l'armée française et s'empare de Jérusalem.

Beaucoup de Chevaliers périrent dans ces combats, seul résista le Krak (1) des Chevaliers de Syrie, Krak tenu par les Hospitaliers de l'Ordre.

Philippe-Auguste organisa bien une nouvelle Croisade, mais en 1265, après avoir résisté deux siècles, le Krak des Chevaliers tombe à son tour et l'Ordre se réfugie à Chypre.

(1) Ensemble fortifié élevé en Syrie par les Croisés. Les principaux furent : le Krak des Chevaliers (Quala'at al Huon) dans le comté de Tripoli, le Krak de Moab, le Krak de Monréal. (Krak signifie château fort en arabe).

Une nouvelle épopée commence, mais cette fois sur mer. Avec leurs bateaux battant pavillon rouge à la Croix Blanche, les Chevaliers défendront les convois de pélerins en route pour les Lieux Saints, attaquant sans répit les flottes musulmanes. Mais l'avenir du royaume de Chypre est menacé à son tour, les Chevaliers iront s'installer à Rhodes. Ils y resteront deux siècles; l'île se couvre de chapelles, de palais; un hôpital, véritable joyau de l'art gothique y est érigé. Le Grand Maître Villeneuve réorganise l'Ordre. Les Français, les plus nombreux, se répartissent en trois langues : provençal, auvergnat et français; les autres sont groupés en langues d'Italie, de Navarre, de Castille et d'Angleterre. (Rappelons que les terres appartenant à l'Ordre sur le territoire de Sainte-Consorce Marcy-le-Loup étaient l'apanage du Grand Prieuré d'Auvergne). Les Chevaliers logent et prennent leurs repas en commun dans leur palais baptisé « Auberge d'Auvergne ».

Chevalier et Chapelain de l'Ordre de Malte

Les sultans de Constantinople font régulièrement le siège de Rhodes mais ils sont repoussés à chaque tentative : une première fois en 1440, les 18 000 défenseurs de l'île la protègent contre 100 000 infidèles et une seconde fois en 1522 où 600 Chevaliers, aidés des 6000 habitants de l'île, repoussent 100 000 assaillants. Mais ce que la force n'a pas permis, la trahison le réalisera; le 1er janvier 1523, Villiers de l'Isle Adam est condamné à quitter Rhodes, mais librement, avec les honneurs de la guerre, emportant avec lui les archives et les trésors de l'Ordre; Soliman, sultan de Constantinople, avait accepté ces conditions de reddition en reconnaissance de la bravoure dont ses adversaires avaient fait preuve.

Réfugiés d'abord à Venise, puis à Messine, puis à Viterbe, l'Ordre finit par s'installer à Malte que Charles-Quint voulut bien leur accorder; cette île deviendra si bien sa patrie que l'Ordre adoptera son nom.

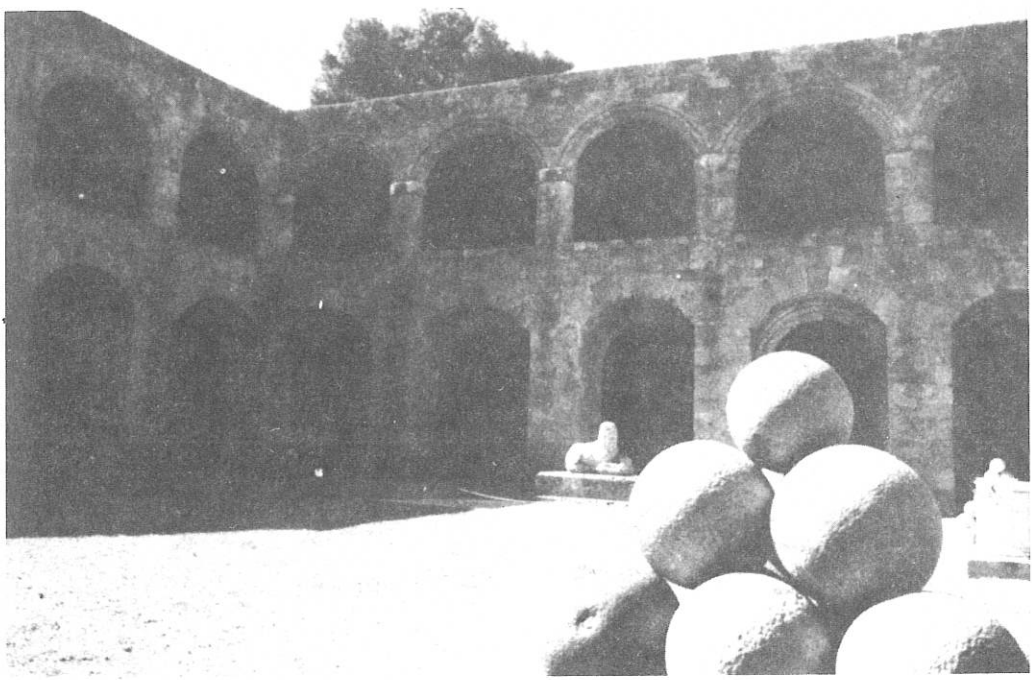

L'Hôpital de Rhodes... véritable joyau de l'art gothique

Eglise St Pierre de Marcy-l'Etoile
Bénitier qui porte gravées les Armes des Chevaliers de Malte

Tout en poursuivant leur mission de défenseurs de la chrétienté, (leurs vertus militaires ne leur faisait pas oublier la vocation hospitalière); les Chevaliers créent « l'Infirmerie de Malte », unique au monde. Malte possédait déjà à cette époque des écoles d'anatomie, de médecine, de chirurgie qu'elle maintiendra pendant deux siècles.

Et puis survient la Révolution Française, les biens de l'Ordre sont confisqués, les Ordres de Chevalerie abolis. Après différentes péripéties, l'Ordre se fixe définitivement à Rome, à la Villa Malta, territoire souverain le plus petit du monde.

Lors de l'élection du dernier Grand-Maître (qui doit être approuvée par le pape), 7000 Chevaliers avaient donné pouvoir à leurs représentants. L'Association Française des OEuvres de Malte a pour chef le Prince Guy de Polignac.

Héritiers d'un lourd passé de gloire, les Chevaliers Hospitaliers des temps modernes ont retrouvé le rôle des hospitaliers de jadis. L'Ordre a en charge 60 léproseries à travers le monde, il s'occupe de collectes de médicaments pour les pays en voie de développement, il anime des maisons d'handicapés, il participe à la lutte contre la famine dans les pays sous-développés; actions toutes plus nobles les unes que les autres qui font l'honneur et la gloire des Chevaliers de Malte.

Chaque année, pour la Saint-Jean, une messe est dite dans la chapelle royale de Versailles, elle est suivie d'une remise de décorations, dans le cadre de la Galerie des Batailles, à ceux à qui l'Ordre tient à manifester ses remerciements pour la contribution qu'ils ont apportée à ses œuvres. Cette cérémonie est aussi l'occasion d'agréer de nouveaux Membres.

Le règne des Lacroix-Laval

En ce qui concerne ce nom, une petite énigme subsiste, qui ne sera certainement jamais résolue.

Au début, le fief de La Val s'écrivait en deux mots, Val étant le diminutif de vallée. La Croix s'écrivait également en deux mots, les textes anciens en font foi. Puis, aux environs de 1750, sans en connaître la raison, les articles et les noms se sont regroupés pour devenir « Lacroix-Laval ».

Origines de la famille Lacroix

Elle a été fondée par Paul Boussin de La Croix, issu d'une vieille famille angevine, qui vint s'installer à Lyon aux alentours de 1600 en qualité de chirurgien à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Il se signala par sa conduite héroïque pendant l'épidémie de peste qui sévit à Lyon en 1628. Payant de sa personne, il soigna jours et nuits les malades jusqu'à la disparition du fléau.

De son mariage avec Benoîte Bathéon, fille d'un marchand bourgeois, il eut deux enfants : Marie-Claire, religieuse des Annonciades, décédée en 1696, et Léonard de Lacroix (1644-1702) qui épousa le 16 avril 1670 Françoise Bergeron.

De ce mariage, trois enfants sont nés : Pierre, en 1674, Chanoine Régulier de Saint-Antoine de Viennois, Léonard, en 1672, Chanoine de la cathédrale du Puy, Chapelain de Saint-Just en 1716, et Jean, né à Lyon le 23 juillet 1675 où il est décédé le 29 janvier 1730.

C'est Jean qui acheta le domaine de Laval le 9 avril 1723 et c'est à partir de cette date que commence le règne des Lacroix sur le domaine, règne qui ne s'achèvera qu'en 1942.

Les armoiries des Lacroix-Laval

La famille Boussin était immensément riche; nous savons que Jean Boussin paya le domaine de Laval 173 000 livres d'or comptant. Il était Trésorier du roi depuis 1715; ce titre lui donnant accès à la noblesse, il devint seigneur de Laval et choisit pour blason « d'azur à la croix tréflée d'or cantonnée de quatre têtes de lion arrachées et affrontée de même »

et comme devise « IL FAUT VOULOIR ».

Devise que la commune de Marcy l'Etoile a fait sienne.

LA CROIX-LAVAL

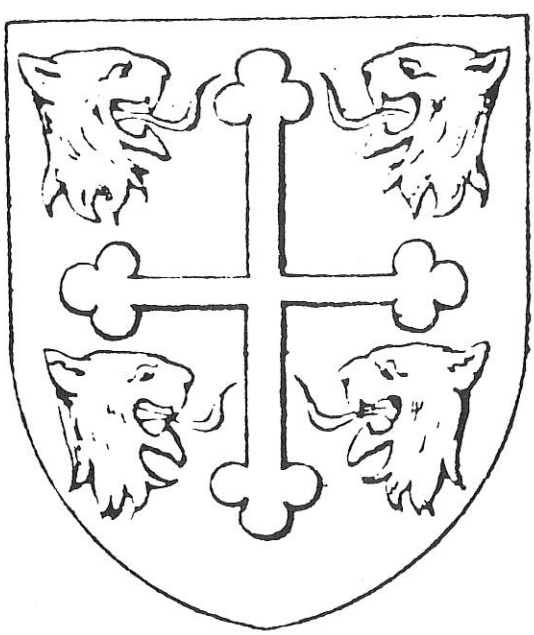

Acte de vente du domaine

Dans l'acte de vente du domaine par M. Berger à Jean Boussin de la Croix figure une description du château : « *la terre et un château flanqué de sept tours et plusieurs bâtiments tant pour les maîtres que pour les fermiers, valets, jardiniers, prés, bois, tuilerie.* »

Il est également fait mention de la rente de 600 livres à verser à l'Ordre de Malte, obligation contractée par Pierre de Sève le 3 juin 1651 en contrepartie du droit de justice sur le domaine de Montchausson.

Rameau latéral

Léonard, frère de Jean, seigneur de Laval, fut Grand Obéancier de Saint-Just.

Premier dignitaire du Chapitre de Saint-Just, l'Obéancier avait le privilège d'être le premier membre du clergé à accueillir les rois, les reines ou les légats du pape à leur entrée à Lyon.

A cette époque, Sainte-Consorce dépendait de la baronnerie de Grézieu, propriété du Chapitre de Saint-Just; du fait de la qualité de Grand Obéancier de Léonard, c'est donc la famille des Lacroix-Laval qui gérait les terres de Sainte-Consorce Marcy le Loup.

Descendance de Jean 1er de Lacroix-Laval

De son union avec Marie Pasquier, Jean de Lacroix-Laval eut cinq enfants :

Jean de Lacroix-Laval (1705-1771), héritier du domaine.

Antoine, né à Lyon le 6 décembre 1708, mort à Paris le 17 mai 1781. Trésorier de France (23 mai 1732), Président du Bureau de la Charité (1738-1741), Prieur de la Ferté Macé, Abbé de Saint-Rambert en Bugey, Vicaire Général de Lyon, Chanoine Baron, il succède à son oncle Léonard dans la charge de Grand Obéancier de Saint-Just (12 janvier 1734), Membre de l'Académie de Lyon, il fut le fondateur de l'Ecole de Dessin de Lyon.

Léonard (1715-1744), officier d'artillerie, fut tué au siège de Coni.

Marie-Charlotte, née en 1712, épouse en 1729 Jean-Marie Aymon de Franquières, Ecuyer, Conseiller en la Cour des Monnaies.

Marie-Anne, née en 1713, épouse en 1732 Pierre Philippe Bourlier de Parigny, Ecuyer, seigneur d'Ailly, Trésorier de France à Lyon.

Reconstruction du château

C'est très certainement en raison de l'amitié qui unissait Antoine au grand architecte Soufflot, à qui l'on doit les plans de l'église Sainte-Geneviève (le Panthéon actuel) parmi beaucoup d'autres réalisations, tant à Paris qu'à Lyon, où il reconstruisit le dôme de l'Hôtel-Dieu, que Jean Lacroix Laval confia à Soufflot la reconstruction de son château. Les plans furent établis en 1739, les travaux se terminèrent en 1776. Parallèlement à la transformation du château, Soufflot construisit, rue de la Charité à Lyon, un hôtel particulier pour le compte de Jean II de Lacroix-Laval, bâtiment qui abrite aujourd'hui le musée des Arts Décoratifs.

Terminé en 1776, le château présente l'aspect que nous lui connaissons à présent, sauf toutefois la toiture à forte pente.

On peut voir à l'intérieur du fronton triangulaire, gravées dans la pierre, les armes de la famille. Il est remarquable que l'on trouve, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur le même enduit donnant l'aspect d'une pierre calcaire ocre jaune, finement taillée et soigneusement appareillée.

Le décor intérieur : vestibule avec ses colonnes, salle à manger, salon, salle de musique et escalier consiste en boiseries, consoles, cheminées et rampe de fer forgé de très grande qualité. Le nombre de pièces de cette maison de campagne en fait une demeure exceptionnelle, certainement l'une des plus belles maisons de plaisance du 18ème siècle.

*

* *

Création de l'école vétérinaire de Lyon

1er janvier 1762 : ouverture officielle de la première Ecole vétérinaire de Lyon, dans le quartier de la Guillotière. C'est l'aboutissement d'un travail inlassable mené par Claude Bourgelat, ce Lyonnais Ecuyer du Roi; création qui, comme nous le verrons par la suite, intéressera Marcy l'Etoile.

Les impositions royales

Nous arrivons à la période pré-révolutionnaire, le mécontentement augmente à la même cadence que la pression fiscale. Le sort des agriculteurs est loin d'être enviable à cette époque et la misère règne dans les foyers de nos campagnes.

Le collecteur d'impôts de Marcy-le-Loup était Etienne Raymond, grâce aux archives conservées par sa famille nous avons connaissance des redevances que payaient nos villageois.

Pour 1778, le rôle des impositions s'élevait à 205 livres pour l'ensemble des habitants de Sainte-Consorce-Marcy, nous avons une copie de ce rôle ainsi que le quittus donné au collecteur par François Valesque, Conseiller du roi, Receveur des Tailles de l'Election de Lyon.

Parmi les imposés, on ne relève pas le nom des Lacroix-Laval, ce qui signifierait que, bien que possédant la fortune, les nobles n'étaient pas assujétis à l'impôt.

On verra dans les pages suivantes, la copie des deux reçus concernant l'année 1778 ainsi que la copie de la nomination d'Etienne Raymond comme Collecteur d'impôts pour 1778.

Cette fonction de percepteur était renouvelable chaque année par adjudication, elle était attribuée au soumissionnaire proposant le pourcentage le plus bas pour sa rétribution.

Pour 1785, le montant total des impôts collectés par Etienne Raymond s'élevait à 258 livres et quatre sols, répartis de la façon suivante entre les habitants de Sainte-Consorce - Marcy-le-Loup et les forains.

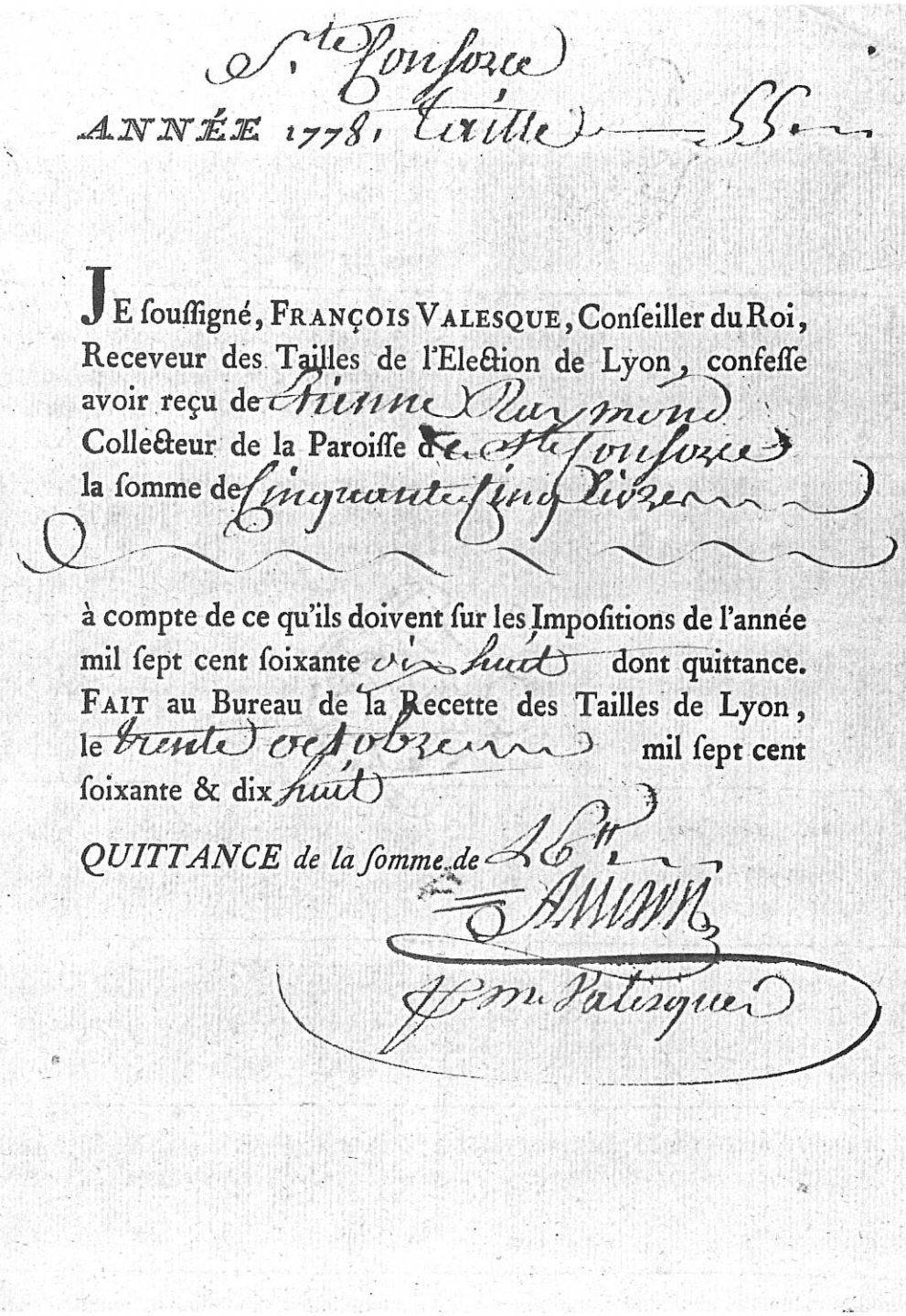

S.te Consorce

ANNÉE 1778. Taille — 55.

JE soussigné, FRANÇOIS VALESQUE, Conseiller du Roi, Receveur des Tailles de l'Election de Lyon, confesse avoir reçu de Etienne Raymond Collecteur de la Paroisse de S.te Consorce la somme de Cinquante cinq livres

à compte de ce qu'ils doivent sur les Impositions de l'année mil sept cent soixante dix huit dont quittance. FAIT au Bureau de la Recette des Tailles de Lyon, le trente octobre mil sept cent soixante & dix huit

QUITTANCE de la somme de 26.tt

Anisson

J.P. M. Valesque

Quittance donnée à M. Etienne Raymond par M. Valesque, Conseiller du Roi pour le Recouvrement des Impôts en 1778.

PAROISSE

de Marcy-le-Loup et Ste Consorce

Somme 250"

DE PAR LE ROI.

LE nommé Etienne Raymond

Collecteur prépoſé pour le recouvrement des deniers deſtinés au paiement de la (1) Tâche de Corvées, de la Paroiſſe de Marcy le Loup et Ste Consorce compriſe dans l'adjudication qui en a été paſſée pardevant nous, procédera ſans délai, conjointement avec les Syndics & Conſuls, à la confection d'un rôle de la ſomme de Deux cent Cinquante Livres

(1) Tâche, ou portion de tâche.

non compris les ſols deniers pour livre, conformément à l'Inſtruction de M. l'Intendant, en date du 30 Septembre 1782.

FAIT à la Subdélégation de Lyon

à Lyon le 23 Mars 1785.

Delhorme

Ordre de Recouvrement des Impôts à Marcy-le-Loup Ste Consorce donné à M. Raymond, Collecteur.

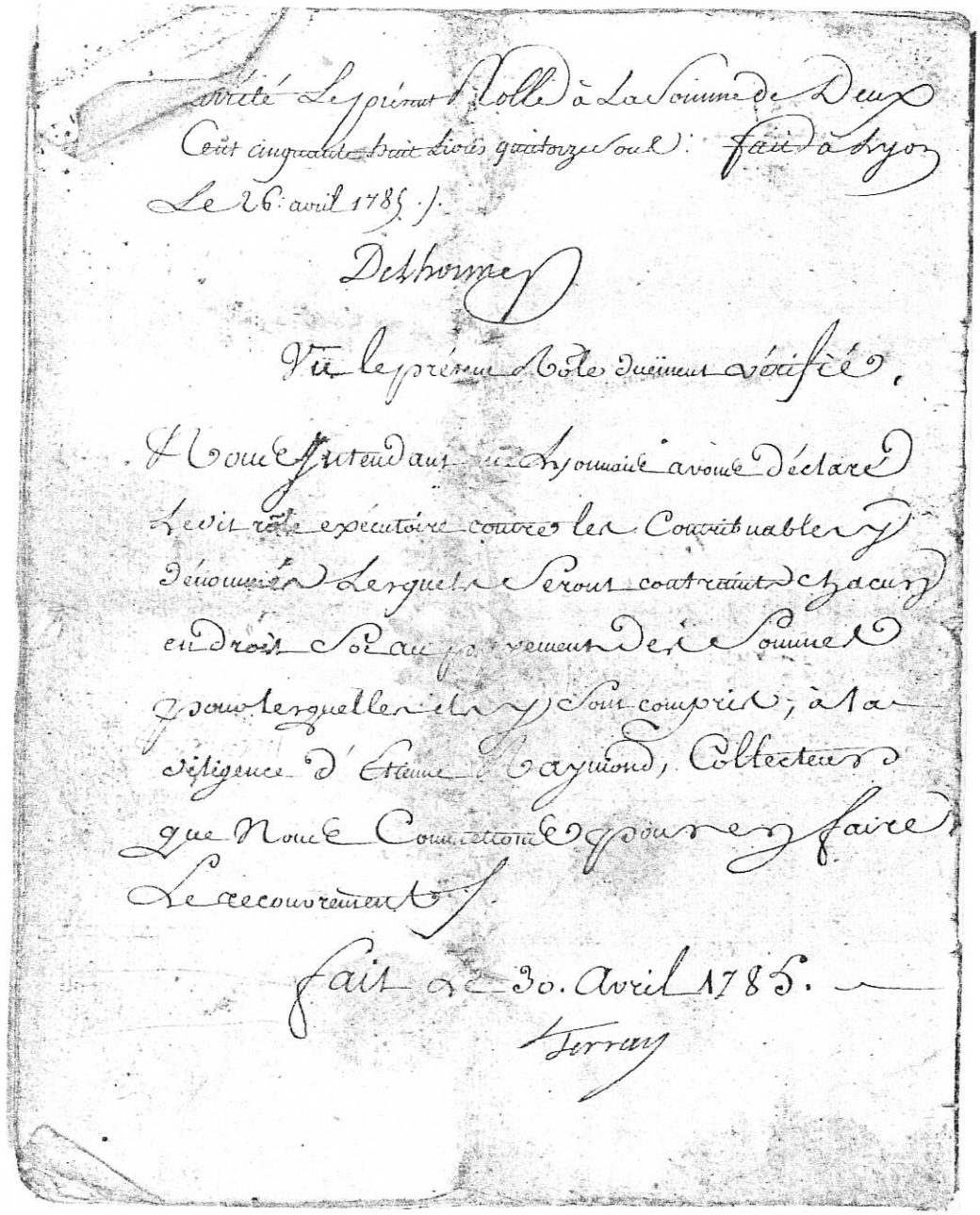

arrêté Le présent Rolle à La Somme de Deux
Cent cinquante trois livres quatorze sous. fait à Lyon
Le 26. avril 1785. /.

Delhomme

Vû le présent Rôle dûement vérifié,

Nous entendant aux fins y portées avons déclaré
Ledit rôle exécutoire contre les Contribuables y
dénommés Lesquels Seront contraints chacun
en droit Soi au payement de la Somme
y pour laquelle ils y Sont compris; à la
diligence d'Etienne Raymond, Collecteur
que Nous Commettons à ces fins pour en faire
Le recouvrement /.

Fait ce 30. Avril 1785.

Terray

Approbation du Rôle établi en 1785 par M. Etienne Raymond.

Chapitre habitants Ste Consorce

Jean Mollin		Six sols	6 s
Pierre Bost	3 livres	Dix sols	3 L 10 s
Ennemond St Julien	2 livres	Dix huits sols	2 L 18 s
Claude Bost	2 livres	Quatre sols	4 s
Pierre Gillet		Deux sols	2 s
Benoît Claude Assadas	3 livres	Un sol	3 L 1 s
Fluny Rivière	2 livres	Quatorze sols	2 L 14 s
Antoine Rivière		Six sols	6 s
Benoît Raymond	4 livres	Onze sols	4 L 11 s
Jean-Marie Gillet	1 livre	Cinq sols	1 L 5 s
Etienne Brosson		Quatre sols	4 s
Veuve Jean Lattier	8 livres	Trois sols	8 L 3 s
Jean Quittaud	1 livre	Neuf sols	1 L 9 s
Nicolas Pinay		Sept sols	7 s
François Paldau		Onze sols	11 s
Claude Brun et Tabard	2 livres	Huit sols	2 L 8 s
Antoine Damez	1 livre	Trois sols	1 L 3 s
Les héritiers de Jean Gerin		Dix sols	10 s
Claude Brosson	1 livre		1 L
Jean-Marie Nerbonen		Trois sols	3 s
Benoît Brun		Six sols	6 s
Pierre Brun du Charmillon	5 livres	Treize sols	5 L 13 s
Claude Dumoutier	5 livres	Six sols	5 L 6 s
Claude Brun dit Movant	2 livres	Onze sols	2 L 11 s
Antoine et Benoît Brun	6 livres	Un sol	6 L 1 s
Joseph Escot		Dix sols	10 s
Benoît Bouchard	2 livres	Deux sols	2 L 2 s
Antoine-François Cazot	4 livres	Quatorze sols	4 L 14 s
Claude Phélix		Sept sols	7 s
Veuve Benoît Perret		Six sols	6 s
Jacques Gauthier		Trois sols	3 s
Pierre Simaud	2 livres	Dix huit sols	2 L 18 s
Jean Morellan	4 livres	Quatorze sols	4 L 14 s
François Assadas		Dix huit sols	18 s
Jacques Demoras	1 livre	Treize sols	1 L 13 s
Guillaume Petitjean	2 livres	Sept sols	2 L 7 s
Joseph Dautron	1 livre	Cinq sols	1 L 5 s
Benoît Dutronchit	1 livre	Six sols	1 L 6 s
Benoît Fils de Jean-Baptiste Brun	4 livres	Cinq sols	4 L 5 s
Etienne Chavox		Deux sols	2 s
Jean Pupier	8 livres	Onze sols	8 L 11 s
Pierre Deschamps		Trois sols	3 s
Jean Berthier		Quatorze sols	14 s
Pierre Justit	1 livre	Quatre sols	1 L 4 s
Eunemond Prost		Deux sols	2 s
Gaspart Soupat	2 livres	Douze sols	2 L 12 s
Jacques Simond	2 livres	Dix huit sols	2 L 18 s
François Bost		Huit sols	8 s
Jean Fraydière	1 livre	Six sols	1 L 6 s
Benoît Game		Six sols	6 s
Jean-Baptiste Vudy		Seize sols	16 s
Antoine Dutronchil	1 livre	Dix sols	1 L 10 s

Barthelemy Claron Sipridix	exempté		
Etienne Berthaud	1 livre	Huit sols	1 L 8 s
Barthelemy Pailleron	3 livres	Quatorze sols	3 L 14 s

Chapitre habitants de Marcy-le-Loup

Pierre Fils de Jean Brun	3 livres	Six sols	3 L 60
Pierre Brun	4 livres	Treize sols	4 L 13 s
Benoît Regnier	3 livres	Six sols	3 L 6 s
Veuve Jean Raton		Seize sols	16 s
Frères et sœur Jordand	4 livres	Quatre sols	4 L 4 s
Eunemond Brun	1 livre	Sept sols	1 L 7 s
Le Fermier du Pré Custode		Dix huit sols	18 s
Le Fermier du Pré de la Badillière	1 livre	Six sols	1 L 6 s
Le Fermier du Pré Caffillou	1 livre	Onze sols	1 L 11 s
Le Fermier du Pré de Lauge	1 livre	Un sol	1 L 1 s
Le Fermier du Pré Rainaud		Dix neuf sols	19 s
Hugues Beniere		Trois sols	3 s
Jean Morellon	1 livre	Onze sols	1 L 11 s
Le Granger de Veuve Jean Lattier	4 livres	Douze sols	4 L 12 s
Jacques Coron	1 livre	Deux sols	1 L 2 s
Veuve Claude Tabard	1 livre	Quatre sols	1 L 4 s
Etienne Raymond Collecteur	2 livres	Seize sols	2 L 16 s
Etienne Benoît Rollin		Deux sols	2 s
Benoît Gillet	1 livre	Deux sols	1 L 2 s
Jean Bost	1 livre	Huit sols	1 L 8 s
Jean Truchet	2 livres		2 L
Veuve Benoît Delorme		Neuf sols	9 s
Pierre et André Soupat	4 livres	Dix huit sols	4 L 18 s
Veuve du Sieur Delorme	1 livre	Dix sept sols	1 L 17 s
Antoine Brun de l'Orme	3 livres	Dix sols	3 L 10 s
Barthélemy Gonichon	2 livres	Cinq sols	2 L 5 s

Chapitre des forains

Barthélemy Pailleron de Pollionnay	1 L	Huit sols	8 s
Jean Berthaud		Sept sols	7 s
Claude Dutronchil		Quatre sols	4 s
Le Sieur Trouiller		Deux sols	2 s
Antoine Bouchard Janin		Sept sols	7 s
Jean-Pierre Tisseur		Deux sols	2 s
André Jay de Lentilly		Neuf sols	9 s
Pierre Soupat de la Terre		Deux sols	2 s
Pierre Soupat de l'Orme	4 livres	Quatorze sols	4 L 14 s
Louis Guillon de la Brosse	13 livres	Deux sols	13 L 2 s
Jean-Marie Gillet	7 livres	Sept sols	7 L 7 s
Fleury Rivière de Montchausson	15 livres	Quinze sols	15 L 15 s
Fleury Rivière et Barthelemy Claron			
Sous Fermier de la Dime de la Paroisse	11 livres	Seize sols	11 L 16 s

Répartition

L'examen de cette liste permet de constater que 56 chefs de famille de Sainte-Consorce, 25 de Marcy-le-Loup et 14 forains payaient des impôts.

On constatera également que l'éventail des prénoms n'est pas très étendu; on y trouve : 13 Benoît - 14 Jean - 9 Pierre - 8 Claude - 7 Antoine - 4 Barthélémy, quelques Etienne, Jacques, André, Louis, Fleury et Ennemond. Nombreuses sont les familles dont les descendants habitent toujours les deux communes, entre autres : les Brun - les Raymond - les Bost - les Assadas - les Delorme - les Gerin - les Pailleron - les Soupat - les Rollin.

Nous remercions M. et Mme Raymond qui nous ont aimablement communiqué ces documents établis en 1785 par leur aïeul, Etienne Raymond, maire de Sainte-Consorce - Marcy-le-Loup.

Descendance de Jean II de Lacroix-Laval

Jean II de Lacroix-Laval, Conseiller en la Cour des Monnaies de Lyon (26 mars 1727), Conseiller Honoraire (12 mars 1749), épouse en première noce Marie Meynard en 1728 et en seconde noce, Bonne Dervieu de Villieu en 1738.

De la première union naquirent deux filles, de la seconde, deux fils.

Enfants nés du premier lit :

Marie (1732-1820), elle épouse à Lyon en 1752 Barthélémy Joseph Bathéon, Chevalier, Seigneur de Vertrieu et d'Amblagnieu, Capitaine de chevau-légers, Gouverneur de Vienne, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1784.

Marie Gabrielle Françoise, en 1737, elle épouse en 1758 Barthélémy Terrasson, Chevalier, seigneur de Barolière et de la Baronnie de Senevas qui périt sur l'échafaud.

Enfants nés du deuxième lit :

Antoine Barthélémy (1746-1822), Abbé de Saint-Rambert, Vicaire Général de Lyon, Chanoine baron de Saint-Just en 1761, Grand Obéancier de Saint-Just en 1781.

Jean-Pierre Philippe Anne, né en 1744. Chevalier, seigneur de Laval, Dardilly et Marcy, Chevalier d'Honneur en la Cour des Monnaies, Procureur Syndic des Députés de l'Election de Lyon à l'Assemblée du département de Rhône et Loire. Il fut guillotiné le 24 décembre 1793.

C'est à l'avènement de Jean-Pierre à la tête du domaine de Lacroix-Laval que la France entre dans la période troublée de la Révolution. La famille y a payé un lourd tribut pour son attachement et sa fidélité à Louis XVI, trois de ses membres ont péri sur l'échafaud :

Jean-Pierre Philippe Anne de Lacroix-Laval,

Barthélémy Terrasson, Seigneur de Barolière, beau-frère de Jean-Pierre,

Antoine de Chasseins, baron de Chasselay, gendre de Jean-Pierre.

Au début de la Révolution, avec les décrets des 16 et 22 décembre 1789, l'Assemblée Constituante entreprend la réorganisation administrative du pays sur des bases entièrement nouvelles, ainsi apparaissent les communes (on en comptait 44 000 à l'époque) dont la gestion sera, en principe, assurée par un maire assisté d'un conseil municipal.

En ce qui nous concerne, un conseil municipal sera élu pour administrer Sainte-Consorce Marcy-le-Loup, il se composait d'un maire, d'un adjoint et de dix conseillers; l'adjoint ayant la charge de Marcy-le-Loup.

Puis, par décret du 28 février 1790, furent créés les 83 départements, eux-mêmes divisés en districts qui correspondent à peu près à nos arrondissements actuels.

Le découpage du territoire national se fit avec le soin qu'aucun point du département ne soit éloigné de son chef-lieu de plus d'une journée de cheval. Il fallait aussi que les conditions économiques et géographiques soient réunies, ce qui amena la Commission à leur donner le plus souvent le nom de fleuves, de rivières ou de montagnes; ainsi le nôtre fut baptisé département de Rhône et Loire.

Ce découpage prévalut face à la proposition de l'abbé Sieyès qui voulait partager la France en 80 carrés de 18 lieues chacun (78 km), sans tenir compte des limites naturelles que constituaient les fleuves ou les montagnes.

Le département de Rhône et Loire regroupait trois anciennes provinces : la Généralité du Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Il

comprenait six districts, dont trois se rapportent à l'actuel département du Rhône : district de Lyon-ville, district de Lyon-campagne - district de Villefranche, ancienne province du Beaujolais.

Sainte-Consorce Marcy-le-Loup était rattachée au district de Lyon-campagne; un de ses habitants, Etïenne Raymond, dont nous avons déjà parlé, fut élu à l'Assemblée Constituante pour représenter le district. Le certificat de « Bon patriotisme », signé du général La Fayette et de Bailly, maire de Paris, qui lui fut décerné, est soigneusement conservé dans la famille.

Lyon et les anciennes provinces qui composent le nouveau département du Rhône et Loire étaient restées très attachées à la monarchie. En 1793, après la mise en accusation des girondins, les royalistes organisent à Lyon une contre-révolution et lèvent une armée de 20 000 gardes-nationaux.

Pour réprimer ce mouvement, la Convention envoie l'armée des Alpes, commandée par Kellermann, qui met le siège devant la ville. Lyon résista héroïquement pendant six semaines, mais le blocus et de nombreux bombardements l'obligèrent à capituler le 9 octobre.

La répression fut extrêmement sévère, la ville devait être détruite au canon et porter le nom de « Ville Affranchie ». Heureusement, l'ordre de destruction ne fut pas exécuté, mais de terribles représailles furent exercées sur ordres de Collet d'Herbois et de Fouché.

Issus de sources diverses, des détails, dont certains montrent bien l'état d'esprit que faisait régner la Terreur à cette époque, nous permettent de compléter le paragraphe précédent.

Ainsi, le 8 août 1793, Kellermann somme la ville de se rendre sans combat, sans succès. Le 10, à cinq heures du matin, le premier coup de canon est tiré, la mèche aurait été allumée par une prostituée lyonnaise qui avait passé la nuit avec Dubois-Crancé.

Regroupés dans la ville assiégée, 8 000 combattants (on parlait de 20 000 gardes-nationaux); la troupe composée de volontaires enthousiastes et déterminés, issus de divers milieux : Saint-Etienne, Givors, Collonges, Sain-Bel, payés quarante sous par jour, avait à sa tête le comte Louis François Perrin de Précy.

Marcy-le-Loup participera également à ces combats par l'entremise de Jean Antoine de Lacroix-Laval; la famille ne pouvant se tenir à l'écart de cette tentative, Jean Antoine était âgé de 19 ans lorsqu'il s'engagea dans les chasseurs du comte de Précy.

Le siège dura quarante jours, une pluie de feu ne cessa de tomber sur Lyon, à la Guillotière, de Caluire à Montessuy. On précise même que furent tirés 44 000 boulets, 600 000 coups de feu, 16 200 explosions ou impacts de balles par 24 heures.

La résistance des Lyonnais était surtout provoquée par les massacres auxquels s'étaient livrés les révolutionnaires sous les ordres de Chalier, bourreau sanguinaire qui déclarait :

« *Modérés, tremblez, les eaux ensanglantées du Rhône et de la Saône charrieront vos cadavres, mourez ou faites mourir, il faut épurer la République.* »

La première guillotine, envoyée par la Convention, fut installée place de la Fédération (place Bellecour actuelle). Chalier disait encore :

« *Faites fonctionner la guillotine car celle-ci rouille sans le sang des royalistes pour la graisser.* »

Trouvant sans doute le débit d'une seule machine insuffisant, Chalier achète une nouvelle guillotine pour le prix de 329 F, accessoires compris. Il la fait installer d'abord place des Terreaux, mais devant l'encombrement provoqué par les corps des suppliciés et les seaux de sciure, il la fait transporter sur le pont Morand, ce qui permettait de jeter directement les cadavres dans le Rhône.

Le Tribunal Révolutionnaire jugeait sans « avocailleries », la sentence de mort était prononcée en ces termes :

« *Faites passer le pont à Monsieur* ».

Le 15 juin 1793, Chalier sera jugé et condamné « à passer le pont »; il sera exécuté le lendemain.

Ne pouvant venir à bout de la résistance des Lyonnais et pour affaiblir celle-ci, Dubois-Crancé demande que le département de Rhône et Loire soit divisé en deux, satisfaction lui est donnée par le décret du 29 brumaire an II; ainsi naîtront les départements du Rhône et celui de la Loire.

Le blocus de Lyon est presque complet, notamment au nord et au nord-ouest de la ville. Pour essayer de se dégager, les lyonnais tentent une sortie en attaquant le poste de La Tour-de-Salvagny à Pollionnay. Une partie de la bataille a dû se dérouler sur le territoire de notre commune, bien qu'il n'en soit pas fait mention; les Lyonnais éprouvèrent d'énormes pertes car, dit-on, on pouvait remplir 12 chariots de morts et autant de blessés.

Louis XVI fut guillotiné le 23 janvier 1793. Depuis cette date, la famille Lacroix-Laval a porté le deuil pendant 150 ans, toute la correspondance particulière était écrite sur un papier à lettre bordé de noir. On voit ci-dessous une lettre du comte Ferdinand-Antoine de Lacroix-Laval, datée du 28 octobre 1926, adressée à M. Lapierre. Bel exemple de fidélité pour une cause perdue.

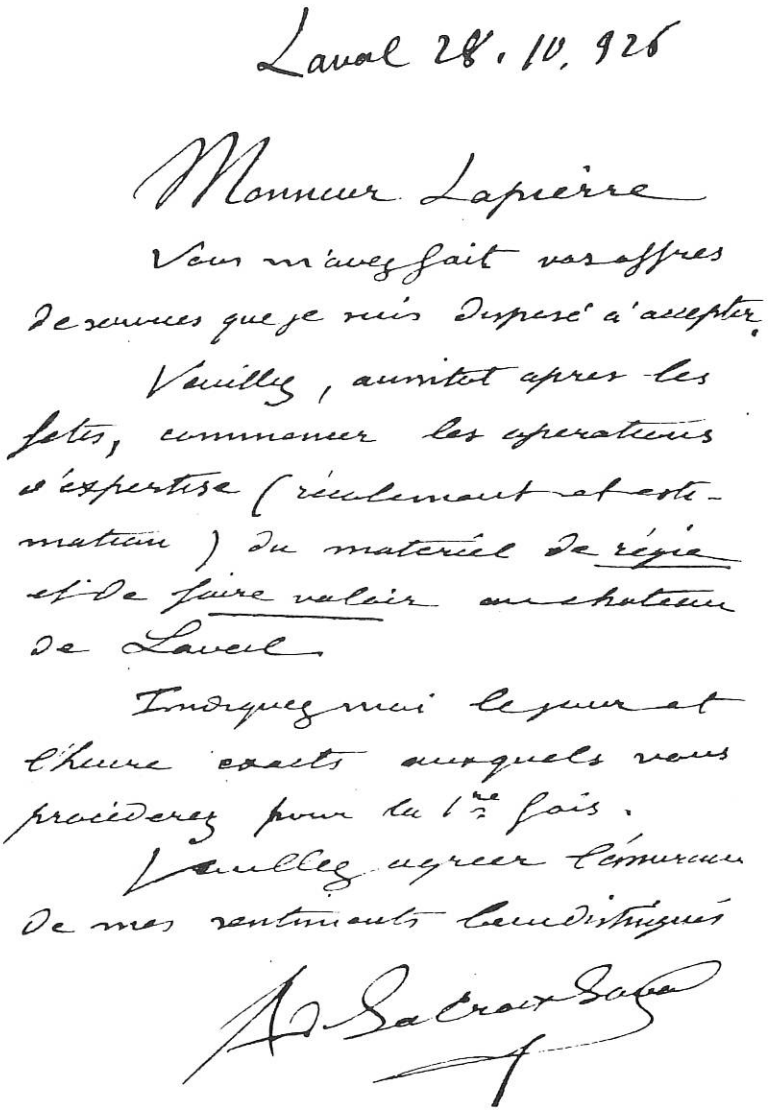

Laval 28. 10. 926

Monsieur Lapierre

Vous m'avez fait vos offres de services que je suis disposé à accepter.

Veuillez, aussitôt après les fêtes, commencer les opérations d'expertise (recolement et estimation) du matériel de régie et de faire valoir au château de Laval.

Indiquez-moi le jour et l'heure exacts auxquels vous procéderez pour la 1re fois.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments bien distingués

A. de Lacroix-Laval

L'épopée de Claude Julien Bredin (1)

Claude Julien Bredin, futur directeur de l'Ecole Vétérinaire de Lyon, fils de Louis Bredin, collaborateur de Bourgelat, qui sauva l'Ecole pendant le siège de Lyon, a vécu durant cette période révolutionnaire une véritable épopée.

En quittant les bancs de l'Ecole, dirigée par son père, Claude Julien fut envoyé, à peine âgé de 15 ans, servir dans l'Armée des Alpes, comme Vétérinaire patenté d'artillerie.

Un congé l'avait ramené à Lyon peu de temps avant que la ville ne s'armat contre la Convention. Ses parents, prévoyant l'imminence de la lutte et tremblant pour leur fils, le font rappeler à son Corps.

Mais Claude Julien, sous prétexte de faire quelques provisions de voyage, traverse le Pont de la Guillotière, alors commune indépendante.

C'est de là que les troupes des « enragés » commandées par le Général Kellermann, canonaient le centre de la ville.

Le tout jeune homme s'enrôle dans les troupes du Général Comte de Précy, afin de « combattre l'oppression ». La Famille Bredin, malgré toutes ses recherches, ne put le découvrir, même après la prise de Lyon.

Il avait cependant échappé aux dangers du siège mais, ne pouvant rejoindre la Guillotière au moment de l'entrée des colonnes républicaines dans la ville, il essaye de gagner la campagne après avoir, avec l'un de ses compagnons d'armes, tenté de traverser les lignes ennemies dans une charge folle.

Il cherche à rejoindre ses parents qui avaient évacué l'Ecole Vétérinaire de la Guillotière dans leur propriété d'Ecully.

Errant, exténué, à chaque instant menacé, il est fait prisonnier à Ecully le 20 Vendémiaire an II (11 octobre 1793) et ramené à Lyon.

Traduit devant la commission militaire jugeant sans appel, sa fierté tombe singulièrement : qui lui en voudrait ?

(1) D'après un article du Progrès du 14 mai 1989.

Il proteste n'avoir agi que par étourderie (c'est bien vrai) et n'avoir rempli que les fonctions d'un vétérinaire spécialiste des chevaux (c'est moins exact); il signe le procès-verbal de son interrogatoire d'une écriture légèrement tremblée...

Il semble donc que Claude Julien put échapper au couperet grâce à un officier général qui connaissait la famille.

De passage à Lyon, ce militaire, informé de la situation inextricable dans laquelle se trouvait l'un de ses soldats, s'en fut trouver le président de la Commission militaire, le terrible Honoré Massol et, sous prétexte que le jeune vétérinaire était indispensable à son Corps, obtint que les pièces compromettantes du dossier fussent brûlées pour obtenir sa libération.

Il rejoignit donc l'armée à Nice, mais le 17 Thermidor an III (5 août 1794), il fut rappelé à Lyon pour occuper à 19 ans une chaire dans l'école qui l'avait formé et que dirigeait son père, Louis Bredin, chaire qu'il quittera à regret pour devenir directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

*
* *

Une anecdote, qui nous est contée par Mme Charvolin dont la famille est installée à Marcy depuis le Moyen-Age, se situe dans cette période troublée de la Révolution et concerne les Lacroix-Laval. Mme Charvolin raconte l'histoire suivante qu'elle tient de son grand-père :

« *Alors que la Terreur décimait des familles entières de nobles, les seigneurs de Lacroix-Laval confièrent un de leurs enfants en bas âge à l'un de leurs fermiers nommé Guillon; celui-ci le fit passer pour son propre enfant. A la Restauration, lorsque les Lacroix-Laval reprirent possession de leur domaine, l'enfant sauvé retrouva sa famille.*

En signe de reconnaissance, les Lacroix-Laval firent don aux Guillon d'une modeste ferme et d'un lopin de terre que les nouveaux propriétaires baptisèrent du nom de « Guillonne » appellation conservée jusqu'à nos jours. »

Cette ferme se situait approximativement à l'emplacement des fermes actuelles de MM. Coquard et Tissot.

Maison où fut caché Antoine-Barthélémy de Lacroix-Laval. On reconnaît au centre assis, et versant à boire, M. Monavon alors âgé de 26 ans, futur maire de Marcy-l'Etoile.

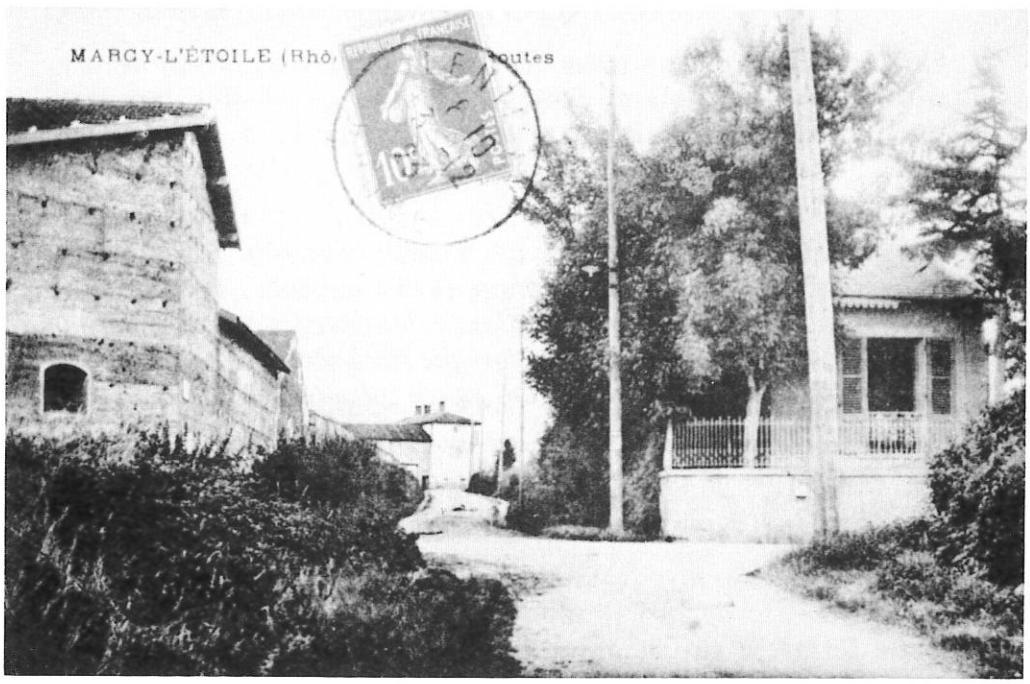

Avenue Jean Colomb; à gauche, la ferme Lancelin, à droite, la maison Clambaud; au fond, la ferme Delorme.

Une autre histoire du même genre, tout aussi authentique nous est rapportée par Mme Gaudin dont les aïeux nommés Caillot, fermiers du domaine, ont sauvé un autre Lacroix-Laval.

« *Antoine Barthélémy de Lacroix-Laval, Prêtre et Abbé de Saint Rambert, était recherché par les révolutionnaires pour être guillotiné, ainsi que son frère Jean Pierre, son beau-frère et son neveu. Antoine réussit à échapper à ses poursuivants et vint se cacher chez les Caillot, dans une petite maison qui existait encore il n'y a pas très longtemps, en bordure de la route de Sain-Bel, à peu près à mi-chemin entre l'entrée principale du parc et l'Institut National du Travail.*

A l'arrivée des révolutionnaires, les Caillot enfermèrent Antoine Barthélémy dans l'horloge; la maison fut fouillée mais personne n'eut l'idée d'ouvrir l'horloge et notre abbé fut sauvé.

Pour témoigner leur reconnaissance, les Lacroix-Laval accordèrent aux Caillot la jouissance gratuite, à vie pour eux et pour leurs descendants, de cette petite maison. Ce n'est qu'au moment de la vente du domaine, en 1942 que prit fin ce privilège. »

La fabrique

Après la Révolution, les prêtres recouvrèrent leur paroisse, la commune devant leur attribuer une rétribution.

A l'administration communale vint s'ajouter l'administration religieuse qui donna naissance à la fabrique.

Sainte-Consorce possédait un Conseil de Fabrique composé du curé et de sept fabriciens dont le maire.

A Marcy-le-Loup, le Conseil de Fabrique comprenait le curé et sept fabriciens également, dont l'adjoint qui, à cette époque, s'occupait de cette commune.

Pour ceux qui l'ignoreraient, précisons que les fabriciens étaient les laïcs chargés de gérer les finances de la paroisse.

Les écoles

Des temps plus calmes étaient revenus, il fallut se préoccuper du nouvel environnement social et éducatif.

Sous la Royauté, existaient bien quelques écoles paroissiales, mais elles n'étaient accessibles qu'aux nantis.

On crée alors à Sainte-Consorce, un Comité local d'instruction primaire et un Bureau de Bienfaisance. Une école communale de garçons, dirigée par un laïc, comptait environ 12 élèves. Une autre école communale pour les filles, était dirigée par les sœurs de Saint-Joseph ainsi qu'un pensionnat de demoiselles.

Il est rapporté que la bonté et la douceur avec lesquelles ces saintes filles remplissaient leurs obligations, la tendresse toute maternelle qu'elles déployaient dans la direction et l'instruction de leurs élèves étaient vraiment dignes d'éloge.

A Marcy-le-Loup, est créée une école communale de garçons dans laquelle un instituteur laïc enseignait à une quinzaine d'élèves. Une autre, pour les filles, sous la direction d'une dame, était fréquentée par une dizaine de jeunes filles. En outre, le village possèdait une Providence pour les filles pauvres que dirigeaient de pieuses demoiselles, elles firent don de l'établissement à la paroisse.

Quant au Bureau de Bienfaisance, il était chargé de venir en aide aux plus démunis et de permettre aux familles nécessiteuses d'envoyer leurs enfants à l'école.

Descendance de Jean-Pierre de Lacroix-Laval

Avant de mourir sur l'échafaud, Jean-Pierre avait eu, de son mariage avec Elisabeth Robier d'Orlienas, trois enfants :
Bonne de Lacroix-Laval (1772 - 1827); elle épouse le 19 juillet 1790 Antoine de Chasseins, baron de Chasselay, mort sur l'échafaud en 1793; puis en seconde noce, Louis Pierre de Tavernost, vicomte de Saint-Trivier (1760 - 1851).

Antoine Jean, qui hérite du domaine et dont nous verrons plus loin la descendance.

Antoine Brun, sculpteur

C'est en 1822 que naquit à Sainte-Consorce un enfant nommé Antoine Brun, dans une modeste famille d'agriculteurs. Rien, à sa naissance, ne laissait prévoir une destinée particulière, bien que les bonnes fées l'aient doté d'un don exceptionnel pour la sculpture.

Agriculteur comme son père, sabotier à ses heures, Antoine, lorsque les travaux de la terre lui en laissaient le temps, consacrait ses heures de loisir à sculpter au couteau dans du bois de tilleul des maquettes de monuments, une partie de ses œuvres est exposée au musée Antoine Brun à Sainte-Consorce.

Son œuvre principale consiste dans la reconstitution de la ville de Lyon, quartier par quartier, dans les moindres détails; elle comporte quatre plans de deux mètres sur deux mètres chacun.

Il admirait Lyon, s'y rendant à pied chaque dimanche, prenant des croquis des différentes perspectives qu'il reconstituait ensuite fidèlement en respectant scrupuleusement les proportions. Ainsi prirent corps, petit à petit : les quartiers de Bellecour, de Perrache, de Saint-Paul, de Saint-Just, de la Croix-Rousse, de la Guillotière, des Brotteaux, du Parc de la Tête d'Or et de Vaise.

Exposé à Tarare en 1882, cet ensemble lui valut un diplôme de Mérite pour « réalisation de plan en relief sur bois » que lui decerna la Société des Amis des Arts et Métiers. Il n'en reste hélas que quelques pièces, dont : la Préfecture du Rhône, plusieurs écoles et la façade de Bellecour.

Encouragé par ces premiers résultats, Antoine Brun s'attèle alors à un projet grandiose : il entreprend la réalisation en maquettes des 500 plus beaux monuments du monde.

N'ayant jamais dépassé Lyon, il travaille d'après des cartes postales, des gravures ou des croquis paraissant dans la revue l'Illustration.

Au musée de Sainte-Consorce, outre celles concernant Lyon, on peut admirer les maquettes de Notre-Dame-de-Paris, de l'église Saint-Augustin, du Palais de la Bourse, de la Tour Eiffel, de la gare du Nord, de l'ancien Opéra, etc.

Pour la province, c'est la cathédrale de Chartres, la Préfecture à Strasbourg, la Bourse de Marseille, le Capitole de Toulouse, la Manufacture de Sèvres, la façade de Beauvais, la cathédrale d'Auxerre, l'évêché de Strasbourg, et bien d'autres.

De l'étranger, il a reproduit : le Capitole USA, le Palais des Doges à Venise, le Palais du Gouvernement au Canada, la Scala de Milan, le Musée National de Munich, la tour de Pise, le Palais Royal de Madrid, la Maison Blanche de Washington, l'Opéra de Vienne, le Palais Royal d'Amsterdam, l'église Saint Marc de Venise, etc.

Passionné par la sculpture, Antoine Brun vendit ses terres, ne conservant que deux maisons, l'une dans laquelle il habitera, dans l'autre il installera en 1895 le musée où il commentait lui-même les visites.

Il mourut en 1900, la sculpture perdit un artisan génial et Sainte-Consorce un artiste. Ce ne sera que 70 ans plus tard que le conseil municipal de Sainte-Consorce parviendra, avec des aides diverses, à réunir une partie de l'œuvre d'Antoine Brun. Un long travail de restauration dut être entrepris car certaines pièces avaient beaucoup souffert, mais les maquettes de l'artiste font toujours l'admiration des visiteurs du musée.

MUSÉE Antoine Brun

Sainte-Consorce (Rhône)

Le règne d'Antoine-Jean de Lacroix-Laval

Né à Lyon le 16 mai 1774, mort le 9 juillet 1840, Antoine Jean de Lacroix-Laval, Chevalier volontaire aux chasseurs du comte de Précy pendant le siège de Lyon par Kellermann, puis volontaire dans l'armée de Condé, Président des Hôpitaux de Lyon, colonel dans la Garde Nationale épousa successivement :

le 29 nivôse de l'an VIII, Jeanne Marie Elisabeth Piget qui lui donna une fille, Azélie de Lacroix-Laval, née au cours de l'an IX. Elle épousa en 1822 Charles Henry Viré du Liron de Montivers (an VI), officier aux Gardes de Monsieur,

le 9 novembre 1807, Césarine Mognat de l'Ecluse, mariage sans enfant,

puis Victorine Donin de Rozière dans une troisième union de laquelle naquirent Léon, qui héritera du domaine, et Valérie de Lacroix-Laval (1820-1866), mariée en 1841 à Arnaud de Vincens, marquis de Caussens.

La découverte de la source d'eau minérale

1778 est une date importante pour l'histoire de Charbonnières et de Marcy; c'est, en effet, en 1778 que l'abbé Marsonnat, curé de Tassin et de Charbonnières, découvre la source d'eaux minérales; après de nombreuses expériences dont les résultats furent confirmés par les sommités médicales de l'époque, il en fait connaître les propriétés thérapeutiques.

L'abbé Marsonnat découvre la source le 30 septembre 1778. Son attention avait déjà été attirée quatre ans plus tôt par des phénomènes constatés lors d'une épizootie qui décima le cheptel bovin de la région en 1774. Il avait remarqué que seuls, les animaux de la ferme de Laval avaient échappé à la maladie, il en tira des conclusions qui l'amenèrent plus tard à situer l'origine de cette immunité.

Une autre version, plus connue celle-là, attribue la découverte de la source à un âne, légende bien jolie et on ne peut résister au désir de la conter.

Légende sur la découverte de la source

Un charbonnier, ayant un âne du nom de Cadichon, qui avait contracté une maladie éruptive l'abandonna dans les bois (l'ingrat !)

Voilà qu'un jour notre charbonnier rencontra « ce pelé ce galeux », l'œil frais, le poil luisant, prenant ses ébats au fond d'un vallon noir où s'échappe une source aux eaux froides, marquant les rochers de taches de rouille.

Notre charbonnier s'en alla raconter la guérison de son âne au Curé de Tassin, l'Abbé Marsonnat qui eut l'heureuse idée de faire analyser les eaux de la source.

Celles-ci s'avérèrent ferrugineuses au plus haut degré, et possédaient une efficacité réelle comme agent dépuratif et reconstituant.

Sur les conseils du Curé, quelques personnes imitèrent l'âne, et s'en trouvèrent bien.

Cette histoire est vraiment une légende, car à cette époque, la possession d'un âne était un petit capital, et l'on voit mal notre charbonnier abandonner son capital; et d'autre part le Comte de Lacroix Laval aurait-il accepté que l'on laisse divaguer sur ses terres des animaux étrangers ?

Située dans le domaine de Lacroix-Laval, la source appartenait au Comte Antoine Jacques qui, en 1828, en réglementa l'exploitation à son profit.

Un « tarif de la rétribution qu'on doit payer pour boire et emporter les Eaux Minérales de Charbonnières » fut établi par le Comte et approuvé par le préfet le 2 mai 1828.

Ce tarif distinguait deux catégories de buveurs :

- ceux qui viennent chaque jour pour boire quelques heures;

- ceux qui s'établissent dans la commune pour les prendre toute la journée.

Les premiers devront se munir de contremarque, ou cachet, chaque cachet coûtant un centime et donnant droit à un verre d'eau.

Les seconds achèteront une carte d'abonnement de vingt jours pour le prix de deux francs.

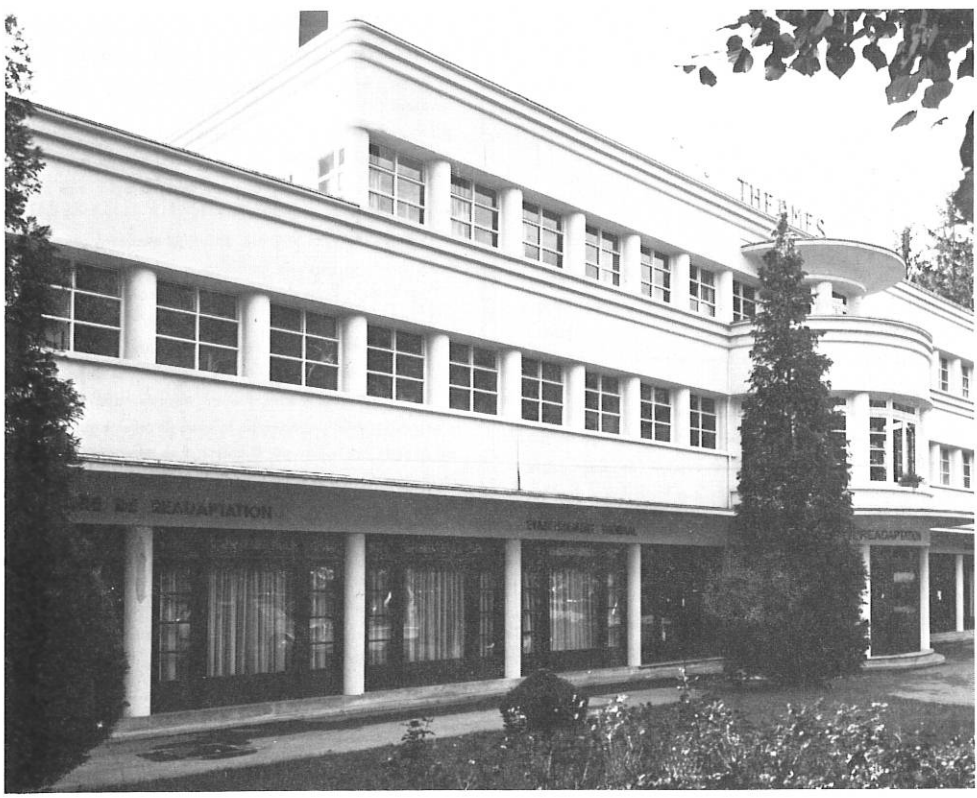

TARIF

DE LA RÉTRIBUTION

QUE L'ON DOIT PAYER

Pour boire ou emporter les Eaux minérales de Charbonnières,

Etablies par M. Lacroix de Laval, propriétaire desdites Eaux,

Approuvé par M. le Comte de Brosses, préfet du département du Rhône.

La manière de boire les Eaux minérales de Charbonnières, n'ayant aucun rapport avec l'usage d'aucunes autres eaux de France, la perception à établir doit avoir un mode différent.

Les buveurs des eaux de Charbonnières sont divisés en deux classes :

1.° Les personnes qui viennent chaque jour pour les boire quelques heures ;

2.° Les personnes qui s'établissent dans la commune pour les prendre toute la journée.

Le mode de perception ne doit pas être le même pour toutes. Il y en aura deux.

Les personnes qui n'habitent pas la commune, seront astreintes à se pourvoir de contre-marque ou cachet, qui seront distribués dans un bureau peu éloigné de la source ; chaque cachet coûtera un centime ; un cachet ne donne le droit de boire qu'un seul verre ; si l'on veut en boire deux de suite, l'on donnera deux cachets.

Les personnes qui s'établissent dans la commune, pourront se présenter à leur arrivée au percepteur ou fermier qui leur remettra une carte d'abonnement de vingt jours, pour le prix de deux francs : elles voudront bien dire leur nom, celui du propriétaire chez lequel elles logent, le tout sera inscrit sur la carte d'abonnement et sur un registre ; l'on y indiquera le jour où l'abonnement commence et celui où il finira. L'abonnement expiré, l'on pourra prendre un demi-abonnement qui coûtera un franc, et aura la durée de dix jours. Les personnes abonnées présenteront leur carte au percepteur, quand elles iront à la fontaine, jusqu'à ce qu'elles soient connues par lui.

Les enfans, jusqu'à l'âge de dix ans, boiront sans payer, et au dessus de cet âge, ils payeront comme tout le monde.

Le percepteur ou fermier pourra se présenter toutes les semaines chez les différens habitans de la commune, pour les engager à vouloir bien lui donner le nom des buveurs qui logent dans leur maison.

Les personnes qui voudront emporter des eaux minérales à Lyon ou dans d'autres lieux, se munironi au bureau d'autant de cachets qu'ils voudront remplir de bouteilles tenant un litre, ou cruches de grès. Chaque cachet coûtera cinq centimes.

Les propriétaires de la commune et les aubergistes, qui voudront emporter des eaux pour les repas de leurs hôtes, ne payeront le cachet nécessaire pour remplir une cruche de grès que deux centimes.

Tous les indigens pourront boire les eaux sans payer, mais ils ne pourront point en emporter.

Pour avoir le droit de boire les eaux gratuitement, il faudra présenter au propriétaire ou au fermier desdites eaux un certificat de M. le Maire et de M. le Curé de la commune où l'on est domicilié. Lesdits certificats seront déposés entre les mains du propriétaire, qui fera remettre une carte d'indigent sur laquelle sera inscrit le nom de celui à qui elle aura été donnée, et le lieu où il habite. Les personnes reconnues indigentes auront la facilité d'avoir des consultations gratuites de M. le Médecin-Inspecteur des eaux.

Toutes les personnes qui iront boire les eaux minérales, s'arrêteront le moins possible auprès de la source, pour ne pas encombrer le local ; elles respecteront les barrières établies pour qu'on ne se précipite pas sur les cornets d'où l'eau sort.

Fait à Charbonnières, le 1.er Mai mil huit cent vingt-huit

LACROIX DE LAVAL, Propriétaire.

Vu par nous, Conseiller d'Etat Préfet du Rhône, à la charge, par le propriétaire des Eaux, de notifier le présent Tarif à M. le Maire de Charbonnières, avant sa publication mise en vigueur.

Lyon, le 2 Mai 1828.

Le Comte DE BROSSES.

Lyon, de l'Imprimerie de [illegible] rue Mulet, n.° 10.

Quelques aménagements seront consentis pour les enfants au-dessous de dix ans qui pourront boire l'eau gratuitement, ainsi que pour les indigents, mais ceux-ci ne pourront pas en emporter.

Pour emporter de l'eau de la source, il en coûtera cinq cachets, soit cinq centimes pour un litre; toutefois, les habitants de la commune ne le paieront que deux centimes.

L'eau minérale ferrugineuse sourd à travers les pierres amoncelées d'une levée du moulin de Laval. Pour en protéger la pureté et éviter que l'eau de la source se mélange à celle du ruisseau coulant à proximité, M. de Laval fit exécuter des travaux importants.

La renommée des eaux s'établit rapidement dans la région et les malades accoururent en grand nombre. Malgré les traitements empiriques pratiqués dans les débuts de l'exploitation, de nombreux certificats de guérison attestent les bienfaits d'une cure à Charbonnières.

Une période de prospérité s'ouvre pour Charbonnières en passe de devenir station hydrominérale. Les curistes et les villégiateurs logés dans les nombreux hôtels et meublés du village trouvent, sous les frondaisons du bois de l'Etoile, d'agréables buts d'excursions pour agrémenter l'austérité de la cure, car, en dehors de ces promenades, rares étaient les distractions.

C'est alors que Marcy-le-Loup connaît une grande animation, le bois de l'Etoile devient un des lieux de promenade favori des Lyonnais qui disposent à présent d'un moyen de transport en commun avec les « Ecossaises de Vaise » pour s'évader de la ville. La fréquentation s'accroîtera encore après 1876 lorsque la ligne de chemin de fer de Lyon Saint-Paul à Montbrison sera ouverte au public, mettant ainsi Lyon à quelques minutes de la campagne.

Une foule certainement moins motivée par les eaux minérales que par les attraits champêtres et le bon air qu'offre la région, envahira chaque dimanche les guinguettes; des familles entières viendront pique-niquer sur la mousse, tandis que les amoureux, fuyant la cohue, rechercheront la solitude que le vaste domaine met à leur disposition.

Vers 1845, en creusant un puits pour une blanchisseuse, on découvrit une source ferrugineuse. Impropre à l'usage que se proposait d'en faire cette dame, on pensa en tirer parti en créant un service de bains. Les quelques baignoires installées connurent un tel succès qu'un établissement de bains s'avéra indispensable. Construit près de l'ancienne source, le long de l'avenue du Casino actuelle, il fonctionnait

MAIRIE DE LYON.

ORDONNANCE DE POLICE.

Voitures abandonnées sur la voie publique.

NOUS MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

Vu l'Ordonnance de police que nous avons rendue le 27 Septembre 1826, relativement aux embarras sur la voie publique;

Considérant qu'au mépris des dispositions prescrites par l'Ordonnance de police susrelatée un grand nombre de diligences, messageries, charrettes, camions et voitures de tout genre, continuent à stationner de nuit et de jour sur la voie publique, soit après le chargement et le déchargement, soit pour recevoir des réparations ou pour tout autre motif;

Attendu que la voie publique, qui est à la disposition de tous pour la circulation seulement, ne servirait plus à sa destination si elle était employée à l'usage des particuliers pour y faire des entrepôts et y laisser en station des voitures;

Voulant faire cesser un abus aussi préjudiciable à la libre circulation de la voie publique que dangereux même pour la sûreté des passans,

AVONS ORDONNÉ :

ARTICLE PREMIER.

Toute messagerie, diligence, charrette, voiture quelconque qui, immédiatement après le chargement ou le déchargement des marchandises, ne sera pas partie pour sa destination ou n'aura pas été remisée, mais qu'on laissera indûment, pour quelque motif que ce soit, stationner sur la voie publique, sera considérée comme abandonnée, et à raison des accidens qu'elle pourrait occasioner ou des obstacles qu'elle apporterait à la libre circulation, mise en fourrière, à la diligence des Commissaires de police, pour n'être rendue à son propriétaire que sur bonne et valable autorisation, et après que les frais de transport et de garde auront été acquittés; le tout sans préjudice des procès-verbaux qui seront dressés pour être les contrevenans traduits devant les Tribunaux compétens.

ART. 2.

MM. les Commissaires de police sont chargés de tenir exactement et rigoureusement la main à l'exécution de la présente Ordonnance, qui sera publiée et affichée aux lieux accoutumés de cette ville.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 21 Mai 1827.

Le Maire de la ville de Lyon,

J. DE LACROIX-LAVAL.

Vu et approuvé par nous Conseiller d'état, Préfet du Rhône.

Lyon, le 25 Mai 1827.

COMTE DE BROSSES.

69

A LYON, DE L'IMPRIMERIE DE RUSAND, IMPRIMEUR DE LA VILLE.

avec deux piscines d'eau chauffée, une pour les femmes, une pour les hommes. Dans les années 50, à la suite d'un vaste plan d'aménagement de son domaine, la Société des Eaux Minérales procéda à la démolition de ce bâtiment qu'elle remplaça par l'Etablissement thermal actuel inauguré le 23 mai 1953.

Construit à cheval sur le ruisseau de Charbonnières qui sert de limite entre les deux communes, l'Etablissement se trouve ainsi pour une bonne partie sur le territoire de Marcy l'Etoile.

La Fourrière

Ne vous est-il jamais arrivé, en retournant prendre votre voiture dans une artère de Lyon, de ne pas retrouver votre véhicule, celui-ci ayant été enlevé par la « Fourrière » ?

Cette mésaventure très désagréable se passe tous les jours dans les rues de Lyon; il se pourrait bien que cette pratique ait été mise en place par Jean de Lacroix-Laval, Maire de Lyon.

En effet, par une Ordonnance de Police du 21 mai 1827, Monsieur le Maire demandait aux Commissaires de Police de mettre en fourrière tous les véhicules, diligences, messageries, charrettes, camions, voitures de tout genre, considérés comme abandonnés, qui pourraient occasionner des accidents, et surtout une gêne à la bonne circulation.

Cette Ordonnance (page ci-contre) fut approuvée par le Comte de Brosses, Préfet du Rhône, le 25 mai 1827.

Le loup et le tailleur

En ce temps-là, le Comte de Lacroix-Laval utilisait à domicile les services d'un tailleur qui venait au Château coudre les vêtements de toute la famille; sa journée de travail terminée, notre tailleur rentrait à pied chez lui.

Un soir, ayant été attardé par un travail urgent à finir, ce brave homme quitta le château par « grand nuit », le vent du nord hurlait dans les grands arbres de la forêt; pour faire plus vite, notre tailleur abandonna les chemins habituels, et coupa à travers bois pour rejoindre sa chaumière.

Pressant le pas, sa grande houppelande serrée contre lui pour se protéger du froid, notre tailleur se dirigeait tout droit dans l'obscurité sur un piège à loup, quelques pas plus loin; lorsqu'il mit le pied sur les branchages qui camouflaient le puits, il eut l'impression que la terre cédait sous ses pas; avant de savoir ce qui lui arrivait, notre homme se retrouva au fond du piège.

Mais oh ! surprise, l'endroit était déjà occupé par un magnifique loup, dont les yeux fluorescents brillaient dans le noir.

Plaqué contre la paroi, le tailleur crut sa dernière heure arrivée, tellement les hurlements de l'animal étaient effrayants.

Saisissant prestement dans sa besace ses grands ciseaux, l'homme fit face au loup, prêt à défendre crânement sa vie.

Tenant son arme à deux mains, fixant le fauve, il lui dit : « Si tu fais gnac-gnac, je fais crac-crac » en actionnant les deux branches du ciseau.

Toute la nuit, il répéta cette phrase au loup; au petit matin, un garde du Comte, faisant le tour des pièges, retrouva notre homme et le loup; celui-ci fut abattu et son compagnon d'une nuit put rentrer chez lui sain et sauf.

Une histoire qui finit bien; notre tailleur a eu plus de chance que la Chèvre de Monsieur Seguin.

MARCY L'ETOILE (Rhône). — Le Bois de l'Étoile

Joseph Léon de Lacroix-Laval

A la mort d'Antoine Jean, Joseph Léon de Lacroix-Laval hérite du domaine. Né le 19 février 1823, décédé en 1919, il vécut 96 ans. Au cours de cette longue vie, il contracta deux mariages : le premier avec Ubaldine Bellet de Saint-Trivier, le 12 février 1849, décédée le 30 août 1851; le couple n'eut pas d'enfant; Joseph Léon se remaria le 16 juin 1853 avec Louise Hubert de Saint-Didier; de cette union naquirent trois enfants :

Ferdinand-Antoine (1858-1942), héritier du domaine,

Thérèse (1854-1877); elle épousa le 16 octobre 1875 Calixte, vicomte de Becdelièvre,

Marie, née le 23 janvier 1856, religieuse du Cénacle.

1872 - Séparation de Marcy-le-Loup

Joseph Léon de Lacroix-Laval a joué un rôle important dans l'histoire de Marcy; c'est grâce à un don important du comte et à une souscription parmi les habitants de Marcy que la mairie et l'école publique ont pu être construites, ce qui a permis à notre commune de se séparer de Sainte-Consorce pour devenir autonome.

A cette époque, Sainte-Consorce - Marcy-le-Loup ne possède pas de bâtiment à usage de mairie et d'école publique, les écoles existantes étant installées dans des bâtiments privés, et l'Etat fait obligation aux communes de construire, à leurs frais, mairie et école publique.

Les habitants de la commune et en particulier les conseillers municipaux sont incapables de se mettre d'accord sur un lieu de construction, chacun voulant qu'il soit près de leur église.

Une proposition - quelque peu farfelue - consistait à implanter ce bâtiment public à la limite des deux sections, approximativement dans la partie haute du lotissement actuel des Pierres Folles; heureusement, cette proposition ne fut pas suivie.

Faute d'arriver à un accord réciproque, une demande de séparation est adressée au Conseil d'Etat par l'intermédiaire du préfet le 6 mars 1870. Cette demande était signée par le maire, les conseillers municipaux des deux sections, les dix plus fort imposés ainsi que par les habitants sachant signer, soit 73 personnes de Sainte-Consorce et 55 de Marcy-le-Loup. Nous donnons, ci-après, dans son intégralité, le mémoire établi, avec plan de séparation, adressé au Conseil d'Etat.

En 1870, M. Jean Colomb est maire de Sainte-Consorce, il abandonnera sa fonction en 1871 et sera remplacé par M. Tabard.

Deux ans plus tard, le Conseil d'Etat donne suite à la séparation des deux communes, la décision prend effet du 5 juin 1872; à partir de cette date, Marcy-le-Loup devient Marcy l'Etoile par référence au bois de l'Etoile (qui tient son nom à cause des chemins se croisant et formant entre eux une étoile), bien connu des Lyonnais.

La superficie de la nouvelle commune est de 540 hectares, sa population de 314 habitants. Le premier maire en est M. Jean Colomb, ancien maire de Sainte-Consorce.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

Les Habitants de la commune de Ste-Consorce et Marcy

POUR OBTENIR

LA SÉPARATION DES DEUX SECTIONS

De Ste-Consorce et de Marcy.

ET LEUR ÉRECTION EN COMMUNE

Au mois de mars 1870, les habitants de Ste-Consorce et ceux de Marcy adressèrent à M. le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône, la pétition suivante demandant l'érection de chacune des sections en commune distincte.

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

« Les habitants de Ste-Consorce et Marcy ont l'honneur de vous exposer que « la commune de Ste-Consorce et Marcy, faisant partie du canton de Vaugneray « et de l'arrondissement de Lyon, est divisée en deux sections: la section de « Ste-Consorce et celle de Marcy; que cette division en deux sections ou « paroisses remonte au moins à l'année 1643, ainsi que l'attestent les registres « de baptême servant alors de registres de l'Etat civil.

« Aujourd'hui, chacune de ces sections possède des édifices communaux en « bon état, c'est-à-dire une église, un presbytère construit récemment, une place « publique, une école de garçons et une école de filles.

« Cette division en deux sections a été régularisée au moyen d'une démarcation « territoriale faite le 29 juillet 1830 et approuvée par l'autorité préfectorale le « 11 août suivant. Elle attribue à chacune des sections une superficie à peu près « égale de plus de 500 hectares, en terres arables, vignes et prairies, le tout en « parfait état de culture et d'un très-bon rapport.

« Depuis le 6 juin 1853, chacune des sections a été autorisée à subvenir « séparément aux dépenses du culte religieux et de s'imposer séparément pour « ces dépenses.

« Les deux sections ont des impôts communaux similaires et, par conséquent, « facilement divisibles. Le montant total des impôts de la commune entière, pour « l'année 1870, est de 9,110 fr. 82 c.

« La population totale de la commune est d'environ 770 habitants et se divise « ainsi : 310 habitants pour la section de Marcy et 460 habitants pour celle de « Ste-Consorce.

« Les deux cimetières, dont la création remontait à plus de deux siècles, ont « été remplacés, en 1867, par deux nouveaux cimetières avec autorisation d'y « faire des concessions perpétuelles. Les concessions déjà faites, depuis le « 2 juillet 1868 jusqu'à ce jour, ont produit une somme totale de 4,730 fr.

« Ni l'une ni l'autre des sections ne possède une maison d'école pour les « garçons autrement qu'à titre de location. Les deux sections, en effet, n'ont « jamais pu s'entendre pour la construction d'une maison d'école à frais com- « muns, et les projets présentés à cet égard, et à diverses reprises, ont toujours « dû être retirés pour éviter des dissensions fâcheuses. D'ailleurs une maison « d'école, construite sur la ligne de démarcation des deux sections, aurait été « également mal placée pour l'une et pour l'autre ; elle se trouverait dans une « situation extrêmement incommode pour les enfants qui ont à se rendre sou- « vent, dans la même journée, à l'église et à l'école ; et la seule chose praticable « et convenable serait la construction de deux maisons d'école.

« En présence de cette division de la commune en deux sections territoriales, « de la division de presque tous les intérêts communaux et par toutes les con- « sidérations de fait exposés ci-dessus, les habitants de la commune de Ste- « Consorce et Marcy, à eux joints les membres du conseil municipal, les plus

« imposés, l'adjoint et le maire, sont unanimement d'avis de vous demander, « Monsieur le Conseiller d'Etat, qu'il soit procédé à la séparation absolue des « deux sections et à leur constitution en deux communes distinctes.

« Si cette séparation complète et absolue est admise, chacune des sections « constituées ainsi en commune prend, dès à présent, l'engagement de faire « construire une maison d'école au moyen de souscriptions individuelles assez « considérables pour couvrir la plus forte partie de la dépense.

« Les habitants de la commune de Ste-Consorce et Marcy vous supplient donc, « Monsieur le Conseiller d'Etat, d'accueillir avec bienveillance leur demande et « d'ordonner qu'elle soit soumise à toutes les mesures d'instruction prescrites « en pareil cas pour être ensuite transmise à l'administration supérieure. Ils « espèrent que vous voudrez bien appuyer leur demande de votre puissante « protection, et ils vous en conserveront la plus grande reconnaissance.

« Ils ont enfin, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'honneur d'être avec le plus « profond respect,

« Vos très humbles serviteurs. »

Marcy, 6 mars 1870.

Suivent les signatures des habitants au nombre de 73 sur la pétition de Ste-Consorce et de 55 sur celle de Marcy.

Les Membres du Conseil municipal de la section de Sainte-Consorce.

Vuldy, Rivière, Tabard, Vuldy, Gros, Bost, Gervais, adjoints, le Juge de Paix de Vaugneray, Perrin de Bénevent.

Les dix plus fort imposés de la section de Sainte-Consorce.

Robert, curé, Gillet, Brun, Cazot, Gervais, Assadat, Buffin, Rivière, Assadat et Brun.

Les habitants de la section de Sainte-Consorce.

Prost François, Jay, Champ, Delorme, Simon, Jérôme, Petit Jean, Poncet, Gaspard, Assadat, Raymond, Gillot, Perricot, Sauppat, Raymond, Rivière, Gervais Benoît, Jay, Benoît Simon, Vuldy, Simon Benoît, Brailly, Petit Jean-Augustin, Gubian, Jean, Tisseur, Claude Brun, Claude Gras, Pinet, Benoît Bouchard, Jean Gros, Laurent, Auger, Rollin, Brun, Prost. Brun, Forest, Brun, Dutronchil Pierre, Valentin, Valentin, Cazot Jacques, Brun, Gerin, Gerin, Prost, Reverdy, Colon, Odin, Prost, Jullien, Chavot, Souppat, Assadat, Brun, Bouchard, André, Dévignes, Brun Antoine, Brun, Buffin. Assadat, Mayoux, Bost, Henry, Dutour, En, Bost.

Les membres du Conseil municipal de Marcy et M. le Curé.

Claron. Caillot, Simon, Bost, Duplat, curé, et Colomb, maire.

Les dix plus fort imposés des habitants de la section de Marcy.

Pailleron, Finnaz, docteur, Souppat, Simon, Pailleron, Léon de Laval, Raymond, Martin, Souppat Denis et Bouchard, le Juge de Paix de Vaugneray, Perrin de Bénevent.

Les habitants de la section de Marcy.

Bouchard, Pradel, Pailleron, Bost, Gaynou, Souppat, Bonnet, Brun Bellime, Pailleron, Bost, Dethèves, Pradel, Amédée Finnaz. Chambe, Mathieu, Véricel, Delorme, Régny, Pierre Gaynou, Bost, Charvolin, Chatard, Jay Pierre, Claude Vaillant, Bost, Jeantet Caillot, Brun Caillot Ducreux, Rigue, Caillot, Brun, Pocachard, Brun, Raymond, Louis Silvent, Raymond Dutronchil, Brun, Delorme, Brun. Fessy, Souppat Michel, Souppat François et Chaffanel.

Vu pour légalisation des signatures des conseillers municipaux, les vingt plus fort imposés et des habitants de la commune de Sainte-Consorce et Marcy.

Sainte-Consorce et Marcy, le 10 mars 1870.

COLOMB, maire.

Ces pétitions furent transmises à M. le Conseiller d'Etat par M. Colomb, alors maire de la commune. Nous reproduisons ici la lettre d'envoi.

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

« J'ai l'honneur de vous transmettre les deux pétitions par lesquelles les « habitants des deux sections de la commune de Ste-Consorce et Marcy sollici- « tent simultanément la séparation de ces deux sections et leur érection en « communes distinctes. Ces pétitions portent l'une et l'autre les signatures des « membres du Conseil municipal et des plus imposés appartenant à chaque « section et de tous les habitants sachant signer.

« Quant à moi, je n'ai pas hésité à donner mon approbation et mon concours « à ces deux pétitions ; la constitution de chacune des sections en commune « distincte ne devant être, suivant mon appréciation, que la consécration d'un « fait déjà accompli, qu'un moyen de faciliter d'une manière plus rapide les « développements des intérêts généraux et particuliers de chaque section, et ne « pouvant produire aucun accroissement sérieux des dépenses municipales.

« En effet, chacune des sections de Ste-Consorce et Marcy possède déjà une « église, un bresbytère, un cimetière nouvellement établi, le tout en très-bon « état, une place publique et une agglomération de maisons formant un bourg. « Depuis 1853, chacune des sections a été autorisée à subvenir séparément aux « dépenses du culte religieux. Sous ce premier rapport les deux sections forment « donc déjà deux paroisses complètement distinctes.

« Sous le rapport de la division du territoire entre les deux sections, il a été « établi, depuis l'année 1830, une ligne de démarcation précise et officielle. A « cet égard, je joins aux deux pétitions un plan de la commune dressé par « M. le Voyer en Chef du département et indiquant la ligne de démarcation « des deux sections. Cette ligne de démarcation serait évidemment à maintenir « pour la constitution des deux communes.

« Sous d'autres rapports, relatifs à l'administration communale, la division « existe déjà ou est facile à établir. Chacune des sections entretient une école « de garçons et une école de filles. A l'égard de la composition du Conseil « municipal, sept membres du Conseil sont nommés par la section de Ste- « Consorce et cinq par la section de Marcy. Les deux sections ont des impôts

« similaires et par conséquent facilement divisibles. Enfin la superficie territo-
« riale de chaque section est à peu près la même.

« On trouve également dans chacune des sections les conditions nécessaires
« pour en faire des communes distinctes.

« La superficie totale de la commune est de 1,118 hectares, se divisant ainsi :
« 578 hectares pour la section de Ste-Consorce, et 540 hectares pour la section de
« Marcy. Toute cette superficie forme un territoire également riche par son agri-
« culture et se compose de terres arables, vignes et prairies.

« La population de la commune est de 774 habitants. La section de Ste-Con-
« sorce en comprend 460, et celle de Marcy 314. La population de Marcy se
« trouverait ainsi moindre que celle de Ste-Consorce et, sous ce rapport, la divi-
« sion ne serait pas parfaitement égale entre les deux nouvelles communes. Mais
« la population de Marcy accrue déjà d'une manière rapide depuis un certain
« nombre d'années, ne peut manquer de s'accoître d'une manière plus rapide en-
« core pour l'avenir, par l'étendue de son territoire traversé maintenant par les
« deux chemins de grande communication n° 7, des Trois-Renards à Sain-Bel,
« et n° 30 de La Tour-de-Salvagny à Rive-de-Gier ; par l'établissement du che-
« min de fer de Lyon à Montbrison, dont le tracé est indiqué comme devant
« passer sur le territoire de Marcy ; par le voisinage des eaux thermales de Char-
« bonnières qui se trouvent sur la limite même de Marcy ; enfin par la proximité
« de la ville de Lyon, la section de Marcy n'étant qu'à 13 kilomètres de Lyon
« et celle de Ste-Consorce à 14 kil. Un fait peut donner une idée de la prospé-
« rité spéciale de la section de Marcy : Je veux parler de l'importance des
« concessions perpétuelles faites dans le cimetière de cette section. L'ancien
« cimetière a été remplacé par un nouveau au commencement de 1867, et de-
« puis le mois de juillet de l'année suivante, jusqu'à ce jour, il a déjà été fait des
« concessions perpétuelles pour une somme de 4,350 francs. Dans la section de
« Ste-Concorce, il a été fait des concessions perpétuelles pendant la même épo-
« que, pour une somme de 380 francs.

« Chacune des sections de Ste-Consorce et Marcy comporte donc tous les
« éléments d'une commune distincte ; on peut s'en convaincre encore par le
« chiffre des impositions dont le montant total, pour l'année 1870, est de
« 9,110 fr. 82 c.

« Ces impositions ne seront pas augmentées par la constitution des deux sec-
« tions en communes séparées. Les dépenses resteront, en effet, les mêmes pour

« l'entretien des chemins vicinaux, pour l'entretien des écoles, pour les dépenses « du culte religieux. Si les dépenses communales viennent à augmenter, ce ne « sera que par la volonté même des habitants de chacune des nouvelles commu- « nes et il n'est pas douteux, en effet, que chacune d'elles ayant à s'administrer « séparément à l'avenir, les habitants seront plus empressés à donner leur assen- « timent à des impositions extraordinaires et même à concourir aux dépenses « communales par des souscriptions volontaires. Jusqu'à ce jour les deux sections « de Ste-Consorce et de Marcy n'ont pu s'entendre pour la construction d'une « mairie et d'une maison d'école ; les divers projets qui ont été présentés, à diver- « ses époques, ont dû être retirés en présence des dissensions fâcheuses qu'ils fai- « saient naître immédiatement dans les deux sections. De part et d'autre on a « compris que l'on devait attendre le moment où l'on pourrait constituer deux « communes distinctes et où chacune d'elles aurait sa mairie et sa maison « d'école.

« Le maintien des deux sections de Ste-Consorce et Marcy en une seule com- « mune ne peut donc, maintenant et à l'avenir, présenter que des inconvénients « graves pour leur bonne administration. La section de Ste-Consorce ayant à « nommer sept membres du conseil municipal et la section de Marcy cinq « seulement cette inégalité pourrait devenir la cause indirecte des dissensions « les plus fâcheuses.

« Déjà diverses demandes de séparation, complète, entre les deux sections. « ont été adressées à l'administration supérieure, et aujourd'hui qu'une demande « de même nature, réunissant l'assentiment unanime des habitants, vous est « adressée, M. le Conseiller d'Etat, je joints mes instances à celles de mes « administrés pour vous supplier de l'accueillir favorablement, de la soumettre « aux mesures d'instruction prescrites en pareil cas et de vouloir bien l'appuyer « de votre haute protection auprès du gouvernement. »

Veuillez, etc.

Le maire de Ste-Consorce et Marcy,
COLOMB.

Nous avons reproduit textuellement ces deux documents. N'était-ce pas le meilleur exposé que nous puissions faire de la question ? Ne demeure-t-on pas convaincu, après leur lecture, que chacune des sections de Ste-Consorce et de Marcy possède en propre les éléments

de vitalité nécessaires à la constitution d'une commune, que la séparation ne froissera aucun intérêt et qu'elle est, au contraire, le vœu de tous les habitants ?

M. le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône, n'hésita pas à déférer à la demande contenue dans ces pétitions. L'affaire fut soumise à l'instruction réglementaire. Un arrêté du 13 avril 1870 prescrivit l'ouverture d'une enquête administrative appelant les habitants à se prononcer sur l'opportunité de la séparation projetée. Du procès-verbal de cette enquête, dressé par le Commissaire enquêteur, nous extrayons les deux passages suivants :

« Et après avoir donné lecture de la teneur de notre procès-verbal aux habi-
« tants qui étaient présents, nous leur avons demandé s'ils avaient des réclama-
« tions à faire. *Ils nous ont tous répondu qu'ils demandaient que les deux sections*
« *fussent érigées en commune distincte.*

Et plus loin : Avis du Commissaire enquêteur :

« Appelé à donner notre avis sur le projet d'ériger en commune distincte chacune des deux sections de Marcy et de Ste-Consorce,

« Nous, Commissaire soussigné,

« Considérant qu'il y a satisfaction pour les habitants des deux sections d'être
« érigés en commune distincte, donnons un avis favorable audit projet. »

En foi de quoi nous avons signé le présent.

GRATALOUP,
Conseiller d'arrondissement.

A la suite de cette enquête, M. le Conseiller d'Etat, par son arrêté du 22 juin 1870, prescrivit la formation, dans chacune des sections, d'une commission syndicale plus spécialement chargée de représenter les intérêts de la section. Les élections eurent lieu le 26 juin, et donnèrent les résultats suivant. Furent nommés pour la section de Ste-Consorce : MM. Dévignes (Jean-Antoine) ; Assadat (François) ; Brun (Ennemond) ; Vuldy (Etienne-Cadet), et Cazot (Jacques) ; pour

la section de Marcy : MM. Pailleron (Léonard); Souppat (Denis); Finaz (père); Bouchard (Barthélemy), et Pailleron (François).

Ces commissions se réunirent séparément le 30 juin. Elles furent unanimes à demander, dans l'intérêt de leurs mandants, la séparation sur les bases indiquées au projet soumis à leur délibération, se prononçant ensuite sur la réclamation du sieur Véricel (Pierre), qui, dans l'enquête, avait demandé que son habitation fût comprise dans la section de Marcy. Elles émirent, l'une et l'autre, l'avis qu'il était indispensable de conserver purement et simplement la délimitation adoptée en 1830 et consacrée par un usage de 40 années.

Ces opérations préliminaires terminées le même jour, l'affaire fut portée devant le Conseil municipal de la Commune réuni, à cet effet, en session extraordinaire avec l'assistance des plus fort imposés, conformément à l'autorisation préfectorale. Nous reproduisons textuellement la délibération prise par cette assemblée :

« L'an mil huit cent soixante-dix et le trente juin, à deux heures après midi, « par autorisation de M. le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône, le Conseil muni- « cipal de la commune de Ste-Consorce et Marcy, et à lui joints les plus imposés « de ladite commune, convoqués en nombre égal à celui du Conseil municipal, se « sont réunis dans la salle ordinaire de la mairie sur la convocation et sous la « présidence du Maire.

« Se sont trouvés présents : MM. Vuldy (Etienne), Tabard (Jean), Bost (An- » toine), Rivière (Antoine), Claron (Barthélemy), Simon (Claude), Bost (Pierre), « Gros (Alexandre), Gervais, adjoint, et Colomb, maire, comme membres du « Conseil municipal ; et MM. Pailleron (Léonard), Brun (Ennemond), Assadat « (François), Pailleron (Jean-François), Rivière(Jean-Antoine), Finaz (Louis- « Benoît), Bouchard (Jean), Souppat (Léonard), et Assadat (Jean), comme plus « imposés.

« M. le Maire, après avoir déclaré la séance ouverte, a exposé :

« Que les habitants de chacune des sections de Ste-Consorce et Marcy ont » adressé à M. le Préfet du département une pétition ayant pour objet d'obtenir « la constitution de chacune des sections en commune distincte.

« Qu'à la suite de cette demande, M. le Préfet a ordonné une enquête et que « cette enquête a été faite ;

« Qu'ensuite et conformément à un arrêté de M. le Préfet, il a été nommé, « pour chacune des sections, une Commission municipale chargée de défendre « leurs intérêts respectifs dans l'instruction de la demande en séparation ;

« Que ces deux Commissions, ainsi instituées et délibérant séparément, ont « l'une et l'autre et à l'unanimité, émis l'avis qu'il y avait lieu de donner suite « à la demande de séparation et de leur érection en communes distinctes ; que « la ligne de démarcation à adopter doit être celle qui est proposée suivant le « plan annexé à la demande ; qu'enfin, il n'y a pas lieu de la modifier. pour « l'habitation du sieur Pierre Véricel, et que l'on doit, au contraire, rejeter la « demande faite à cet égard et consignée dans le Procès-verbal d'enquête ;

« Qu'aujourd'hui le Conseil municipal et les plus imposés sont appelés à don- « ner leur avis sur la demande en séparation en deux communes distinctes et sur « la ligne de démarcation à adopter.

« Après cet exposé, M. le Maire a soumis au Conseil municipal et aux plus « imposés toutes les pièces relatives à la demande dont il s'agit, notamment la « pétition des habitants des deux sections, le plan de la division projetée, le « procès-verbal de l'enquête et la délibération des deux Commissions municipales.

« Après avoir fait de ces diverses pièces un examen attentif et après une dis- « cussion dans laquelle ont été pris en considération tous les intérêts engagés « dans la demande de séparation des deux sections en communes distinctes,

« Le Conseil municipal et les plus imposés, à l'unanimité, ont émis l'avis :

« Qu'il est de l'intérêt des deux sections de Ste-Consorce et Marcy d'être cons- « tituées en communes distinctes ;

« Qu'il y a lieu, dès lors, de donner suite à la demande en séparation ;

« Que la ligne de démarcation qui doit être adoptée pour la délimitation des « deux communes, est celle qui est proposée et indiquée sur le plan annexé « à la demande et qui est, du reste, la même que celle qui a été adoptée « en 1830 :

« Qu'il y a lieu de rejeter la demande du sieur Pierre Véricel, consignée au « procès-verbal d'enquête et tendant à ce que son habitation soit comprise dans « la section de Marcy ; que cette demande doit être rejetée par les motifs « exprimés dans les délibérations des commissions représentant les deux « sections ;

« Enfin, le Conseil municipal et les plus imposés chargent M. le maire de « faire toutes les diligences nécessaires pour produire immédiatement toutes les « pièces et documents nécessaires, et supplient Monsieur le Conseiller d'Etat, « préfet du Rhône, de vouloir bien accueillir leur demande avec bienveillance et « de statuer dans le plus bref délai possible.

« Ainsi fait et délibéré en séance, à la Mairie, et le procès-verbal de la pré- « sente délibération a été signé par les membres du Conseil municipal et les plus « fort imposés présents, après lecture faite.

« Signé: Assadat, Brun, Pailleron, Tabard, Bost, Rivière, Claron, Simon, « Caillot, Pailleron, Rivière, Finaz, docteur-médecin ; Bouchard, Bost, Souppat, « Assadat, Gros, Vuldy, Gervais, adjoint, et Colomb, maire. »

Telles furent les résultats de l'instruction locale. Ils se traduisent par ces mots: « assentiment unanime en faveur du projet; vœux pour sa prompte réalisation. »

Les pièces renvoyées à M. le Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône, furent communiquées à M. le Directeur des Contributions directes qui émit l'avis suivant :

« Le Directeur des Contributions directes du département du Rhône;

« Vu les pétitions en date du 6 mars 1870, des sections de Ste-Concorce et de « Marcy, demandant l'érection en commune distincte de chacune de ces sec- » tions ;

« Vu les pièces produites et jointes au dossier ;

« Considérant que la séparation en deux communes distinctes est demandée à « l'unanimité par les habitants de l'une et l'autre section, et qu'aucune opposi- « tion ne s'est élevée contre ce projet.

« Considérant que si la séparation est prononcée, la section de Ste-Consorce « comprendra une contenance imposable de 578 hectares et une population de « 460 habitants, et celle de Marcy une contenance de 540 hectares et une popu « lation de 314 habitants ;

« Considérant que chacune de ces sections possède déjà une église, un pres- « bytère, deux écoles, et qu'elle pourra, à l'aide de ces ressources respectives, « construire les autres bâtiments communaux qui lui sont nécessaires.

« Est d'avis qu'il y a lieu de prendre en considération les demandes des sec-
« tions de Ste-Csnsorce et de Marcy. »

Lyon, le 8 août 1870.

Le Directeur,
H. COLLONGETTES.

Pour compléter l'instruction de l'affaire, il restait à demander l'avis du Conseil d'arrondissement et du Conseil général. Le Conseil d'arrondissement en fut saisi dans sa dernière session, et, le 19 juillet, il se prononca en faveur de sa demande. Voici la délibération :

« Le rapporteur de la Commission des intérêts publics, chargé d'examiner le
« projet de division de la commune de Ste-Consorce et Marcy en deux communes
« distinctes, donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption de ce projet,
« parce que les habitants de chaque section sont d'accord sur leur demande,
« qu'elles sont l'une et l'autre pourvues d'une église, d'un presbytère et d'un
« cimetière: que les principaux habitants de chaque section se sont engagés de
« la pourvoir d'une maison d'école au moyen de souscriptions particulières. et
« que d'ailleurs chaque section aura une population et des ressources suffisantes
« pour assurer son existence comme commune.

« Le Conseil adopte les conclusions de ce rapport, et est d'avis qu'il y a lieu de
« diviser la commune de Ste-Consorce et Marcy en deux communes distinctes. »
(Conseil d'arrondissement de Lyon, séance du 19 juillet 1870).

Ce fut à ce moment que survint la déclaration de guerre contre la Prusse. La session du Conseil général, qui devait se tenir au mois d'août, fut ajournée. Puis vinrent les désastres de la patrie, et lorsque, plus tard, on réunit une Commission départementale au lieu et place du Conseil général, ce ne fut que pour voter le budget et fournir les subsides nécessaires à l'équipement et à l'armement de nos légions. Le Préfet soumit, néanmoins, à cette Commission, la demande des sections de Ste-Consorce et Marcy, mais en accompagnant sa communication de la proposition suivante :

« Je vous propose d'attendre une prochaine session pour formuler votre avis

« sur cette affaire : elle ne présente pas le même caractère d'urgence que le « budget ; en outre, elle exige un examen approfondi auquel les circonstances » actuelles ne permettent pas de se livrer. »

Il va sans dire que la Commission prononça l'ajournement. Aujourd'hui l'instruction de la demande peut être reprise et complétée. Bien que nous soyons encore sous l'impression de nos désastres récents, nous n'en avons pas moins l'obligation de nous occuper de nos affaires communales, et l'administration, désireuse de produire l'apaisement, a plus d'intérêt que jamais à donner satisfaction aux vœux légitimes des populations.

Le sentiment de son devoir a conduit le Conseil municipal de Ste-Consorce et Marcy à reprendre l'étude de l'affaire au point où l'avait laissée la précédente administration. Il avait à cœur de prouver que la question de séparation des deux sections était un besoin local placé au-dessus de tout dissentiment politique. Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal, avec l'assistance des plus imposés, a pris, à cet effet, à la date du 9 juillet dernier, la délibération suivante :

» L'an mil huit cent soixante et onze et le 9 juillet, à midi.

« Le Conseil municipal de Ste-Consorce et Marcy et les plus imposés de ladite Commune, convoqués en nombre égal à celui des membres du Conseil municipal, « se sont réunis dans la salle ordinaire de la mairie sur la convocation et sous la « présidence de M. le Maire.

« Se sont trouvés présents, comme membres du Conseil municipal, MM. Bost, « Bouchard, Pailleron, Desvignes, Vuldy, Bost, Brun, Forest, Dutronchil, Co- « lomb, Souppat, adjoint, et Tabard, maire ; et comme plus imposés, MM. Léon « de Laval, Vuldy, Martin, Raymond, Gervais, Rivière, Brun, Finaz, docteur, « Souppat, Buffin, Pailleron et Brun.

« M. le Maire après avoir déclaré la séance ouverte, a exposé :

« Que déjà, à la date du trente juin mil huit cent soixante-dix, le Conseil mu- « nicipal et les plus imposés ont pris, à l'unanimité, une délibération par la- « quelle, se fondant sur les motifs exprimés dans la dite délibération, ont émis « l'avis :

« Qu'il est de l'intérêt des deux sections de Ste-Consorce et de Marcy d'être « constituées en communes distinctes, qu'il y a donc lieu de donner suite à la « demande de séparation qui a été faite ;

« Que la ligne de démarcation à adopter, pour la délimitation des deux com- « munes, doit être celle qui est proposée et indiquée sur le plan annexé à la « demande.

« M. le maire a expliqué ensuite que cette délibération a été transmise à M. « le Préfet en même temps que les délibérations qui avaient été prises précé- « demment par les Commissions spéciales pour chacune des deux sections de la « commune et avec l'avis motivé du Maire, avis concluant, comme les délibéra- « tions dont il vient d'être parlé, à la séparation des deux sections et à leur cons- « titution en deux communes distinctes.

« Qu'enfin tous les documents relatifs à cette demande en séparation, ont été « soumis au Conseil d'arrondissement, lequel, dans sa séance du 19 juillet de « l'année dernière, a émis l'avis qu'il y a lieu de diviser la commune de Ste- « Consorce et Marcy en deux communes distinctes ;

« Qu'il importe que le Conseil municipal et les plus imposés, alors qu'un délai « d'une année s'est écoulé depuis la première délibération, donnent de nouveau « leur avis sur le point de savoir s'il y a lieu de persister dans la demande qui « a été faite.

« Après cet exposé et après une discussion dans laquelle ont été de nouveau « examinés tous les motifs de séparation invoqués soit dans la délibération du « 30 juin de l'année dernière, soit dans la lettre d'envoi de M. le Maire, le « Conseil municipal et les plus imposés, *encore à l'unanimité*, ont déclaré qu'il « y a lieu de persister dans la demande en séparation des deux sections en com- « munes distinctes, par les motifs expliqués dans la précédente délibération, et « ils supplient M. le Préfet de vouloir bien soumettre cette demande au Conseil « général pour qu'il en délibère dans se prochaine session et de l'accueillir lui- « même avec bienveillance.

« Ainsi fait et délibéré en séance, à la mairie, et le procès-verbal de la pré- « sente délibération a été signé par tous les membres du Conseil municipal et « les plus imposés présents à la séance, après lecture faite. Signé comme mem- « bres du Conseil municipal : Bost, Bouchard, Pailleron, Desvignes, Vuldy, Bost, « Brun; Forest, Dutronchil, Colomb, Souppat, adjoint, et Tabard, maire ; « comme plus imposés : Léon de Laval, Vuldy, Martin, Raymond, Gervais, Ri- « vière, Brun, Finaz, docteur, Souppat, Buffin, Pailleron et Brun. »

Voici encore la lettre par laquelle M. le Maire de Ste-Consorce et Marcy annonce à M. le Préfet l'envoi de cette délibération :

« Ste-Consorce et Marcy, le 10 septembre 1871.

« MONSIEUR LE PRÉFET;

« J'ai l'honneur de vous transmettre la copie de la délibération prise par le « Conseil municipal et les plus imposés de la commune de Ste-Consorce et Marcy, « à la date du 9 juillet 1871, délibération par laquelle le Conseil municipal et « les plus imposés, toujours à l'unanimité, ont déclaré persister dans la demande « de séparation des deux sections de la commune pour en former deux communes « distinctes.

« Je n'hésite pas plus que mon prédécesseur à donner mon approbation à « cette demande; la constitution de chacune des sections en communes distinctes « ne devant être que la consécration d'un fait accompli. Chacune des sections de « Ste-Concorce et Marcy possède, en effet, une église, un presbytère, un cime- « tière nouvellement établi, une place publique et une agglomération de maisons « formant un bourg. Depuis 1853, chacune des sections a été autorisée à subve- « nir séparément aux dépenses du culte religieux.

« Sur le rapport de la division du territoire entre les deux sections, elle a été « établie depuis l'année 1830 par une ligne de démarcation précise et officielle. « Le plan de cette démarcation, dressé per M. le Voyer en chef du département « vous a été adressée par mon prédécesseur au mois de juillet de l'année der- « nière.

« Chacune des sections renferme déjà les conditions nécessaires pour en faire « deux communes distinctes. Chacune d'elles entretient déjà une école de gar- « çons et une école de filles. La superficie totale de la commune, qui est de « 1,118 hectares et qui forme un territoire également riche par son agriculture, se « prête facilement à cette division. La population de la section de Marcy serait « moins considérable que celle de Ste-Consorce ; mais la population du bourg de « Marcy, accrue déjà d'une manière rapide depuis quelques années, s'accroîtra « plus rapidement encore à l'avenir, par suite de l'étendue de son territoire tra- « versé maintemant par deux chemins de grande communication, par l'établis- « sement du chemin de fer de Lyon à Montbrison, par la proximité des Eaux « thermales de Charbonnières, et enfin par la proximité de la ville Lyon. Un seul

« fait pourra donner une idée de la prospérité spéciale de la section de Marcy ;
« l'ancien cimetière a été remplacé par un nouveau au commencement de 1867,
« et depuis le 2 juillet de l'année suivante, jusqu'à ce jour, il a été vendu des
« concessions perpétuelles pour une somme de 4,730 fr., et la section de Ste-
« Consorce a vendu dans son cimetière des concessions pour 610 fr.

« Chacune des sections de Ste-Consorce et Marcy comporte donc tous les
« éléments d'une commune distincte, on peut s'en convaincre par le chiffre des
« impositions qui était pour 1870 de 9,110 fr. 82 c.

« Enfin tous les documents relatifs à cette demande en séparation ont été sou-
« mis au Conseil d'arrondissement qui, dans sa séance du 10 juillet de l'année
« dernière, a émis un avis favorable.

« Aujourd'hui, le Conseil municipal et les plus imposés ayant, par la délibéra-
» tion que j'ai l'honneur de vous transmettre, renouvelé cette demande en sépa-
« ration, je joints mes instances à celles résultant de cette délibération, et je
« vous supplie, Monsieur le Préfet, de l'accueillir favorablement, de l'appuyer
« de votre haute influence auprès du Conseil général dans sa prochaine session
« et auprès du gouvernement.

« Veuilliez, Monsieur le Préfet, agréer l'assurance du profond respect avec
« lequel j'ai l'honneur d'être,

« Votre très-humble serviteur,

« Le maire de Ste-Consorce et Marcy,
« **TABARD.** »

Nous avons tenu à réunir dans ce mémoire les documents essentiels relatifs à la demande formée par les habitants de Ste-Consorce et Marcy, à l'effet d'obtenir la constitution de chacune de ces sections en commune distincte. C'était, à nos yeux, le meilleur moyen de présenter cette demande et d'en assurer le succès.

Pourquoi le Conseil général ne se prononcerait-il pas en faveur de la séparation, quand il est établi, par les pièces qui viennent de lui être soumises que ce projet a rencontré l'adhésion unanime des intéressés, que la création de deux communes, s'administrant par elles-mêmes est la meilleure sauvegarde de leurs relations de bon

voisinage ? Au lieux de se faire la guerre pour le choix de l'emplacement d'une seule mairie et d'une seule maison d'école, communes aux deux sections, chacune d'elles bâtira sa mairie, sa maison d'école. Ne croyez pas que les ressources fassent défaut. Les communes nouvelles auront peu à demander à l'impôt et aux subventions du département ou de l'Etat. Elles auront recours aux souscriptions, et les dons volontaires ne manqueront pas quand la division sera prononcée. Il leur reste d'ailleurs peu de charges nouvelles à créer. Ne supportent-elles pas déjà toutes celles qui constituent la commune : entretient de l'église, du presbytère, du cimetière, des écoles ? C'est à ce titre surtout que nous pouvons dire au Conseil général, en créant les communes distinctes de Ste-Consorce et Marcy, vous aurez consacré et accompli le vœu de tous les habitants des deux paroisses.

Ste-Consorce et Marcy, le 15 septembre 1871.

Le Conseil municipal :

Bost, Bouchard, Pailleron, Dévignes, Vuldy, Bost, Brun, Forest, Dutronchil, Colomb, Souppat, adjoint, et Tabard, maire.

Les plus imposés :

Léon de Laval, Vuldy, Martin, Raymond, Gervais, Rivière, Brun, Finnaz, docteur, Souppat, Buffin, Pailleron et Brun.

Commission spéciale :

Dévignes, Assadat, Brun, Vuldy, Cazot, Finaz, Pailleron, Souppat, Pailleron et Bouchard.

Marcy l'Etoile

Monsieur Jean COLOMB
Ancien Maire de Ste-Consorce-Marcy-le-Loup
Fondateur de Marcy l'Etoile
Maire de Marcy l'Etoile de 1872 à 1897

Le premier conseil municipal de Marcy l'Etoile est installé le 7 juillet 1872; il se compose de dix membres :

M. Jean Colomb, maire - M. Souppat, adjoint et huit conseillers : MM. Claron - Caillot - J.-F. Pailleron - L. Pailleron - Gaynon - Delorme - Bouchard et Bost.

Dans ses premières délibérations, le tout jeune conseil municipal donne son accord sur le devis établi pour la construction d'une maison d'école et de mairie, devis qui s'élève à la somme de 10 411,25 F, puis demande qu'un instituteur soit affecté à la commune. Satisfaction lui sera donnée par arrêté préfectoral en date du 31 octobre 1872, M. Michel Jean-Baptiste est nommé instituteur à Marcy l'Etoile. Pour son installation on vote encore un budget de 600 F qui servira à l'achat de meubles personnels, somme provenant pour 300 F de la vente de concessions au cimetière, complétée par une subvention de 300 F allouée par le Préfet.

C'est par un arrêté du préfet du 26 décembre 1872 que M. Brun Jean Antoine sera nommé cantonnier de la commune; il est précisé qu'il devra faire son service « *quatre mois par année, à savoir : janvier, février, octobre et novembre, du lever au coucher du soleil.* »

La Brasserie du Bois de l'Etoile

Le personnel municipal sera complété, toujours par arrêté du préfet, du 27 décembre 1872, par la nomination de M. Jean Charvolin comme garde-champêtre de Marcy l'Etoile.

Pour permettre à la municipalité de faire face aux charges qui lui incombent alors qu'elle n'a pas encore de ressources, M. Colomb, maire, lui consent une avance de 500 F une première fois, puis une autre de 1 614 F, à valoir sur les recettes futures.

En 1873, les recettes de la commune s'élèvent à 4 495,44 F.

Au cours de la séance du 13 mai 1873, le conseil décide d'entreprendre une démarche pour récupérer la rente de 28 F qu'avait léguée Mme Bellet de Saint-Trivier à la commune de Sainte-Consorce Marcy-le-Loup pour les pauvres de Marcy.

Jugé trop restreint, le projet de construction de la maison d'école et de mairie n'a pas reçu l'approbation du conseil général ni du préfet : la classe d'école est trop petite, la salle de la mairie, trop allongée, ne permettrait pas une circulation facile; pour ces raisons, le préfet propose un élargissement du bâtiment. Cette modification entraîne une augmentation du devis de 577,15 F que le conseil accepte; les plans sont revus par M. Bernard, architecte, chargé du projet; le devis final se monte alors à 10 988,40 F.

Considérable pour une petite commune aux revenus modestes comme Marcy, le conseil municipal accepte néanmoins de prendre la dépense en charge. Une souscription est ouverte au sein de la population, mais la part la plus importante sera celle apportée par le comte de Lacroix-Laval qui ajoutera 5 012 F à la corbeille. Malgré cette libéralité, le conseil et les plus fort imposés voteront un rôle extraordinaire de 3 200 F et 600 F seront prélevés sur le budget additionnel de 1873, l'équilibre du financement devant être assuré par les concessions du cimetière.

Issues de la coopération générale, mairie et école seront enfin réalisées, l'inauguration aura lieu en 1874.

On a vu dans cette opération que l'autorisation d'augmenter les impôts dépend non seulement du conseil municipal, mais aussi de l'accord des habitants de la commune les plus fortement imposés.

A cette époque, les élections municipales ont lieu tous les deux ans. En 1874, le conseil municipal est réélu en totalité, mais le maire et l'adjoint ne sont toujours pas élus par les conseillers, ils sont nommés par le préfet qui désigne, par un arrêté du 19 février 1874, M. Colomb comme maire et M. Denis Souppat comme adjoint.

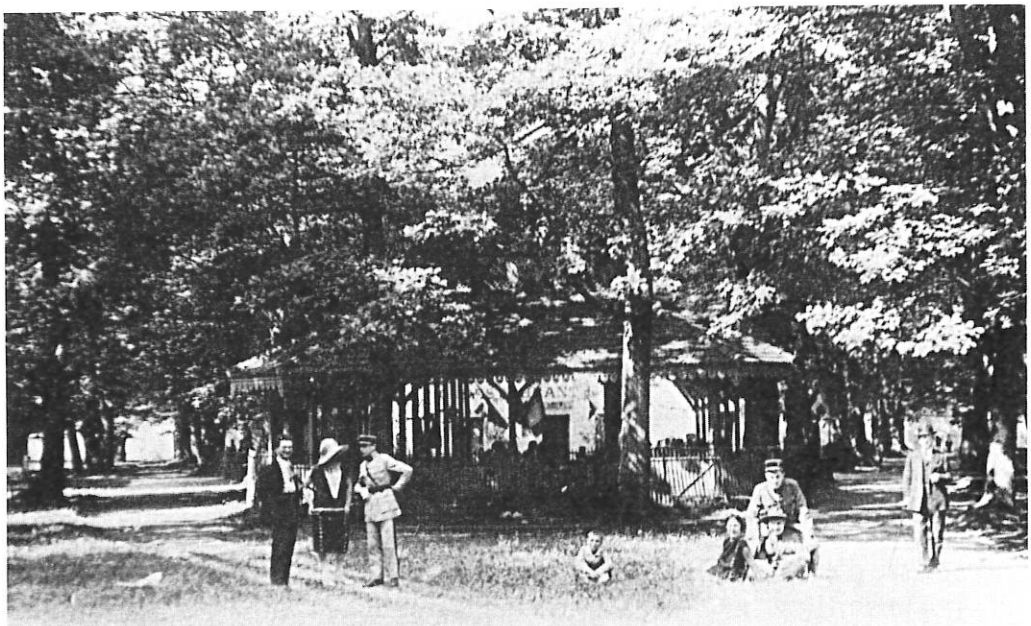

1874. MARCY L'ETOILE *(Rhône) - Alt. 255 m. - Bois de l'Etoile*

En 1876, on change d'instituteur, M. Michel est muté à Chaponost, il est remplacé par M. Aguetant.

Les élections municipales de 1876 reconduisent tous les conseillers sortants, mais, pour la première fois, le maire et l'adjoint sont élus par le conseil municipal; il n'y aura pas de changement à la tête de la municipalité, M. Colomb sera élu maire et M. Souppat adjoint avec huit voix sur neuf votants, l'un des conseillers étant excusé.

Peu à peu, la commune s'organise, un arrêté du 17 novembre 1876 du ministre des Finances porte création d'un poste de Receveur-buraliste à Marcy, M. Jean Brun y est installé en qualité de receveur débitant de tabac.

Le 11 février 1877, le conseil municipal vote un secours de 100 F en faveur des ouvriers en soie de Lyon en chômage qui se trouvent dans une grande misère.

Les élections du 21 janvier 1878 reconduisent toute l'équipe municipale dans ses fonctions, M. Colomb est toujours maire et M. Souppat adjoint.

Une circulaire du préfet, en date du 30 juin 1878 fait obligation aux communes de créer un service médical pour les indigents, pour celui de Marcy, on vote un crédit de 20 F.

En application de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882, les communes sont appelés à créer une « Caisse des écoles » destinée à faciliter aux enfants des familles les plus démunies l'accès à l'école publique en leur procurant des vêtements, des livres et des fournitures. Le conseil municipal vote une subvention de 30 F pour cette création.

La rentrée scolaire de 1883 se fait sous la direction de M. Valette Jean-Louis, remplaçant de M. Aguetant qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Au cours de la séance du 28 août 1884, le conseil général du Rhône décide de la création d'hospices à Albigny-sur-Saône et demande une aide aux communes, le conseil municipal de Marcy vote ses félicitations pour cette initiative et promet de participer dans la mesure de ses faibles ressources.

Une Commission municipale des écoles est créée par délibération du 10 août 1884, deux membres y sont élus : MM. Claude Bachelet et Aimé Colomb.

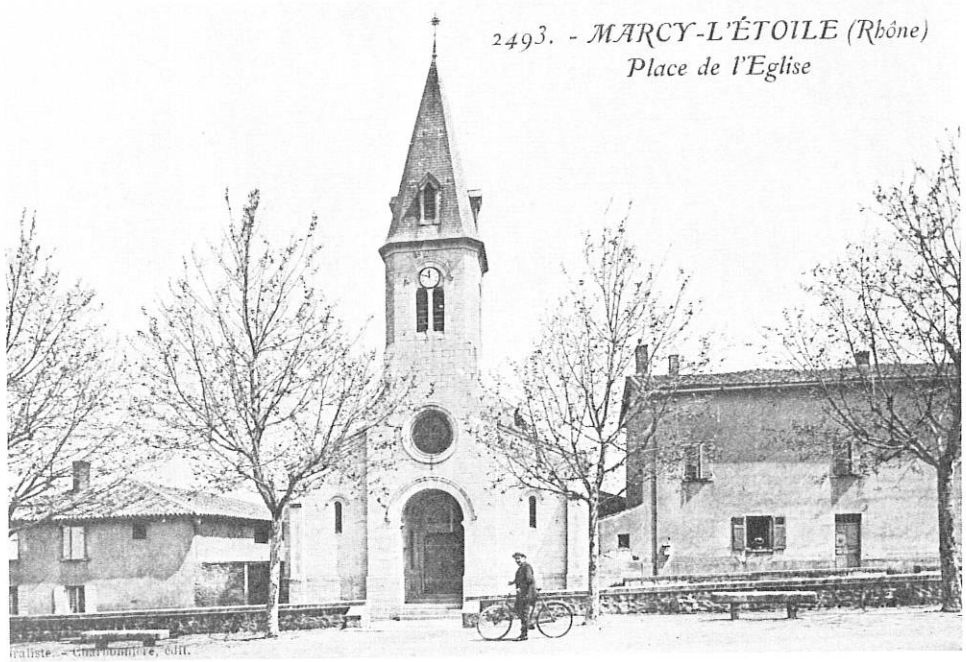
2493. - MARCY-L'ÉTOILE (Rhône)
Place de l'Eglise

MARCY-l'ÉTOILE (Rhône) - L'Eglise
la Mairie et le café Ratton

Reconstruction de l'église

L'église Saint-Pierre, telle que l'on peut la voir aujourd'hui, a été construite en deux fois.

Il existait une chapelle qui appartenait au Comte de Lacroix Laval et qui était la partie gauche de l'Eglise actuelle; en 1858, l'Eglise fut agrandie d'après les plans de M. Jurnoud, Architecte, puis en 1884, le Conseil de Fabrique demande au Conseil Municipal une aide pour la reconstruction du clocher, la pose d'une horloge, et la réparation du chœur.

La dépense totale s'élève à 18 275 F. Pour y faire face, le Conseil Municipal vote une imposition supplémentaire de 20 centimes au principal pendant quinze ans, ce qui produira 6 075 F, somme à laquelle s'ajoute la participation de la fabrique 5 900 F, il restera à trouver 6 300 F qui devront être couverts par une souscription ouverte auprès des habitants, le Comte de Lacroix Laval en fournira la plus grosse partie; M. Lablatinière est chargé d'établir les plans et de superviser l'exécution des travaux.

Finalement, la dépense dépassera légèrement les prévisions 19 757,61 F mais la différence est couverte par la souscription. L'Eglise actuelle de Ste Consorce fut construite en 1834.

Avant cela Ste Consorce possédait une chapelle assez excentrée par rapport au village puisqu'elle se trouvait près de l'ancien cimetière.

Cette position a failli être la cause d'une brouille mortelle entre les habitants de Ste Consorce et de Marcy Le Loup.

En effet, cette mauvaise position à l'extrémité du village, poussa les autorités diocésaines et civiles à établir en 1809 la chapelle de Marcy en Eglise paroissiale, un prêtre fut nommé à Marcy, Ste Consorce était dépossédée de sa paroisse après 12 siècles d'existence, ce fut un scandale énorme, les paroissiens de Ste Consorce vinrent donc à Marcy pour la messe et tous les actes religieux nécessaires (mariage, baptêmes, décès), mais à contre cœur, ils avaient peur que leurs cloches, ornements, vases sacrés, chaises, habits sacerdotaux, soient enlevés de leur Eglise et emportés à Marcy.

Après avoir maintes fois demandé un prêtre et le rétablissement de leur paroisse, mais n'obtenant aucun résultat, les paroissiens de Ste Consorce se tournèrent vers les « Parpaillots », à tel point que les Protestants établirent un Prêche.

Cette position était une position désespérée, se faire protestants provisoirement afin que les autorités civiles et religieuses rétablissent leur ministère paroissial.

On ne peut mieux se rendre compte de leurs intentions que par cet ancien dicton souvent répété parmi eux « un homme qui se noie s'accroche où il peut, même aux épines ».

Les Curés voisins justement alarmés réclamèrent à l'Archevêché et obtinrent en 1825, une Ordonnance Royale qui rétablissait la Paroisse de Ste Consorce dans ses anciens droits, tout en laissant subsister la Paroisse de Marcy Le Loup, les limites des deux paroisses furent tracées en 1830.

*

* *

La bascule publique

C'est en 1889 que M. Souppat installera à Marcy la première bascule publique qu'il cèdera par la suite à la commune moyennant une redevance de 0,50 F par pesage pendant 10 ans. Cette bascule se trouvait contre la maison Desbos.

Le 18 février 1894, le conseil examine les termes de la loi du 15 janvier 1894 relative à la création de Bureaux d'assistance médicale gratuite, les conseillers approuvent la création d'un tel organisme dans leur commune et désignent quatre membres pour former le Bureau : MM. Gaynon, Antoine Lancelin, Florent Souppat et Jean Brailly.

La commune participe pour une somme de 30 F à l'érection du monument à la mémoire du Président Sadi Carnot lâchement assassiné à Lyon.

Mérieux

De petites causes produisent parfois de grands effets. En 1894, Marcel Mérieux, chimiste, doit aux amours de la soubrette de Louis Pasteur d'être appelé à Paris pour collaborer avec le grand savant.

Les relations amoureuses que la soubrette entretenait avec un certain Mitchnikov dans la maison même de Pasteur rendent fou de honte et de jalousie Jules Bordet, assistant du savant, futur prix Nobel. De plus, pour des raisons inconnues de nous, Mitchnikov prétend que l'étude de la flore vaginale lui semble passionnante, ce qui n'est pas l'avis de Bordet qui quitte l'institut Pasteur.

Marcel Mérieux le remplace, il a 24 ans et travaille surtout avec Emile Roux, adjoint de Pasteur, dont les travaux sur la microbiologie viennent d'être couronnés par la création de l'Institut, financé en grande partie par une souscription lancée par le journal Le Figaro en 1888.

En 1895, Marcel Mérieux envisage de s'associer avec Louis Pasteur et de créer un laboratoire d'analyses médicales, mais il ne peut obtenir de son père les 15 000 F nécessaires à cette opération; dans ce milieu de soyeux lyonnais on voyait mal « qu'un homme qui n'était même pas médecin » puisse réussir dans une telle entreprise.

Dans le laboratoire, au cours d'une manipulation, Marcel Mérieux laisse échapper un carton rempli de tubes qui se brisent en tombant sur le sol; rapidement, il en ramasse les morceaux et, sur l'un d'eux, lit : « peste de Hong-Kong ». Terrorisé, Pasteur se jette sur son assistant, le déshabille entièrement, lance ses vêtements dans l'autoclave et le savonne énergiquement tout en le tançant vertement : « Malheureux, vous allez nous foutre la peste à Paris » lui hurle-t-il. Heureusement, cet incident n'aura pas de suite et Marcel Mérieux en sera quitte pour une grande peur.

N'ayant pu obtenir de son père l'aide qui lui aurait permis de créer un laboratoire d'analyses avec Pasteur, Marcel Mérieux regagne Lyon. Le voyant renoncer à ce projet qu'elle n'approuvait pas, la famille se déclare alors prête à l'aider et lui accorde les 15 000 F.

Monsieur Marcel MÉRIEUX
Fondateur de l'Institut Mérieux en 1897

Passionné de musique, il composera même des opéras, il s'empresse d'engloutir une partie de la somme dans l'achat d'un orgue, il en conservera toutefois une partie pour monter un laboratoire des plus sommaires.

En 1897 naît l'Institut Mérieux, il est installé dans les combles de l'Hôtel-Dieu, rue Childebert, le personnel se compose de Marcel Mérieux et d'un aide hydropique. On peut se demander pour quelles raisons il a recruté cet employé, simple hasard peut-être ? Oui, mais aussi parce que, hydropique, ce brave homme consentait, moyennant un litre de rhum par jour, à se laisser ponctionner, source idéale pour obtenir les bouillons de culture de virus dont son patron avait besoin pour ses expériences.

En même temps, il achète quelques chevaux qu'il loge dans une ferme à Caluire.

Il étudie alors la préparation d'un sérum antitétanique, il s'intéresse également à la tuberculine utilisée pour les cuti-réactions, mais sa production artisanale piétine.

Depuis son mariage et la naissance de Jean en 1906 et de Charles en 1907, il s'avère que les combles de l'Hôtel-Dieu sont trop petits et inconfortables, Marcel Mérieux déménage donc et vient habiter chez son frère Henri, rue Bourgelat; le laboratoire est installé au sous-sol de l'immeuble.

Mais la guerre de 1914-1918 stoppera net ses recherches, pourtant prometteuses car il avait progressé à grands pas dans le combat qu'il avait mené contre la fièvre puerpérale qui tuait encore une accouchée sur dix. Marcel Mérieux est mobilisé comme chauffeur au Service de Santé.

En 1918, il doit tout reprendre à zéro, il transfère ses chevaux de Caluire à Marcy l'Etoile et se lance dans la recherche.

En 1926, il met au point le premier sérum contre la fièvre aphteuse.

Au cours de cette année 1926, Jean, le fils aîné, licencié es-sciences, pharmacien, qui suivait de très près les travaux de son père, meurt d'une méningite bacillaire, contractée sans doute dans le laboratoire. Drame horrible pour la famille; Marcel poursuit néanmoins ses recherches, mais il a perdu la foi qui l'animait et se réfugie dans la musique.

Monsieur Charles MÉRIEUX

Charles, le fils cadet a 19 ans, il poursuit ses études et devient docteur, davantage pour consoler son père que par vocation véritable et, pendant deux ans, suit les cours de l'Institut Pasteur à Paris.

Il a trente ans lorsque son père disparaît, Charles va alors se lancer à corps perdu dans un rêve quelque peu utopique : vacciner tous les enfants du monde.

1939, à nouveau la guerre. Mobilisé sur place par le Comité Commun de l'Enfance, Charles Mérieux fabrique du sérum bovin qu'il distribue gratuitement dans les écoles aux enfants sous-alimentés.

Clandestinement, il se livre à une autre fabrication, celle du plasma humain pour le Comité Médical de la Résistance. Son épouse, Simone, faisant mine de se promener à bicyclette sur les petites routes du Vercors et des Glières, livre le précieux plasma aux combattants blessés cachés dans les maquis.

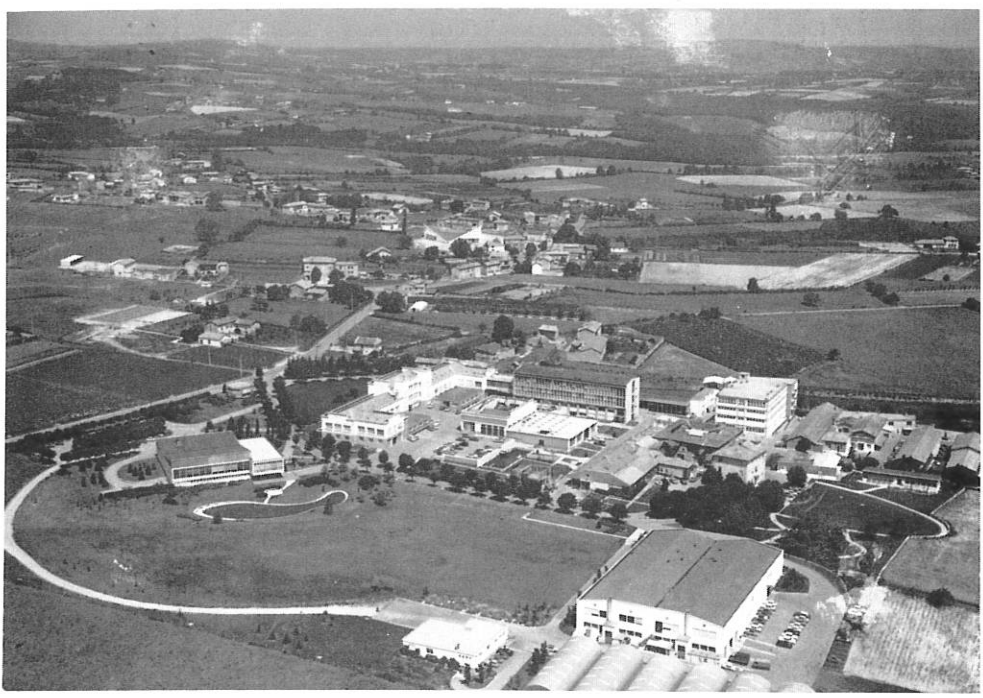

L'Institut Mérieux (vue aérienne)

L'Institut Mérieux

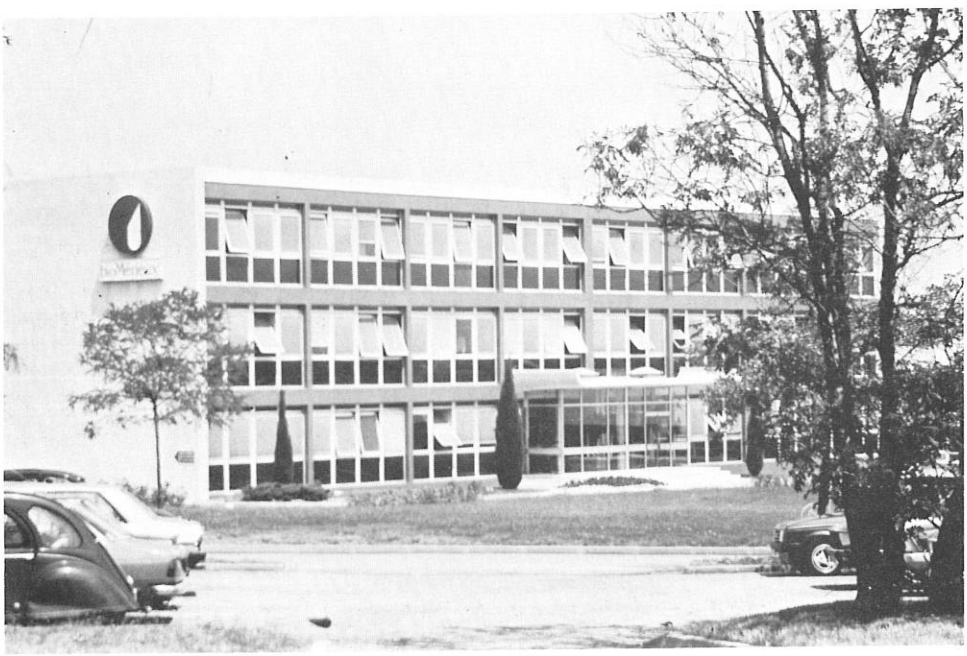

Bio Mérieux

La ferme de Marcy est devenue une usine qui se développe au rythme des découvertes et des mises au point de nouveaux vaccins. Le vieux rêve de Charles Mérieux devient une réalité : tétanos, dyphtérie, coqueluche, tuberculose, choléra, rage, rougeole, rubéole, oreillons, grippe et, espérons-le, bientôt le sida, tous ces virus ont reculé devant la vaccination.

En 1968, l'Institut Mérieux s'allie à Rhône-Poulenc, l'affaire familiale prend alors des dimensions internationales.

C'est Alain Mérieux, fils de Charles, docteur en médecine, qui reprend le flambeau en 1967; il crée Bio-Mérieux pour les réactifs de laboratoires. Actuellement, l'Institut de Marcy l'Etoile fabrique deux cents millions de doses de vaccins par an.

Le renom de Mérieux honore notre village dont il a fait connaître le dans le monde entier.

Au cours de son histoire, le destin de Marcy a bénéficié de l'appui que lui ont apporté deux familles prestigieuses, après les Lacroix-Laval, ce sont les Mérieux, chevaliers modernes de la science, bienfaiteurs de l'humanité; ils sont l'honneur de notre village.

En 1897

Monsieur Jean Colomb disparaît; c'est une grande perte pour la commune. En tant que Maire de Sainte-Consorce Marcy-le-Loup, M. Colomb a été la cheville ouvrière pour la création de Marcy-l'Etoile en commune distincte.

Il dirigea pendant 25 ans l'équipe municipale et c'est durant cette période que la plupart des structures communales furent mises en place.

De plus, par testament, il fit un don de 150 F au Bureau d'Aide Médicale Gratuite.

A la suite du décés de M. Colomb, des élections eurent lieu et une nouvelle équipe est mise en place à la tête de la commune.

Le Conseil Municipal se compose de Messieurs

Gaynon	Souppat Denis
Bouchard	Lancelin
Delorme	Pailleron
Bellime	Brailly
Souppat Jean	Alibert

M. Souppat Denis est élu Maire, M. Bouchard, Adjoint au 3ème tour de scrutin.

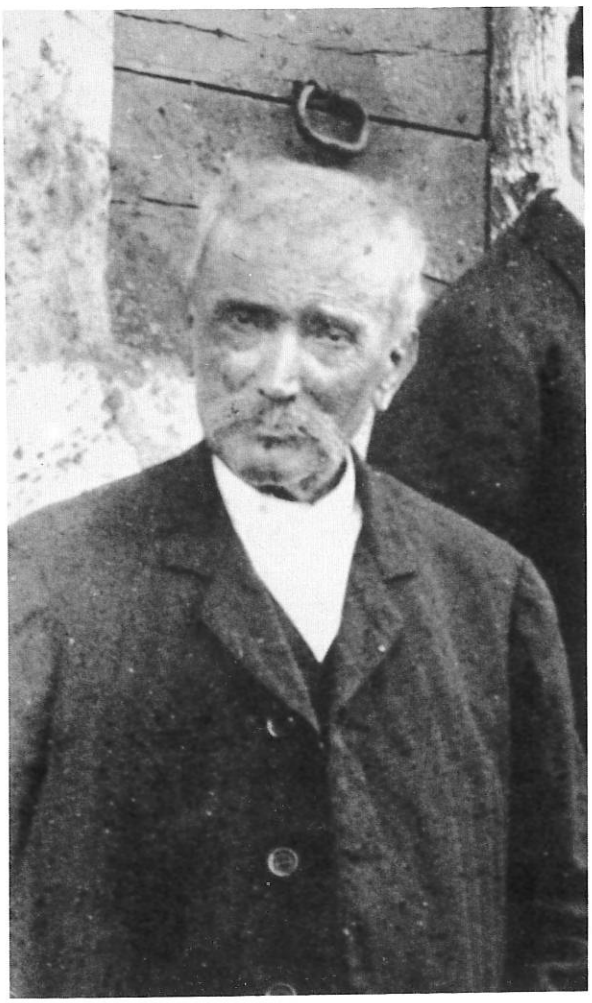

Monsieur Denis SOUPPAT
Maire de Marcy-l'Etoile de 1897 à 1908

1900 : Construction d'un petit préau et d'un petit entrepôt à l'Ecole Communale pour permettre aux enfants de se mettre à l'abri pendant les récréations. Coût : 2800 F.

1903 : Installation de la première cabine téléphonique à Marcy-l'Etoile.

Les premières Commissions Municipales ont vu le jour en 1906 : devant l'importance des charges qui l'accablent, M. le Maire demande la création de deux Commissions pour le soulager dans son travail.

Le Conseil délibère et approuve à l'unanimité la création de deux Commissions : « la Commission des Chemins et de la Police » composée de 4 membres et de « la Commission des Etablissements Communaux et de l'Hygiène Publique » composée également de 4 membres.

Chaque Commission ayant à sa tête un Président-Rapporteur.

Situation de Marcy aux alentours de 1900.

MARCY-L'ÉTOILE (cant. de Vaugneray, arr de Lyon, à 12 kil. de Lyon) et 8 de Vaugneray. — — — de Charbonnières — 310 habitants — Superficie, 532 hect. — Electeurs, 100 — Conseillers Municipaux, 10 — *Fête patronale* :St-Pierre, 27 juillet.

Maire : D. Souppat.
Adjoint : J. B. Bouchard.
Curé : Pierre Gros.
Contrib. indirectes : B. Gauthier, recev.
Instituteur :J.-L.-L. Valette. Se charge de trois à quatre pensionnaires chaque année. Soins maternels, vie de famille, solide instruction et éducation soignée.
Garde-Champêtre : Vallet père.
Soc. mus. : Fanfare de Marcy-l'Etoile M. Antoine Lancelin, chef.

Agent d'affaires : A. Colomb.
Blanchisseurs : E. Brun; A. Charvolin; D. Jay; Laurent Lancelin; Léonard Brun dit *Cadet* jeune; P. Jay; Verpillat.

Cafés-restaurants : *Aux Tonnes de Marcy :* Antoine Ratton fils; *à l'Etoile de Marcy :* Antoine Pivot; *au Soleil d'Or :* Etienne Morel; Gauthier.

Charbons (md de) : Ratton (Antoine dit *Cadet).*

Charcutiers : J. Benoît fils; B. Chambe.

Coiffeur : Jean Charvolin.

Maçon : François Lebayle.

Maréch.-ferrant : E. Bellime.

Menuisier : P. Blanchard.

Pensionnat de demoiselles : Sœurs de l'Enfant-Jésus.

Repasseuses : Mme P. Blanchard; Mlle J. Valette.

Tabac : B. Gauthier.

Tailleuses : Mme P. Jay; Mlle Cécile Valette; Mme Chazalet.

Viticulteur : Léon Lancelin.

de Laval : de Lacroix-Laval.

Principaux propriétaires : F. Aroud; Alibert; J.-B. Bouchard; L. Brun; J. Delorme; J.-P. Gaynon; J.-F. Pailleron; Et. Pailleron; Vve Pilote; F. Raymond; D. Souppat; F. Souppat; J. Souppat; Bonnin; Religieuses de St-François-d'Assise, Maison de retraite pour leurs vieilles sœurs; aux Terres-d'Or.

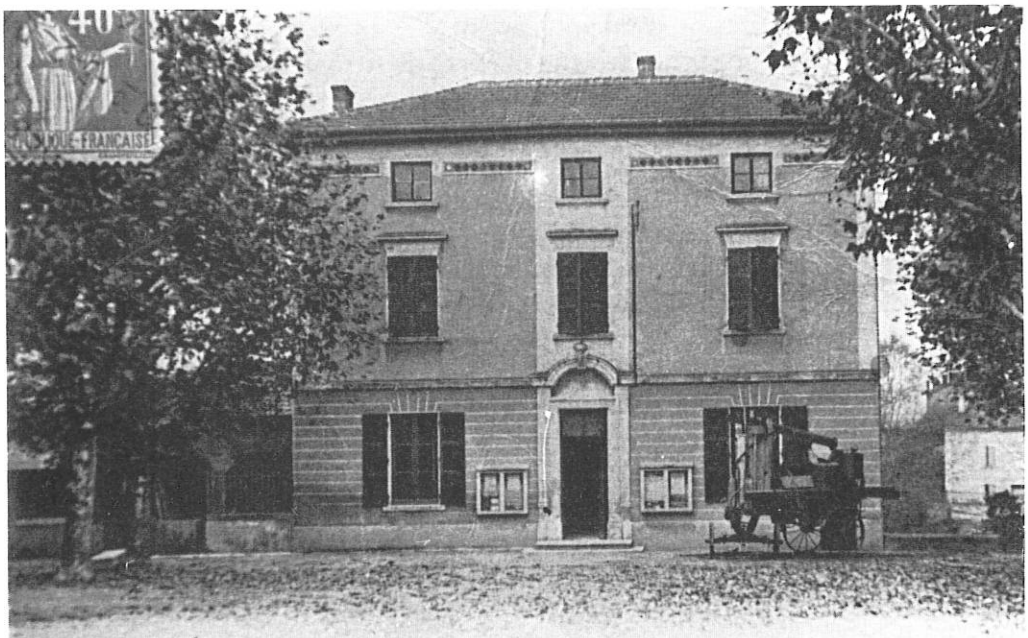

Photo Perrier, Lyon

MARCY-l'ÉTOILE (Rhône), près Charbonnières-les-Bains — Ecole communale et Mairie

L'Auberge du Bois de l'Etoile

Haut lieu de la gastronomie locale, l'Auberge du Bois de l'Etoile, eut son heure de gloire, entre 1900 et 1930; au milieu du siècle, les lyonnais aisés montaient au Bois de l'Etoile en calèche pour « banqueter » à l'auberge, qui était tenue à cette époque par M. et Mme Morel (beaux parents de M. Bély, le sympathique pilier du Syndicat d'Initiative de l'Ouest Lyonnais).

Les repas étaient servis soit en salle, soit sous les frondaisons des chênes séculaires du bois qui entourait l'auberge.

Hors-d'Œuvre
Cervelas Truffés
Bouchées à la Reine
Lapin sauté Chasseur
Brochet sauce Hollandaise

———

Petits Pois à l'Anglaise
Pintade rôtie sur Canapé
Salade de Saison
Bombe Glacée
Pièces Montées – Corbeille de Fruits
Biscuits – Desserts

———

Champagne : Prior
Café – Liqueurs
Vins : Médoc, Pommard

BOIS de L'ÉTOILE
Restaurant MOREL
21 Septembre 1920

MARCY L'ETOILE (Rhône). – Le Bois de l'Étoile

Il reste encore, de nos jours, une partie de l'auberge Avenue de la Liberté; cette maison, restaurée par M. et Mme Kruger fait partie du patrimoine historique de notre village.

*
* *

Mariage, le 19 novembre 1904, de Mlle Pilote, arrière grand-mère de M. Clambaud.

C'est une bien curieuse histoire que celle du père de la jeune mariée; en effet, M. Pilote avait été abandonné, alors qu'il n'était qu'un petit bébé, sur un bateau; il fut découvert et adopté par le pilote du navire; étant sans identité, le père adoptif le dénomma **Pilote.**

La fin du Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique qui, pendant des siècles, a été la deuxième autorité de la Commune, disparaît en 1908; un arrêté du Préfet du 20 novembre 1907 décide d'affecter tous les biens de la Fabrique au Bureau de Bienfaisance (qui sera crée par une délibération du 12 juin 1910). Cette disposition est acceptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 janvier 1908.

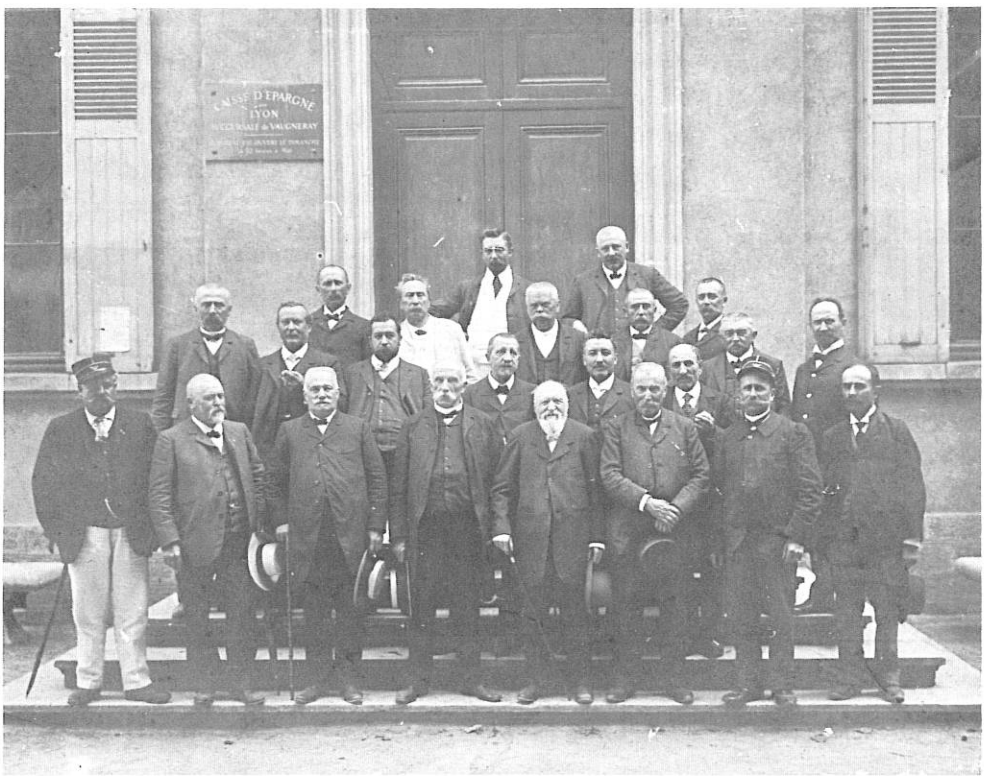

1908 : Réunion des Maires du Canton de Vaugneray

Monsieur Gaynon, Maire de Marcy, est le 2ème en partant de la droite, au 2ème rang

Elections municipales de 1908

Les élections municipales de 1908 modifient profondément la composition du Conseil Municipal au sein duquel on ne retrouve que cinq membres de l'ancienne équipe, composée de Messieurs :

Cognat Pierre	Pailleron Fleury
Lancelin Antoine	Brun Léonard
Raymond François	Charvolin Claude
Vallet Félicien	Gaynon Jean-Pierre
Lancelin Laurent	Alibert Anthelme

et a élu M. Gaynon Maire
M. Lancelin Antoine Adjoint

Monsieur Jean-Pierre GAYNON
Maire de Marcy-l'Etoile de 1908 à 1919

Le 14 juin 1908 le conseil approuve le projet présenté par M. Grialon, Ingénieur Conseil, qui prévoit d'installer l'éclairage électrique et la force motrice dans la Commune.

Cette décision, comme nous le verrons plus loin, va poser de multiples problèmes à la municipalité.

1909 : Retrocession du Presbytère au Comte de Lacroix-Laval, moyennant une somme de 5000 F.

Cette somme est immédiatement convertie en bons d'Etats à 3 %.

Les Elections de 1912 n'apportent aucun changement dans la Composition du Conseil Municipal.

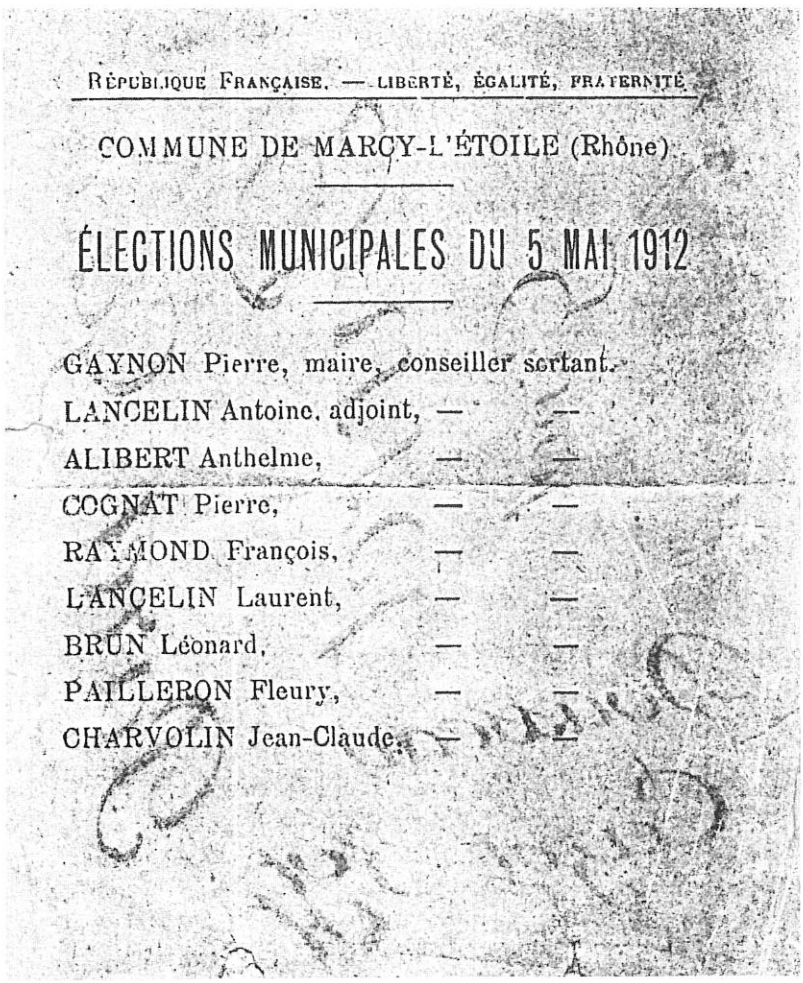

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COMMUNE DE MARCY-L'ÉTOILE (Rhône)

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 MAI 1912

GAYNON Pierre, maire, conseiller sortant.
LANCELIN Antoine, adjoint, — —
ALIBERT Anthelme, — —
COGNAT Pierre, — —
RAYMOND François, — —
LANCELIN Laurent, — —
BRUN Léonard, — —
PAILLERON Fleury, — —
CHARVOLIN Jean-Claude, — —

Bulletin de vote de 1912

L'installation de l'électricité

Approuvée par délibération du Conseil Municipal en 1908, l'installation de l'électricité au village se poursuit tellement lentement que les Conseillers décident d'appliquer à M. Grialon les pénalités prévues pour l'énorme retard apporté à la réalisation du projet.

M. Grialon manifeste son désaccord en ce qui concerne le montant des pénalités en abandonnant les travaux.

Le Conseil Municipal demande alors au Préfet d'intervenir auprès du concessionnaire pour que celui-ci termine les travaux et accepte les pénalités prévues.

Mais oh ! surprise le Conseil de Préfecture prend faits et causes en faveur de M. Grialon; cette position anormale oblige le conseil municipal à avoir recours au Conseil d'Etat pour débloquer la situation.

Défendue par Maître Talamon, la Commune a eu gain de cause devant le Conseil d'Etat; à la suite de cette décision, les travaux seront repris et menés à bonne fin.

1914-1918

La guerre a éclaté, le tocsin a sonné, ses échos lugubres se répandent de clocher en clocher, appelant les hommes valides et mobilisables à rejoindre leurs unités.

La campagne se dépeuple, tous les chevaux sont réquisitionnés.

Dans une lettre au Préfet, le Maire l'informe des mesures prises pour assurer les moissons et le battage du grain, les habitants s'engagent à s'entraider pour assurer les travaux des champs.

Le Conseil vote un crédit de 50 F destiné à l'achat de laines, que les jeunes filles du village tricoteront pour en confectionner des vêtements chauds pour les soldats du front exposés aux rigueurs de ce premier hiver de guerre.

Monsieur Gaynon Maire décède le 22 novembre 1916, c'est Monsieur Lancelin Antoine, Adjoint, qui fait fonction de Maire pendant toute la durée de la guerre.

Pendant toute la période 14-18, pas de réalisations marquantes, la Commune rencontre beaucoup de difficultés, en particulier pour assurer les travaux des champs, de plus les blanchisseurs manquent de charbon pour faire bouillir les lessives.

Les revenus des agriculteurs, qui n'étaient déjà pas très élevés en période normale, fondent comme neige au soleil, le rendement des récoltes diminue, beaucoup de terres arables restent en jachère, faute de bras pour les cultiver. La misère pénètre dans beaucoup de foyers.

Monsieur Antoine LANCELIN
Maire de Marcy-l'Etoile de 1916 à 1924

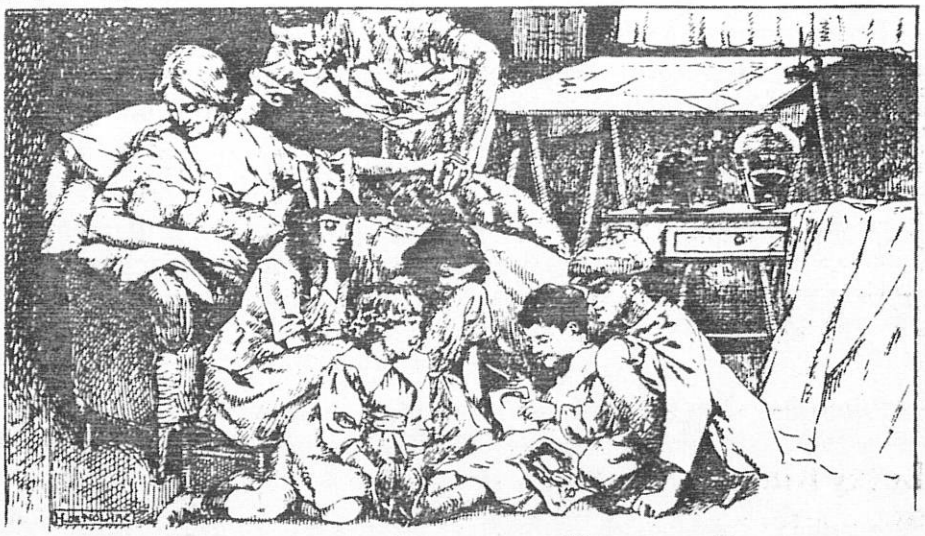

JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES

L'origine de la fête des mères

1918. Depuis bientôt quatre ans, la guerre étend son voile de tristesses et de deuils sur le sol de la patrie. Depuis trop longtemps déjà, combien de fils, combien de pères, combien d'époux a-t-elle dévorés ? Et les femmes, traditionnellement gardiennes du foyer, ont pris le chemin des champs ou celui de l'usine pour y remplacer les absents. C'est dans cette situation que la ville de Lyon va célébrer le 16 juin, la première en France, la journée des Mères.

L'homme qui se trouve à l'origine de cette célébration est le colonnel en retraite A. de La Croix Laval. Il a su s'entourer d'un comité efficace qui compte en son sein A. Bastet, président de la Ligue des familles nombreuses, et Auguste Isaac, président de la Plus grande famille. Ensemble ils ont lancé un « appel aux Lyonnais » que publie « Le Progrès » dans son édition du 2 juin : « Pas un Etat n'est plus grand que les mères qui le peuplent.

Honneur donc surtout aux mères de ces familles nombreuses qui furent et sont le bouclier de la patrie et qui seront, demain, la matière première du développement, de la force et de la grandeur de la France ».

La souscription qui fut lancée pour cette occasion recueillit un grand succès. Sur la place Bellecour des petites vendeuses proposaient des cartes postales analogues à celles que nous reproduisons. Une médaille commémorative était offerte aux souscripteurs d'une somme de cent francs. Et aux côtés du conseil général du Rhône et du maire de Lyon, on vit venir s'associer le président de la République pour récompenser les mères de famille les plus méritantes.

L'affaire n'allait pas en rester là puisque, bientôt après, s'inspirant de cette réussite, le président de l'Alliance nationale contre la dépopulation (fondée en 1897) proposa au ministre de l'Intérieur l'organisation sur l'ensemble du territoire d'une Journée nationale des Mères de famille nombreuse. Cette fête, autorisée par un décret du 9 mai 1920, se déroulera le 19 décembre de la même année au Trocadéro et donnera lieu à une collecte publique destinée à récompenser les familles méritantes. C'est à cet événement que se rapporte la carte horizontale que nous vous présentons.

Officiellement consacrée en 1926, devenue la Journée nationale des Mères sous le gouvernement de Vichy, cette journée sera institutionnalisée par la loi du 24 mai 1950 qui lui donnera son titre actuel de « fête des Mères », fixée au dernier dimanche de mai.

Automne 1920 - Remise de la Médaille Militaire aux Combattants 14 - 18
de Marcy-l'Etoile et de Sainte-Consorce

1919 : Elections Municipales

Sont élus Conseillers Municipaux Messieurs :

Cognat Pierre	Lancelin Laurent
Masson Joseph	Ratton Antoine
Lancelin Antoine	Pailleron Fleury
Brun Léonard	Charvolin Jean-Claude

Monsieur Lancelin Antoine est élu Maire
Monsieur Raymond Louis est élu Adjoint

C'est dans sa séance du 27 février 1920 que le Conseil vote une subvention de 500 F pour l'érection d'un monument à la mémoire des Huit Citoyens de Marcy morts pour la Patrie.

*
* *

1919 : Décès du Comte Joseph Léon de Lacroix-Laval.

Ferdinand Antoine hérite du Domaine et, de suite, confie à l'Architecte A. Duchemin, la réfection et la transformation du Château.

L'aile nord est démolie, les toits sont modifiés, les travaux dureront jusqu'en 1925, le Château prend la forme et l'état dans lequel on peut le voir aujourd'hui.

Parallèlement à la réfection du Château, c'est entre 1922 et 1924, qu'a été réalisé, au sud du Château, le jardin à la française sous la direction de M. Linossier Architecte-Paysagiste.

Les travaux ont nécessité 20 000 m^3 de terre pour aplanir le jardin et le potager; auparavant, l'emplacement était vallonné et très pentu, comme la parcelle en-dessous, vers la nouvelle entrée.

La terre a été récupérée à l'intérieur de la propriété, un certain nombre de talus dans différents points du Domaine ont été aplanis.

Il existait un miroir d'eau assez important à 20 mètres du Château dans lequel se reflétaient d'immenses vases sculptés de deux mètres de haut (les vases auraient été acquis par la Ville de Lyon ?)

La petite pièce d'eau n'existait pas.

Cette génération des Lacroix-Laval a été connue de nos contemporains.

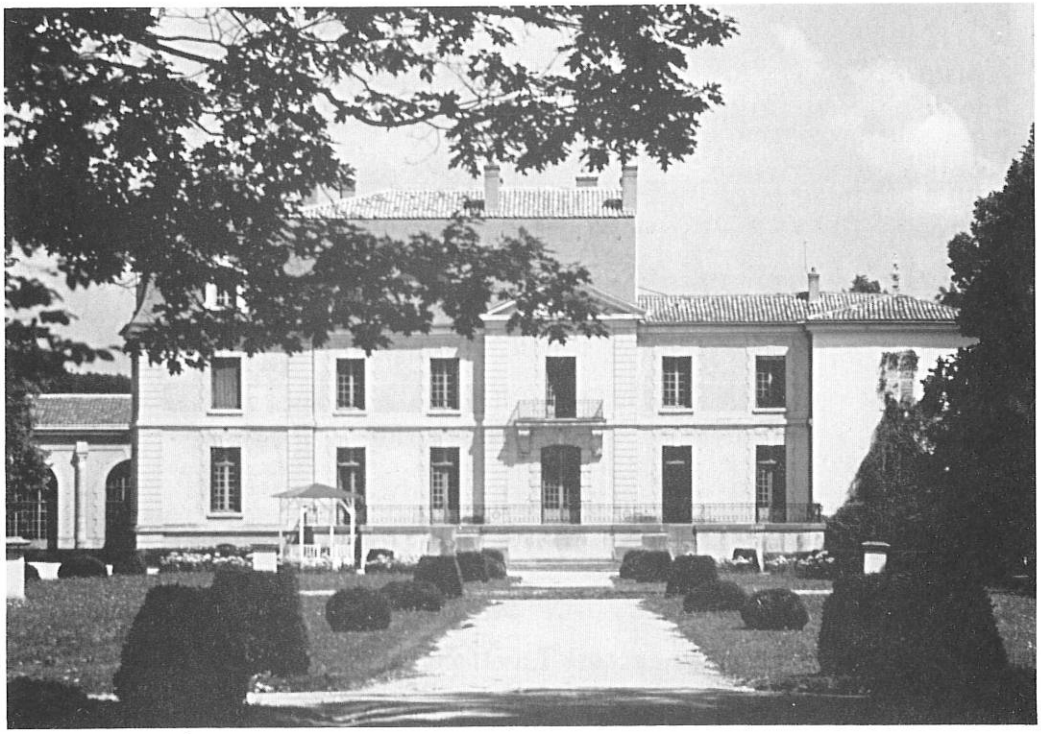

De son mariage avec Mademoiselle Malcy Clary, le 17 septembre 1885, Ferdinand Antoine eut huit enfants, quatre garçons, quatre filles.

Jean, né à Laval le 30 juin 1888.

Arnaud, né à Troyes le 20 avril 1890.

François, né à Troyes le 3 février 1892.

Pierre, né à Belfort le 7 février 1901 mort jeune.

Louise, née à Saumur le 30 juin 1886.

Marie, née à Paris le 19 mai 1887.

Béatrice, née à la Grange le 8 septembre 1889.

Thérèse, née à Paris le 27 avril 1896.

Ferdinand Antoine était Colonel, ce qui explique que ses enfants sont nés dans différentes villes, au hasard des garnisons.

Jean, qui devait hériter du domaine, meurt accidentellement d'une chute de cheval en 1924; à la suite de ce décès, le Comte Ferdinand Antoine arrête les travaux de restauration du Château.

Logiquement, après le décès de Jean, c'est Arnaud qui aurait dû hériter du domaine, mais celui-ci eut l'idée malencontreuse selon sa famille, d'épouser une jeune fille juive, ce qui était contraire aux traditions de la famille Lacroix-Laval.

Le Comte Ferdinand Antoine le déshérita sur le champ.

Louise épouse du Comte Dareste de Chavanne, est la mère de M. Claude Dareste de Chavanne, qui nous a transmis très aimablement de nombreux documents concernant la Famille de Lacroix-Laval.

Seul, François, décédé en 1981, assure la descendance mâle des Lacroix-Laval; il eut deux enfants; l'un, mort très jeune et Pierre, mort héroïquement au débarquement des Forces Françaises Libres devant St Raphaël.

Les Lacroix-Laval ont tous été au service de la France, Pierre en est la parfaite illustration.

Le Casino de Charbonnières

Construit en 1882, à la limite de quatre communes : La Tour-de-Salvagny, Charbonnières, Marcy l'Etoile, Dardilly, et de trois cantons : l'Arbresle, Vaugneray et Limonest, il est édifié sur le territoire de La Tour-de-Salvagny.

Cette situation a été la cause de nombreux différents entre La Tour-de-Salvagny et Charbonnières pendant plus d'un siècle. Elle aurait également pu susciter des problèmes entre Charbonnières et Marcy l'Etoile, mais grâce à un arbitrage ministériel et une mutuelle compréhension des municipalités, l'affaire, que nous allons conter, n'a pas eu de suite.

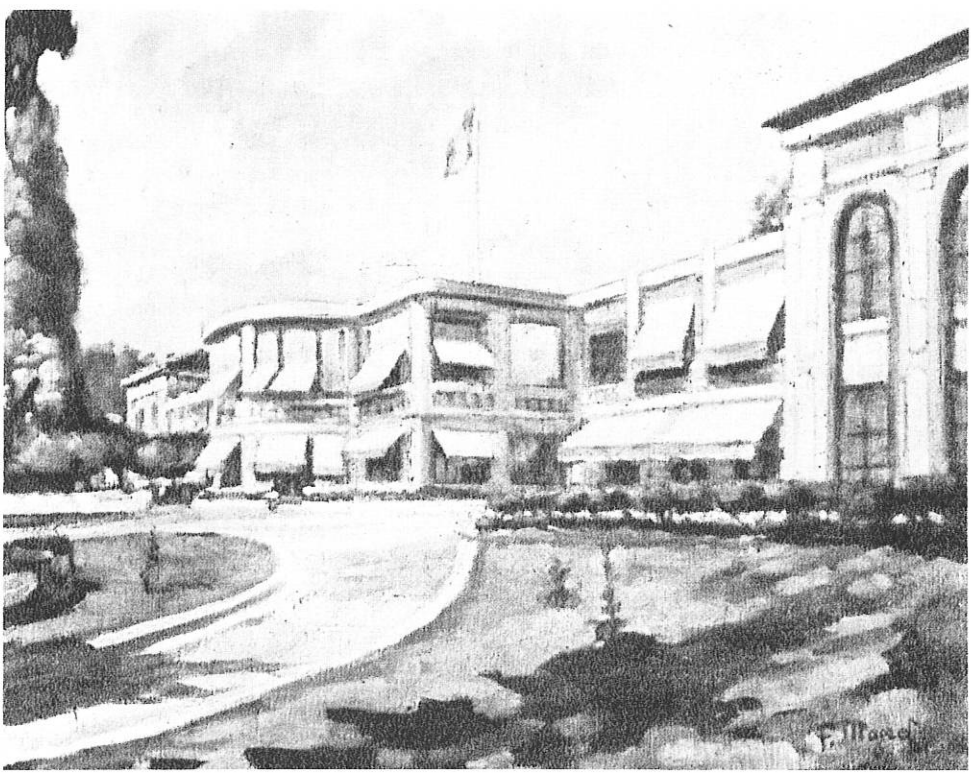

Le Casino de Charbonnières d'après une peinture de MAJOREL

En août 1922, le conseil municipal de Marcy l'Etoile émet le vœu qu'une part du produit des jeux du Casino lui soit attribuée.

Se basant sur une décision ministérielle de 1910 interdisant le rattachement à la commune de Charbonnières de fractions de territoire de La Tour-de-Salvagny et de Marcy l'Etoile, le conseil municipal de Marcy expose que les dépendances du Casino se trouvant sur son territoire, il peut prétendre à des redevances de cet établissement.

Soumise au ministère de l'Intérieur, celui-ci, considérant que le territoire en question, constitué par une petite enclave de quelques mètres carrés dans le parc du Casino, est apparemment insuffisant pour justifier une participation au produit des jeux, que, par ailleurs, jusqu'à présent, Marcy n'a rien demandé, conclut qu'une telle requête ne pourrait éventuellement être examinée qu'à l'expiration du cahier des charges actuel.

Renouvelée en 1923, puis en 1925, cette demande n'a jamais été satisfaite.

En 1924 : Décès de Monsieur Lancelin Antoine, Maire de Marcy l'Etoile.

Elections Municipales du 17 mai 1925

Les élections municipales de 1925 ont porté à la tête de la Commune une équipe nouvelle : Messieurs

Cognat Pierre	Paret Fleury
Masson Jean-Baptiste	Ratton Antoine
Lancelin Michel	Lancelin Benoît
Rollin François	Raymond Louis
Rossignol Joseph	Giraud Jean-Claude

Les Conseillers élisent M. Raymond Maire et M. Ratton comme Adjoint

Monsieur Louis RAYMOND
Maire de Marcy l'Etoile de 1925 à 1947

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 novembre, décide d'ériger un monument à la mémoire des Héros tombés au champ d'honneur, mais les 500 F votés en 1920 sont nettement insuffisants, car le devis s'élève à 10 000 F. Une demande de subvention est adressée au Préfet.

Monsieur le Comte de Lacroix-Laval s'engage à céder gratuitement un terrain au bourg, afin de créer une place publique, sur laquelle on pourra ériger le Monument aux Morts.

*
* *

Le mandat de 6 ans du Conseil Municipal a été écourté; de nouvelles élections ont lieu le 19 mai 1929.

Sont élus Messieurs :

Raymond Louis	Rossignol Joseph
Cognat Pierre	Ratton Antoine
Lancelin Benoît	Brun Pierre
Monavon Antoine	Charvolin Joannès
Lebayle Henri	Pailleron Léon

Monsieur Raymond est réélu Maire
Monsieur Lancelin Benoît est élu Adjoint

*
* *

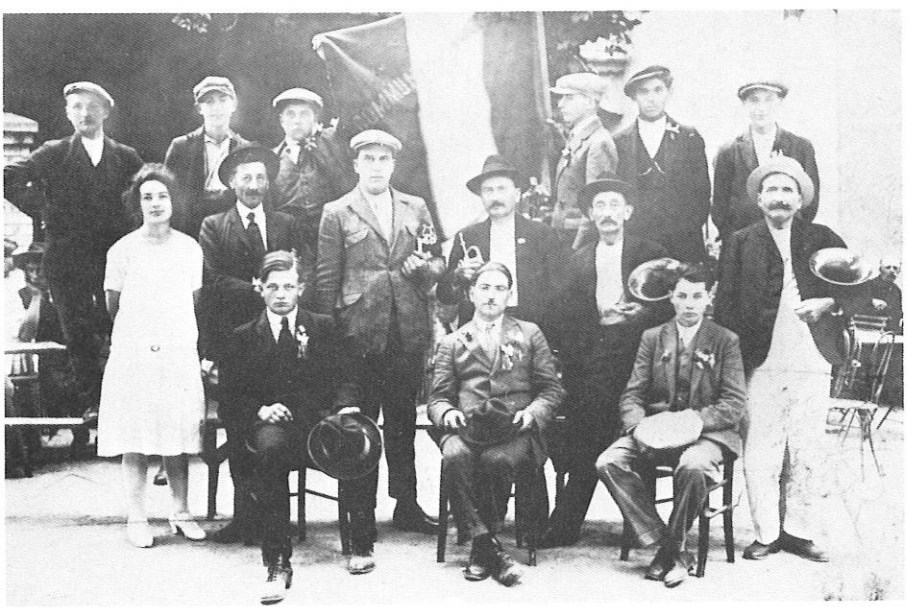

Les Conscrits de Marcy l'Etoile en 1931

— *Un CRIME A MARCY* —

L'hiver était déjà bien installé à Marcy en ce mois de décembre 1934 lorsque survint un événement - simple fait divers en ville - mais qui fit l'effet d'une bombe au village : un crime est commis au restaurant Pivot, tenu à cette époque par les époux Charmaise.

Parmi les pensionnaires du restaurant se trouvaient deux couples qui, jusqu'alors, menaient une existence paisible; les hommes jouaient aux boules l'été, aux cartes l'hiver, tandis que leurs « dames » se rendaient à Lyon pour y gagner le pain quotidien de leurs « hommes ».

Que s'est-il passé au sein de l'un de ces ménages ? Mystère. Toujours est-il qu'un jour de cet hiver 1934, l'un de ces « messieurs », proxénète notoire, comme on a pu le deviner, abattit sa compagne, mettant ainsi prématurément fin à l'existence de cette pauvre fille.

Condamné à une lourde peine, le criminel ne retrouva jamais la liberté; il mourut en prison.

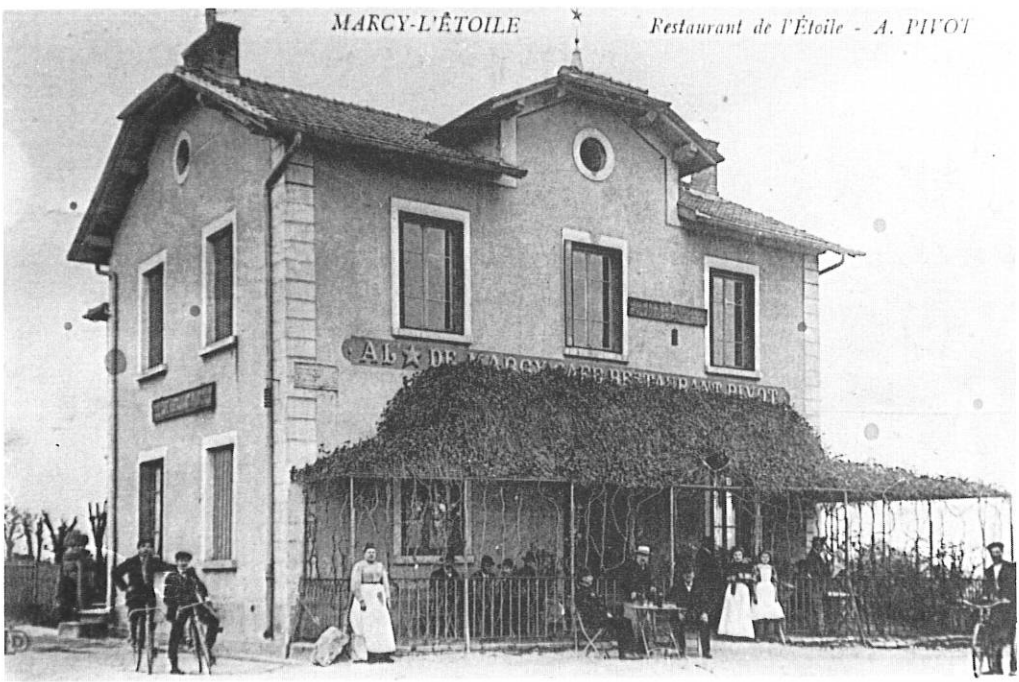

Le Restaurant où eut lieu le Crime de 1934

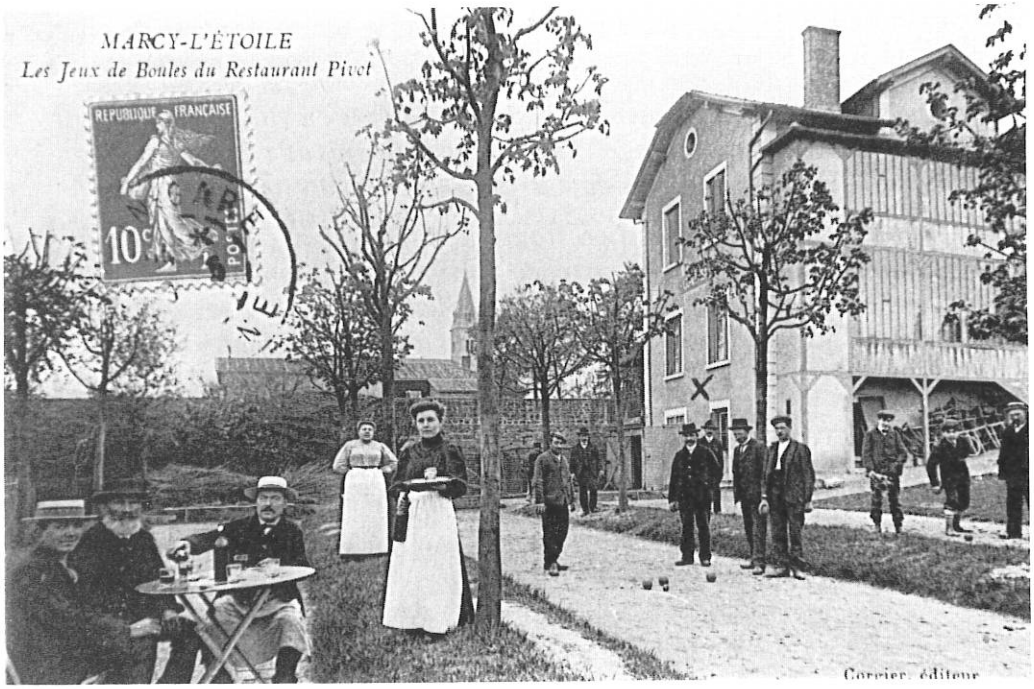

*
* *

— LE LEGS ALIBERT —

Le 5 avril 1934, la municipalité est avisée par Me Tricon, notaire à Lyon, que Mme Vve Alibert, demeurant à Marcy, lègue tous ses biens au Bureau de Bienfaisance de la commune.

Cinquante ans plus tard, cette libéralité produira encore des effets bénéfiques pour Marcy; la vente à la SERL (Société d'Equipement de la Région Lyonnaise), des terrains légués va permettre au Bureau d'Aide Sociale, qui remplace le Bureau de Bienfaisance, bénéficiaire de la donation, la construction prochaine d'un Centre-Médico-social avec halte-garderie près du centre commercial.

Pour rappeler la mémoire de la famille Alibert, une rue de la nouvelle cité porte désormais son nom.

Le 6 septembre 1934 : Adhésion de la Commune au Syndicat de distribution de l'électricité et du gaz de la Région Lyonnaise.

Pratiquement, toutes les Communes de la proche banlieue de Lyon ont adhéré à ce syndicat, chargé de défendre les intérêts des Communes face aux Concessionnaires des différentes énergies.

Elections du 19 mai 1935

Sont élus Conseillers Municipaux Messieurs :

Cognat Pierre
Monavon Antoine
Raymond Louis
Lancelin Benoît
Bouchard Denis
Brun Pierre
Ratton Antoine
Pailleron Léon
Lebayle Henri
Delorme Jacques

*
* *

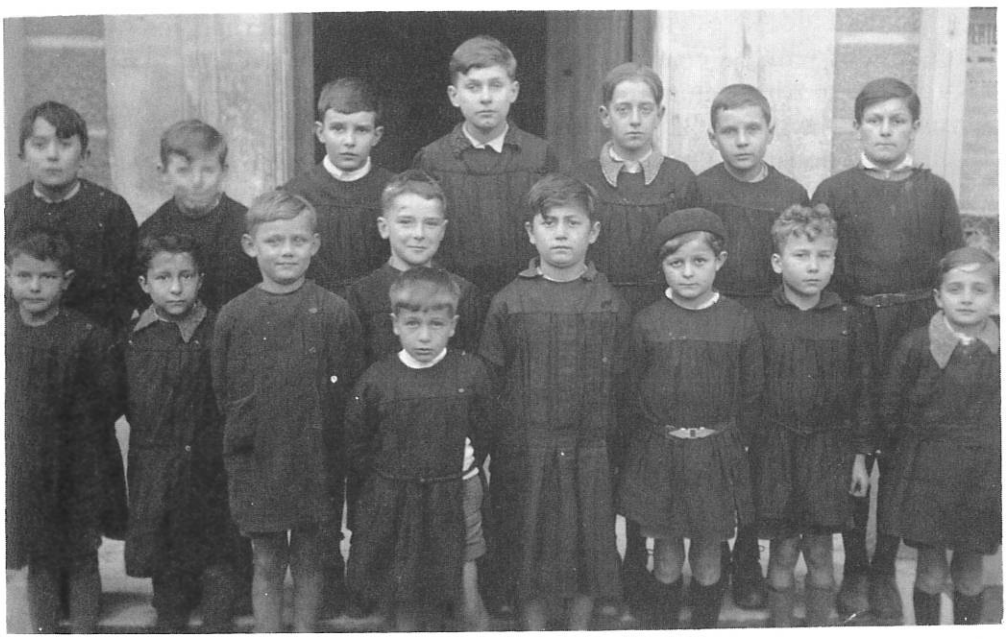

Ecole publique 1935
On reconnaît M. Paul Rollin, Adjoint au Maire, 2ème en partant de la gauche, 1er rang

Messieurs Raymond et Lancelin sont réélus Maire et Adjoint.

Un autre legs vient d'être attribué à la commune par M. Ratton, conseiller municipal décédé récemment.

M. Ratton lègue une somme de 2 000 F à condition que le chemin vicinal ordinaire n° 6 porte son nom.

Examinée par le conseil municipal, cette clause est rejetée à l'unanimité, les conseillers estimant que s'il suffisait de 2 000 F pour faire passer le nom d'une famille à la postérité, la commune n'aurait pas assez de chemins pour donner satisfaction à toutes les demandes.

La deuxième guerre mondiale - 1939-1945

Comme partout en France, les Marcillois mobilisables rejoignent leurs unités à l'appel de leurs fascicules de mobilisation. Dans le village, des soldats cantonnent avec leurs chevaux, les officiers sont logés chez l'habitant. Militaires et civils s'installent dans la « drôle de guerre » jusqu'au 10 mai 1940, jour où elle cessera d'être drôle.

Tout va alors très vite, l'armée française est submergée, les Anglais regagnent leur île en toute hâte, deux millions de nos soldats sont capturés par les Allemands. Demandé par le Maréchal Pétain, l'armistice est signé le 22 juin 1940 à Rethondes, dans ce même wagon qui avait connu un jour plus glorieux en 1918. Le 24 juin, c'est avec l'Italie que prennent fin les hostilités que le Duce avait déclanchées seulement quelques jours auparavant.

L'ennemi envahit la France, jusqu'à ce qu'un accord définisse la zone d'occupation.

A leur arrivée à Marcy, les Allemands se signalent par un acte de barbarie qui révolte la population : un soldat du 27ème régiment de Tirailleurs sénégalais qui se trouvait sur la place du village est fusillé en face du cimetière, où se situe maintenant le lotissement des Marcillières. Il fut enterré à Marcy puis transféré au TATA sénégalais de Chasselay.

En 1941, pas de faits notables, le village vit la défaite comme le reste de la France libre. Chacun s'organise pour faire face aux restrictions qui ont fait leur apparition. On attend la distribution des tickets de rationnement avec impatience; pourtant, la vie est moins dure à la

campagne que dans les villes. Nombreux sont les Lyonnais qui, en fin de semaine, parcourent les monts du lyonnais, allant de ferme en ferme à la recherche de quelques pommes de terre, quelques œufs ou d'un petit morceau de beurre. Tout est rationné : la viande, le pain, le vin, le café, le sucre, le charbon, tous les produits alimentaires et vestimentaires; beaucoup se privent de vin et de tabac en échange de produits alimentaires.

Dans les villes où la disette était sévère, un marché parallèle s'organise, on trouve tout au « marché noir », à condition d'avoir les moyens de s'y approvisionner. Le prix des marchandises est dix ou vingt fois supérieur au cours officiel; des fortunes s'édifient au détriment du plus grand nombre.

Tout se vend, tout s'échange, le « système D » est roi, les nantis se débrouillent mais pour les plus démunis, les temps sont durs, très durs.

Un autre genre de commerce fait son apparition : celui des faux tickets. D'astucieux faussaires se lancent dans la contrefaçon de tickets que tout un chacun peut se procurer pour peu qu'il en ait les moyens. Transmises de bouche à oreille, les filières sont connues, mais les prix prohibitifs pratiqués sélectionnent sévèrement la clientèle; peu de consommateurs peuvent accéder à ce marché. Honorés pourtant au même titre que les vrais, ces faux tickets montrent que, malgré les énormes prélèvements opérés par les Allemands sur la production nationale, la marchandise ne faisait pas défaut.

Le 11 novembre 1942, la France coupée en deux va se réunifier, mais au prix d'une occupation générale, plus de zone libre, les Allemands sont partout.

C'est au cours d'une messe célébrée par le Père Lacroix, curé de Marcy, que la nouvelle se répandra. A l'issue de l'office, on commente l'information, la consternation règne, on dit que les Allemands vont occuper la commune, que 4 000 hommes devront y être logés, qu'il faut faire quelque chose pour éviter cette calamité, mais quoi ? C'est alors que Mlle Cognat et Mme Nové-Josserand, épouse du futur maire, décident de faire le vœu de se rendre à pied au Mas-Rillier, intercéder auprès de la Vierge pour éviter la venue des Allemands.

Décision de la Providence divine ou, plus prosaïquement, de l'Etat-Major qui jugea Charbonnières plus accueillante pour ses troupes ? Toujours est-il que l'occupant négligea Marcy et s'arrêta à Charbonnières.

Leur vœu étant exaucé, les deux dames prirent, à pied, la route du Mas-Rillier pour accomplir le pélerinage promis.

En accord avec le Gouvernement de Vichy, les Allemands, à la recherche de main-d'œuvre, organisent le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.); les jeunes Français étaient requis d'autorité pour aller travailler en Allemagne.

Présentée sous des dehors alléchants, l'opération devait assurer la relève des prisonniers de guerre, leur remplacement dans les usines du Reich par les S.T.O. devant permettre leur libération et leur retour en France. En fait, très peu de prisonniers regagnèrent leurs foyers tandis que des centaines de milliers de travailleurs obligatoires vinrent augmenter le potentiel de guerre allemand.

Mais tous les appelés ne répondirent pas à l'ordre de réquisition, malgré les terribles représailles dont ils étaient menacés, beaucoup de ces jeunes gens refusèrent de se plier aux exigences du S.T.O. et se réfugièrent dans la clandestinité en rejoignant les maquis qui, depuis 1940 déjà, combattaient l'occupant. Pourchassés par la Milice Française et par la Gestapo Allemande, ils furent accueillis et embrigadés dans les organisations de la Résistance : Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) d'obédience gaulliste, Francs Tireurs et Partisans (FTP) d'origine communiste.

A plusieurs reprises des maquisards séjournèrent dans notre village, notamment dans la ferme de M. Rollin et, peu de temps avant la Libération, chez M. Delorme. Le groupe cantonné chez M. Delorme devait se rendre à Lyon pour participer à la libération de la ville, afin d'éviter de mauvaises rencontres sur les routes, M. Delorme les conduisit par de petits chemins entre Charbonnières et Ecully jusqu'à Vaise.

Le 31 août 1944, des résistants stationnés à Sainte-Consorce près du bourg, sur la route de Marcy à Pollionay, furent mitraillés par erreur par des avions américains, plusieurs résistants furent tués. Une plaque commémore cette tragédie.

Un employé de ferme, Henri Renard, après son temps d'armée dans les Corps francs, est pris à Lyon comme résistant; déporté dans les camps de la mort, il ne reviendra pas.

1942

Lorsque Ferdinand Antoine mourut en 1942, il avait 84 ans, quelle ne fut pas la stupéfaction des fermiers, jardiniers et autres employés du domaine venus bénir la dépouille mortelle du Comte, de le trouver sur son lit de mort simplement vêtu d'une chemise de nuit !

Suite à leur interrogation, il leur fut répondu, que le Comte avait décidé de son vivant, qu'étant venu au monde nu, il désirait retourner en terre nu; c'est par décence qu'il était revêtu d'une simple chemise de nuit; son souhait a été exaucé.

La même année, la famille vend le domaine à M. Pierre Marie Durand premier P.D.G. d'Electricité de France.

Le Règne des Lacroix-Laval sur le domaine est terminé : 1723 - 1942.

Pendant 219 ans, 6 générations de Lacroix-Laval ont dirigé le domaine, influé sur la vie de Marcy-l'Etoile, influence toujours bénéfique; à chaque tournant de son histoire, Marcy a toujours pu compter sur la bienveillance et la générosité des Lacroix-Laval.

Pierre Marie Durand

« Self Made man » de grand talent, Pierre Marie Durand était surnommé « Le roi du kilowatt », « le milliardaire », « l'homme aux sept châteaux », aux yachts, aux écuries de courses.

Propriétaire de la Société d'Energie industrielle, Pierre Marie Durand a amassé une fortune colossale durant sa vie professionnelle.

Il créa à Bombon sur les terres entourant son château, une Société de cultures industrielles avec 135 ouvriers agricoles, y compris l'encadrement.

En 1942, M. Durand mit, à la disposition de la Résistance, un étage de ses immeubles de Lyon, il aida de toutes ses forces les mouvements de résistance de notre pays.

1948, « L'affaire ». En effet, Pierre Marie Durand fut inculpé et emprisonné à 87 ans; on lui reprochait d'avoir exporté un milliard de francs. Monsieur Maurice Schuman, alors Ministre des Finances, aurait dit : « Ce sera un bon exemple ».

Mais la presse mêlait à « l'affaire » les noms de Félix Gouin, et du fils de Ramadier. Le Général De Gaulle, lui, désirait un non lieu, en reconnaissance de l'action menée par Pierre Marie Durand pendant les années noires de l'occupation.

Et l'affaire se termina par un non lieu après transaction de 500 millions de francs entre les services du Ministre des Finances Queuille, et l'inculpé.

Lorsque le gouvernement décida la nationalisation de l'énergie en France et créa E.D.F., Pierre Marie Durand en fut le premier Président Directeur Général.

Lorsque Pierre Marie Durand quitta ce monde en 1951, il avait 90 ans, sa fortune était estimée à 100 milliards; il fut inhumé à Bully, village natal.

La libération

Septembre 1944 : La libération

Par arrêté n° 92 de Monsieur le Préfet du Rhône, le Conseil Municipal est nommé; ont été distingués comme Conseillers Messieurs :

Raymond Louis	Bognat François
Monavon Antoine	Paille René
Bouchard Denis	Bayère Jacques
Pailleron Léon	Charvalier Joannès
Delorme Jacques	Geron Jean

Monsieur Raymond Maire désigné demande l'élection d'un adjoint, c'est M. Paille qui est élu au 3ème tour.

Le mandat de cette Municipalité ne durera que quelques mois; en effet, en mai 1945, des élections ont lieu; le résultat du scrutin est le suivant :

Sont élus Messieurs :

Monavon Antoine	Mme Ponvianne Louise
Nové Josserand Denis	Mme Hugon Marie
Rivoire Jean-Louis	Besseyre Antonin
Delorme Jacques	Gerin Jean
Raymond Louis	Pailleron Léon

Monsieur Raymond est élu Maire
Monsieur Monavon est élu Adjoint

Grosse innovation au sein du Conseil Municipal : deux Dames font leur entrée au sein de cette honorable assemblée.

*

* *

Adduction d'eau

C'est en janvier 1946 qu'un projet d'adduction d'eau, présenté par le Syndicat du Garon, est pris en considération.

Ce projet prévoit la construction d'un puits filtrant dans l'ancien lit du Rhône, près de Brignais, à la cote 160.

L'eau est refoulée par une conduite en acier de 285 mm de diamètre et de 12 kilomètres de longueur, dans un réservoir de 1000 m^3 à la cote 475 à Vaugneray. La distribution est faite à toutes les communes intéressées pendant la période où leurs propres ressources sont insuffisantes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à un Syndicat Intercommunal groupant :

le Syndicat du Garon

les Communes de Vaugneray, Marcy l'Etoile, Sainte-Consorce.

L'adduction d'eau est en route.

Janvier 1947 : Monsieur Raymond quitte ce monde, le Conseil Municipal se réunit pour élire le nouveau Maire et l'Adjoint

Monsieur Monavon est élu Maire

Monsieur Antoine MONAVON
Maire de Marcy-l'Etoile de 1947 à 1956

Monsieur Besseyre est élu Adjoint au 3ème tour au bénéfice de l'âge.

Octobre 1947 : Nouvelles élections municipales. Sont élus Messieurs :

Monavon Antoine
Nové Josserand Denis
Rivoire Jean-Marie
Delorme Jacques
Besseyre Antonin
Gerin Jean
Lancelin Fleury
Essertaize Jean-Pierre
Ballomb Pierre
Raymond Jean
Souppat Joannès

Deux constatations dans ce nouveau Conseil, il compte un membre supplémentaire et les Dames élues en mai 1945 ont disparu.

Monsieur Monavon est élu Maire
Monsieur Nové Josserand est élu Adjoint

Sur proposition du Conseil Municipal, la Route départementale n° 30 portera désormais le nom de Marcel Mérieux.

1951 : La Commune adhère au SYDER, Syndicat Départemental d'électrification du Rhône. Le mandat 1947-1953 n'a apporté aucune modification au visage de notre commune, aucune réalisation notable, le Conseil s'est contenté d'expédier les affaires courantes.

1953 : Monsieur Durand revend le Château à Monsieur Franchini. Nous ne connaissons pas les activités de Monsieur Franchini, qui était, paraît-il, un homme d'affaires de Saïgon, et qui aurait acheté le Domaine de Lacroix-Laval pour le compte de l'Empereur Bao-Daï.

C'est à cette époque que les meubles et la décoration interne du Château disparaissent.

Mai 1953 : élections du Conseil Municipal.

Sont élus Messieurs :

Nové Josserand Denis
Monavon Antoine
Souppat Joannès
Lancelin Fleury
Besseyre Antonin
Rivoire Jean
Delorme Jacques
Raymond Jean
Essertaize Jean-Pierre
Collomb Pierre
Gerin Jean

Monsieur Monavon est réélu Maire
Monsieur Nové Josserand est élu Adjoint

1953 : Inauguration de l'Avenue Marcel Mérieux; on reconnaît M. Monavon, Maire, accueillant M. le Docteur Charles Mérieux accompagné de Mme Marcel Mérieux, Mme Charles Mérieux, Mlle Nicole Mérieux, M. Jean Mérieux, et d'un tout jeune homme en culottes courtes, Alain Mérieux.

Création de l'Etoile Clique de Marcy, quelques jeunes musiciens, se regroupent pour créer une clique, soutenus efficacement par M. Alfred Rivoire qui apportera sa compétence. Grâce à sa générosité, cette initiative a pu voir le jour.

Nous devons rendre hommage à M. Rivoire, Imprimeur de grand renom; il a aidé financièrement beaucoup d'Associations de Marcy, en particulier l'Ecole Privée et la Paroisse.

Tous ceux qui l'ont connu gardent de lui le souvenir d'un homme compréhensif, généreux, affable, d'une bonté à toute épreuve, et que les Marcyllois regrettent encore aujourd'hui.

L'Etoile Clique de Marcy-l'Etoile

Dans sa délibération du 15 septembre 1955, le Conseil envisage d'une part :

l'assainissement du village par la pose d'un égoût; pour ce faire, le conseil demande le concours des Ponts et Chaussées qui étudieront et dirigeront les travaux.

D'autre part, l'étude d'un projet pour la construction d'un groupe scolaire, la salle de classe de la Mairie, s'avérant trop petite, en regard de l'augmentation de la population.

En 1956, le Conseil donne pleins pouvoirs à M. le Maire pour traiter avec M. Franchini pour l'achat des parcelles n° 287 et n° 506, au total 1 hectare 23 ares au prix de 750 000 F.

La Société Wagma de Grenoble présente un devis de 9 000 000 F pour la construction du groupe scolaire, et de 100 000 F pour la construction de l'appartement de fonction de l'instituteur.

Inauguration du Groupe Scolaire

L'installation de l'égoût a été une très bonne chose pour l'esthétique et l'hygiène du village, car, à cette époque, il y avait de nombreux blanchisseurs à Marcy l'Etoile et les eaux usées des lessives étaient directement déversées sur les routes et les chemins, et allaient, paraît-il, alimenter les étangs du Château.

En 1956, pour raison de santé, M. Monavon abandonne son poste de Maire au profit de M. Nové Josserand mais reste néanmoins adjoint.

Monsieur Denis NOVÉ-JOSSERAND
Maire de Marcy-l'Etoile de 1956 à 1971

MARCY-L'ÉTOILE. - Pensionnat de Jeunes Filles
POSTES

MARCY L'ETOILE oct 1956 N°84

De nouveau un mandat raccourci, car le 14 mars 1959 ont lieu à nouveau des élections municipales.

La même équipe est reconduite en entier dans ses fonctions.

M. Nové Josserand garde son poste de Maire.

M. Delorme est élu adjoint.

M. Monavon abandonne son poste d'adjoint pour raison de santé.

Mai 1961, un dossier est transmis à M. Bouvatier Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports, pour la Construction d'un terrain de sports à proximité de l'Ecole Communale.

En 1962 la population de la commune est de 415 habitants.

Juillet 1963 : le conseil municipal demande à M. Biedermann, géomètre à Vaugneray, d'effectuer des travaux de topométrie pour l'acquisition d'un terrain près de la Mairie en vue de la construction d'une salle des fêtes.

Le mandat de 6 ans vient de se terminer. Les habitants de Marcy sont de nouveaux invités à voter, ils choisissent pour diriger les affaires communales Messieurs :

Lancelin Fleury	Besseyre Antonin
Delorme Jacques	Girin Georges
Nové Josserand Denis	Souppat Joannès
Rollin Paul	Rivoire Jean
Arto Jean	Hugon André
Hugon Jean-Paul	

Monsieur Nové-Josserand est élu Maire
Monsieur Lancelin Fleury est élu 1er adjoint
Monsieur Arto Jean est élu 2ème adjoint

5 mai 1965 : Madame Raymond Edith est élue au Bureau d'Aide Sociale, c'est la première Dame à entrer dans cet organisme.

20 juin 1965 : Création dans notre Commune d'un club sportif sous le nom « d'Etoile sportive de Marcy l'Etoile ». Constitution d'un Jury pour l'adjudication des travaux relatifs à la construction de la Salle des Fêtes, jury composé de Messieurs Nové Josserand - Lancelin - Arto - Rollin - Debise Receveur - Aschenbroich Architecte.

13 octobre 1965 : Organisation du premier concours des Maisons fleuries.

Un champion olympique à Mexico en 1968

18 octobre 1968, il est 2 h 30 (heure de Paris), à Mexico où se déroulent les jeux olympiques, un enfant de Marcy dort; Toto Gérardin, entraîneur de l'équipe de France cycliste, vient le réveiller : « Petit, c'est l'heure de la finale », « Vas-y, tu vas gagner ». Pendant que son adversaire piaffait sur la piste en proie à une nervosité bien compréhensible, notre ami Daniel REBILLARD, l'âme en paix, se reposait. Il lui restait quatre kilomètres à parcourir pour atteindre la

Daniel REBILLARD
Champion olympique de poursuite individuelle

plus haute marche du podium. Quelques minutes d'un effort intense et la consécration pour un jeune marcyllois de 19 ans « champion olympique ». Bien qu'habitant depuis peu Lentilly, Daniel a passé sa jeunesse à Marcy. En effet, son grand-père est arrivé à Marcy quelques décennies plus tôt en qualité de maître des cultures au domaine de Lacroix-Laval. Son père, ancien coureur cycliste, habitait avec sa famille dans la maison de Mme Clambaud, route de Sain Bel. Daniel a fréquenté l'école communale de notre village et a passé toute sa jeunesse à Marcy. C'est sur les routes de notre région et en compagnie de quelques copains, sous les conseils de son père, qu'il s'est forgé les muscles qui lui ont permis de devenir champion olympique. Belle récompense pour un garçon modeste, inconnu du grand public la veille, puisqu'il n'était que remplaçant dans l'équipe, et qui, grâce à sa classe et à sa volonté, s'est hissé au niveau des meilleurs. Lorsque la Marseillaise a retentit cette nuit-là, un peu de Marcy planait sur Mexico.

*

* *

L'Etat et le Château

En 1967, Monsieur le Préfet du Rhône, pour le compte de l'Education Nationale, exproprie le Domaine de Lacroix-Laval pour la somme de 4 500 000 F, en vue de la construction d'un complexe universitaire.

En effet, dans son discours de rentrée en octobre 1963, Monsieur le Recteur Louis, évoquant l'accroissement prévisible des effectifs, et la nécessité pour les diverses Facultés, et les Instituts de résoudre un impérieux problème de logement précisait :

« Pour la Faculté des Sciences, les extensions ne pourront se faire désormais, qu'en dehors de la ville. Nous nous efforçons d'acquérir à cet effet le vaste Domaine de Lacroix-Laval à Marcy-l'Etoile. C'est là que notre Université trouvera l'espace indispensable à ses réalisations nouvelles ».

Ce projet fut présenté le 19 juin 1968 à Messieurs les Maires de Marcy-l'Etoile, La Tour-de-Salvagny, et Charbonnières-les-Bains par Monsieur Rudeau, Directeur Départemental assisté de Messieurs Baudouin et Vignaud.

Selon les directives du Ministère de l'Education Nationale « Ce complexe devra accueillir 22 000 à 23 000 étudiants, et comportera 1 500 à 2 000 chambres universitaires, 4 000 logements environ devront être construits aux abords. Ils serviront au logement des personnels attachés au campus, aux Instituts de Recherches Universitaires, aux laboratoires qui existent ou qui doivent s'installer dans l'orbite de cette université, des personnes employées dans les activités tertiaires qui s'installent dans ce secteur ainsi qu'à celui des étudiants ».

En dehors des 2 000 chambres prévues à l'intérieur du campus, il faut envisager le logement des étudiants dans des H.L.M. afin que le plus grand nombre puisse habiter sur place.

Cet ensemble d'habitations devra comporter son équipement propre : services publics, commerces, lycée ou C.E.S., école, etc.

Conclusions du groupe d'études. Agglomération La Tour-de-Salvagny, Charbonnières-les-Bains.

Cette agglomération servira de support d'accompagnement du complexe : logement des professeurs, du personnel, en général dans des maisons individuelles, ou plus rarement dans de petits collectifs de grand standing.

La commune de Marcy-l'Etoile supportera les structures d'accompagnement du complexe, la majorité des logements à caractère social de la population du complexe, permettant ainsi un mixage important de la population et des étudiants : le développement urbain de cette commune pourrait être réalisé au moyen d'une Z.U.P.

Le secteur animé situé entre le campus et l'Ecole Vétérinaire serait élargi. Il pourrait comporter, en plus des activités intellectuelles et commerciales, un certain nombre de logements.

Ce projet devait comprendre l'Université Lyon III.

Si ce projet avait été mené à terme, l'aspect de notre village aurait été complètement transformé.

Que s'est-il passé ? Pourquoi ce projet a-t-il été abandonné ? Concurrence politique entre l'est et l'ouest lyonnais ? ou bien les événements de mai 1968 ont-ils influencé les responsables de l'Education Nationale qui ont eu peur de recréer à Lyon un second Nanterre ? C'est plus vraisemblablement les événements de mai 1968 qui ont arrêté ces grandioses projets.

Rien n'ayant été fait dans le Domaine de Lacroix-Laval, les anciens propriétaires ont intenté contre le Ministère de l'Education Nationale une action en rétrocession dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par jugement du 30 mai 1975 le Tribunal de Grande Instance de Lyon ayant accordé ladite rétrocession aux anciens propriétaires, Monsieur le Préfet du Rhône fait appel de cette décision, la Cour d'Appel dans son arrêté du 6 mai 1976 a décidé de rejeter la demande des intéressés. De ce fait, le Domaine de Lacroix-Laval reste propriété de l'Etat.

Pour éviter une deuxième demande en rétrocession, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et Monsieur le Préfet du Rhône ont requis de nouvelles déclarations d'utilité publique pour les projets ci-après :

Implantation de l'Ecole Normale Supérieure

Création d'un Centre de Primatologie
Création d'un Centre régional d'éducation physique et sportive

Implantation de l'Institut National du Travail

Création de 49 hectares de réserves foncières par le Conseil Général du Rhône.

A la grande satisfaction de tous les Marcyllois, ce deuxième projet a lui aussi capoté, seul l'Institut National du Travail a vu le jour, amputant le parc de six hectares.

Aujourd'hui le Domaine a une superficie de 119 hectares répartis comme suit :

116 hectares sur Marcy-l'Etoile

2,5 hectares sur La Tour-de-Salvagny

0,3716 hectares sur Charbonnières-les-Bains

L'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, prévue en complément du Complexe Universitaire, a été construite sur des terrains appartenant à différents propriétaires de la Commune.

L'Education Nationale ayant abandonné l'idée d'un Campus Universitaire sur le Domaine de Lacroix-Laval, le Conseil Général du Rhône, présidé par Monsieur Carteron, achète le Château, ses dépendances et le parc en 1981 pour la somme de 12 000 000 F.

Des travaux de restauration sont entrepris, en particulier, les toits, les entrées, les grilles, etc.

Le parc est également remis en état, les chemins sont refaits, les bois élagués, débroussaillés, donnant au Domaine l'aspect magnifique d'un parc naturel.

Une fermette est installée avec des animaux domestiques pour permettre aux enfants de la Région Lyonnaise de se familiariser avec la nature.

Un parcours de santé est créé par l'Etablissement Thermal, et nombreux sont les amateurs de course à pied qui, depuis l'ouverture du Parc au public, le 2 juin 1985, empruntent ce parcours les fins de semaine.

Nous devons cette restauration à Monsieur Palluy, Président du Conseil Général et à Maître Berger, Vice Président, chargé du Patrimoine du Conseil Général.

*

* *

Financement de la Salle des Fêtes

Coût de la Construction : 318488 F (1)

Coût de l'aménagement intérieur : 82 961,72 F pour faire face à ces dépenses le Conseil a établi le plan de financement suivant.

Prêt des Etablissements Mérieux : 120 000 F. Taux d'intérêts : 2 %.

Fonds libres de la Commune : 40 000 F.

Subvention au titre du Programme de 1965 des travaux d'équipements urbains : 24 000 F.

Emprunt auprès des Caisses Centrales de la Mutualité, d'un montant de 100 000 F au taux d'intérêts de 5,25 % plus les fonds libres de la Commune de 1966, c'est-à-dire 34 488 F.

1967 : Le gros œuvre de la Salle des Fêtes est terminé, le Conseil vote une somme de 82 961,72 pour l'équipement intérieur, c'est la Société Cineconfort qui est chargée d'exécuter les travaux.

1968 : Jusqu'à cette date seules deux routes avaient une dénomination : l'Avenue Marcel Mérieux, et l'Avenue Jean Colomb.

Suite à une demande du service des postes, l'ensemble des routes et des chemins reçoivent une dénomination, celle que nous connaissons aujourd'hui; d'autres routes sont venues s'ajouter à celles existantes, en particulier dans l'extension du village.

La Commune de Marcy-l'Etoile adhère au Syndicat Intercommunal de Charbonnières - La Tour-de-Salvagny qui envisage la construction d'une piscine; sa participation est de 15 % du budget total qui s'élève à 1 750 000 F.

1970 : La Salle des Fêtes est entièrement terminée, le Conseil vote une somme de 2 930 F pour les Festivités d'Inauguration.

Il est regrettable qu'à l'occasion de cette construction très utile, et très utilisée, on ait enterré la Fontaine Lafond qui portait gravée dans la pierre la Croix des Chevaliers de Malte.

(1) Il s'agit de nouveaux francs, utilisés depuis le 10 janvier 1960.

Inauguration de la Salle des Fêtes
(On reconnaît, aux cotés de M. Nové-Josserand, Maire, Mlle Odile Lancelin)

Association Sportive Marcy - Charbonnières

C'est le 31 janvier 1970, que les deux Clubs sportifs de Marcy et de Charbonnières-les-Bains décidèrent de fusionner; l'Association Sportive de Marcy - Charbonnières était née.

Monsieur Salün, Directeur du Casino, en fut le premier Président.

Aujourd'hui, l'Association Sportive est un Grand Club Omnisport, de nombreuses disciplines y sont pratiquées, en particulier, pour ne citer que les plus importantes : le Foot-Ball - le tennis de table - les arts martiaux - le volley-ball, etc.

Les sports de salle sont regroupés dans le Gymnase de Charbonnières, quant au Foot-Ball, il intéresse plus particulièrement notre village, puisque nous possédons 3 terrains, 2 engazonnés dont un homologué par la fédération, et un terrain en sablé. Cette section regroupe environ 250 pratiquants allant des minimes aux seniors. 16 équipes évoluent régulièrement dans leur championnat respectif.

L'entente entre les différentes sections est bonne, de même au niveau des municipalités qui mettent en commun leurs moyens pour permettre au plus grand nombre de nos jeunes de pratiquer le sport de leur choix.

Bel exemple de collaboration intercommunale pour une noble cause, « la pratique du sport ».

*
* *

En 1970 également, début de la construction de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

27 mars 1971

Les élections viennent d'avoir lieu et une nouvelle équipe est appelée à diriger les affaires communales; on remarque que deux Dames font partie de ce nouveau Conseil : Mesdames Gaillard et Boulet.

Après un essai en 1945 où Mesdames Ponvianne et Hugon avaient été élues, il aura fallu attendre 26 ans pour que de nouveau les Dames entrent au Conseil.

Sont élus Mesdames - Messieurs :

Lancelin Fleury
Arto Jean
Rollin Paul
Nové Josserand Denis
Hugon Paul
Gaillard Madeleine
Delorme Maurice
Rivoire Jean-François
Hugon André
Levrat Xavier
Boulet Blanche

Monsieur Lancelin est élu Maire
Monsieur Arto Jean est élu 1er adjoint
Monsieur Rollin Paul est élu 2ème adjoint

Monsieur Fleury LANCELIN
Maire de Marcy-l'Etoile de 1971 à 1989

Une des premières décisions de ce nouveau Conseil est la restauration de la Mairie. La Municipalité décide la construction de deux logements de fonction, de deux garages, et d'un restaurant pour les enfants des écoles.

L'étude du projet est confiée à M. Aschenbroich, Architecte.

31 août 1971 : le Conseil décide la suppression de la taxe sur les propriétés bâties et non bâties. Heureux Marcillois.

En effet, les recettes fiscales de 1970 sur les propriétés bâties et non bâties se sont élevées à 120 F pour les propriétés bâties et 89 F pour les propriétés non bâties, sommes dérisoires et nettement inférieures au coût du recouvrement.

Achat du terrain où se trouve le square du Centenaire, pour éviter la construction d'une maison à l'angle des Avenues Marcel Mérieux - Jean Colomb.

1972 : Sous l'impulsion de Madame Gaillard, création du premier Bulletin Municipal.

Juin 1972

Commémoration du Centenaire de la Création de la Commune par Monsieur Lancelin Fleury arrière petit-fils du fondateur Monsieur Jean Colomb.

A cette occasion, le village a été particulièrement bien fleuri, un cidre déodora a été planté au centre du square du Centenaire, il sera le témoin de cette Manifestation pour les générations futures.

Au cours de son allocution, Monsieur Lancelin, après avoir retracé l'histoire de notre village, concluait par ces mots :

« *Je ne veux pas, Mesdames et Messieurs, abuser plus longtemps de votre bienveillante attention, qu'il me soit simplement permis de conclure ce bref survol de l'histoire de Marcy, par des perspectives d'avenir optimistes qui ne paraissent pas pour autant fondées sur l'illusion.*

Vous me pardonnerez de parler en premier lieu de la bonne volonté et du courage de mon équipe municipale qui s'efforce de prendre conscience de tous les problèmes de l'heure, et qui dans son désir de répondre aux besoins exprimés, n'entend ménager ni son temps, ni sa peine.

Cette équipe ne veut absolument pas travailler en cercle fermé, ni se replier sur elle-même. Elle se sait à l'époque du dialogue, et par tous les moyens, elle cherche à le vivre, avec les habitants de Marcy, bien sûr, mais aussi avec les municipalités de toutes les Communes environnantes.

Nous sommes heureux d'exprimer devant vous, Monsieur le Préfet, Messieurs les Sénateurs et Conseillers Généraux, et également devant les élus municipaux qui représentent ces Communes voisines, le désir que nous éprouvons d'établir des liens amicaux, pour tout dire une véritable collaboration en ce qui concerne les problèmes qui dépassent le cadre étroitement communal.

C'est dans cet esprit d'ouverture, de dialogue, de collaboratio active que nous voulons vivre la fin d'une longue étape des premiers cent ans de notre Commune.

Cette étape s'achève, et c'est aussi le commencement d'une vie nouvelle que nous voulons aussi pleine et heureuse que possible; avec confiance, nous disons « oui à cet avenir. »

Plantation d'un cèdre par M. Lancelin, Maire de Marcy-l'Etoile, à l'occasion du Centenaire de la Commune

Que de chemin parcouru depuis 1872, d'une bourgade essentiellement agricole, un village s'est créé avec ses industries, ses écoles, et toute l'infrastructure qui donne un certain confort à ses habitants.

Signature entre la Mairie et l'Ecole Privée d'une Convention définissant la participation de la Commune au fonctionnement de cette Ecole Privée, premier pas vers une collaboration heureuse, pour le plus grand bien des enfants de Marcy-l'Etoile.

1974 : Les premières études sont lancées pour l'implantation d'une « zone d'aménagement concertée » à Marcy, qui a permis de faire éclater les 200 hectares de la ZAD (1).

Si l'évolution du village a été assez lente depuis 1872, elle va s'accélérer à la vitesse grand V.

1975 : Création d'un Corps de sapeurs pompiers de première intervention.

Antérieurement, lorsqu'un incendie se déclarait à Marcy, on faisait appel à l'équipe des sapeurs pompiers de l'Institut Mérieux, qui intervenait séparément, et se retirait dès l'arrivée des pompiers professionnels de la Courly.

Devant cette situation, Monsieur Lancelin, Maire de Marcy, et Monsieur le Colonel Héraut, commandant le Corps de sapeurs pompiers de la Courly, décidèrent de créer dans notre village une section de sapeurs pompiers volontaires en collaboration avec l'Institut Mérieux.

Monsieur Arto fut chargé de cette création. Le Conseil Municipal décida l'achat d'une camionnette d'occasion pour le prix de 5 500 F, la Courly fournissant le matériel nécessaire.

16 sapeurs composaient ce corps sous les ordres du sous-lieutenant Daniel Melin.

Tous les habitants de Marcy n'ont eu qu'à se féliciter de cette excellente initiative, et nous devons rendre hommage à cette équipe pour son dévouement, son courage, et la qualité de ses interventions dans des conditions souvent difficiles.

(1) ZAD : Zone d'Aménagement Différé.

Le Rapt

En ce matin de décembre 1975, lorsque les Marcyllois ouvrent leur journal, un titre les frappe de plein fouet : « Christophe Mérieux a été enlevé ».

Une émotion intense, mêlée de compassion, pour tous les les membres de la Famille Mérieux, entre dans tous les foyers de Marcy.

C'est la consternation qui, petit à petit, fait place à l'indignation et à la colère devant ce crime inqualifiable. Comment un homme digne de ce nom a-t-il le courage ou plutôt la lâcheté de s'attaquer à un enfant, jusqu'où la cupidité mènera-t-elle nos semblables ?

Christophe a été sequestré plusieurs jours dans un appartement de la Rue de la Commune de Paris à Oullins, les ravisseurs ne lui ont fait subir aucune violence.

La rançon de deux milliards de centimes était versée en francs, deutsche marks, francs suisses et florins. Le sac contenant les florins, l'équivalent de 300 millions de centimes, a été oublié par les ravisseurs dans la voiture de M. Alain Mérieux.

Ces florins, n'étant pas disponibles en France, M. Charles Mérieux affrêta un avion et les envoya chercher en Hollande.

Un seul des ravisseurs fut arrêté, Louis Guillaud, dit « La Carpe »; condamné à vingt ans de réclusion criminelle, il retrouva la liberté après quatorze années de détention.

*
* *

1976 : L'administration fiscale modifie l'organisation générale des impôts. Cette disposition a pour effet une augmentation de 220 % de la taxe d'habitation 1976 par rapport à celle de 1975; pour tous les Français, l'organisation mise en place est celle que nous connaissons aujourd'hui.

Mars 1977 : Les habitants de Marcy se rendent de nouveau au Bureau de vote.

Sont élus Conseillers Mesdames, Messieurs :

Rollin Paul	Gaillard Madeleine
Melin Daniel	Boulet Blanche

Lancelin Fleury	Zayet Marie
Masson Benoît	Varennes Jeanne
Brun Pierre	Levrat Xavier
Delorme Maurice	Rivoire Jean

Monsieur Lancelin est élu Maire pour la 2ème fois.

Monsieur Rollin est élu 1er adjoint.

Madame Gaillard est élue 2ème adjoint.

C'est la première Dame à occuper un poste d'adjoint depuis 1872.

Après autorisation Préfectorale pour l'élection d'un troisième adjoint, c'est Monsieur Levrat qui est élu au 3ème tour.

Création d'un Marché de denrées alimentaires le mardi après-midi.

Vœu du Conseil Municipal afin que toutes les Commune soient représentées au sein de Conseil de la Communauté urbaine de Lyon; ce vœu sera concrétisé en 1983.

Avant projet pour la construction d'un groupe scolaire.

Monsieur Lancelin Maire de Marcy l'Etoile est élu Conseiller de Communauté urbaine de Lyon (COURLY) à ce titre, il représente plusieurs Communes de l'Ouest Lyonnais.

Marcy l'Etoile reçoit le 1er prix des villages fleuris de sa catégorie, soit un prix de 1 300 F plus un diplôme attribué par le Conseil Général du Rhône.

*

* *

L'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (1)

Septembre 1977, ouverture à Marcy l'Etoile de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Quelle belle histoire, que celle de cette Ecole prestigieuse que l'on appelait à l'origine « ACADÉMIE ».

(1) D'après le livre du Bicentenaire de l'Ecole par le Pr. Florio, Directeur de l'Ecole Vétérinaire de Lyon.

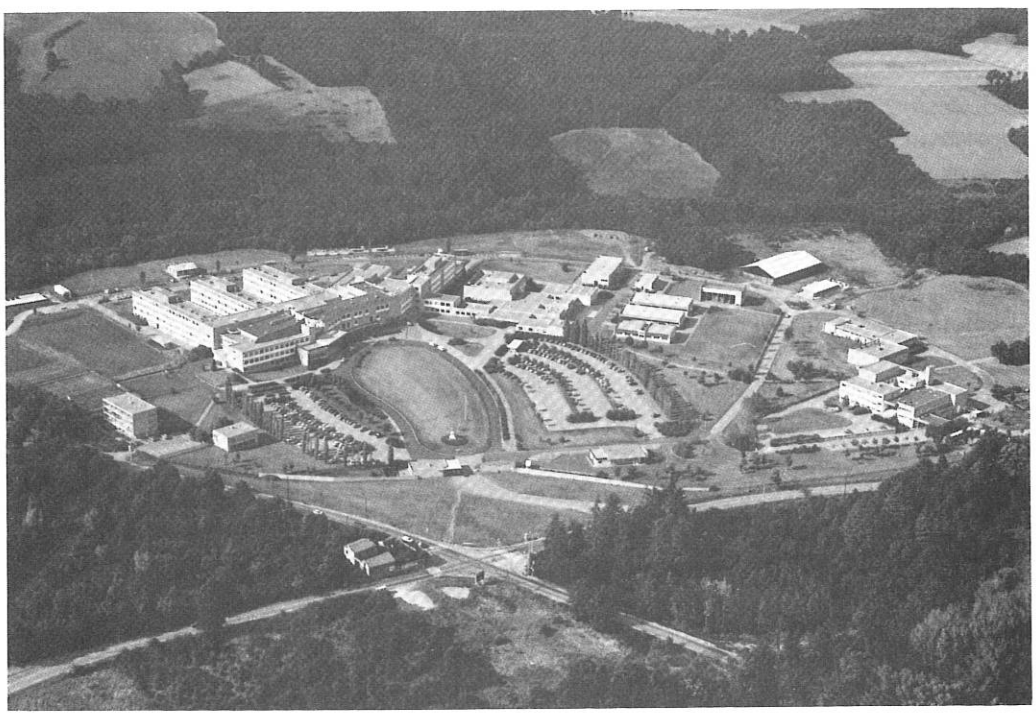

Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon à Marcy-l'Etoile

Cette académie fut créée officiellement par décision du Roi Louis XV le 1er janvier 1762 à la demande de Claude Bourgelat. Mais qui était Claude Bourgelat ?

Fils d'un marchand de soie Pierre Bourgelat qui fut Echevin de Lyon en 1706, Claude vit le jour le 11 novembre 1712 dans la Paroisse de St Nizier.

On sait fort peu de choses sur son enfance et son adolescence au milieu de ses sept frères et sœurs.

Il aurait fait des études chez les Jésuites à Lyon, et appris le droit à Toulouse. Il n'était pas gentilhomme, mais simplement anobli, en fait par son titre d'Ecuyer du Roi.

On n'est pas absolument certain qu'il ait été Mousquetaire.

Fut-il avocat ? Les uns l'affirment, d'autres en doutent.

En 1740, le Comte d'Armagnac Grand Ecuyer de France accorde à Claude Bourgelat le Brevet d'Ecuyer du Roi, ce qui lui permet de diriger, à l'âge de 28 ans, l'Académie du Roi, fonctionnant à Lyon.

Fondée en 1645, située dans le quartier Tolozan, cette Académie d'Equitation fut transférée dans l'austère quartier d'Ainay 17-19 Rue Bourgelat et, curieuse coïncidence, là où se trouve actuellement l'Institut Mérieux.

Il était dit que ces deux Institutions devaient se rencontrer à Marcy l'Etoile pour le plus grand bien du village.

Cette Académie était un établissement qui recevait « *Les jeunes nobles pour leur enseigner les mathématiques, l'art de monter à cheval, de la voltige, faire des armes, jouer du luth, et tous autres vertueux exercices qui peuvent rendre l'honnête jeunesse recommandable* ».

A la suite de quoi « *ils se rendaient capables d'entrer dans le service militaire et d'être toujours utiles à l'Etat.* »

Au cours de ces vingt cinq années, tout en pratiquant et en enseignant l'équitation, Claude Bourgelat travaille à ses ouvrages d'économie politique, et adhère sans réserve aux doctrines philosophiques nouvelles; il s'intéresse aux maladies des animaux, et conscient de l'insuffisance de sa culture scientifique, il n'hésite pas, en dépit de son âge et de sa notoriété (en effet, il est considéré comme le Meilleur Ecuyer d'Europe), à disséquer des chevaux, sous la direction des POUTEAU, CHARMETTON, HONORE FRAGONARD, du Collège de Chirurgie.

D'Ecuyer, il est devenu hippologue; dès 1744, il croit devoir publier « le Nouveau Newcastel, ou nouveau traité de Cavalerie géométrique, théorique et pratique », qui est un pur et simple précis d'équitation; celui-ci, réédité en 1747 et en 1771, étend la réputation de notre héros au-delà des frontières.

Fort d'une science médicale toute fraîche et bien fragmentaire, il se lance en 1750 et 1753 dans la publication en 3 volumes de ses « *Eléments d'Hippiatrie aux nouveaux principes sur la connaissance et sur la Médecine des Chevaux.* »

Ces livres connaissant un immense succès; pour la première fois, l'Académie des Sciences de Paris admet, au nombre de ses membres, un Ecuyer, auteur de manège et de Maréchalerie.

Quelques années plus tard, l'Académie des Sciences de Berlin lui décerne le titre de Membre correspondant.

De tels travaux le conduisent, pour sa plus grande gloire, à concevoir le projet de créer une Ecole Vétérinaire où l'on enseignerait l'anatomie, la thérapeutique, et la ferrure.

Patiemment, sans se laisser rebuter par les embûches, il dresse un plan de son Grand Oeuvre qui ne manque pas d'envergure.

Il s'agit d'étendre le champ d'activité de l'Académie d'Equitation, en la dotant d'installations propres à l'étude des sciences, pour y attirer des gens instruits, de préférence chirurgiens ou médecins, et donner ainsi une formation scientifique complète à tous ceux qui se destinent à la Médecine des animaux.

Il en précise encore les détails techniques en 1760, date à laquelle il est nommé Inspecteur de la Librairie de Lyon.

Heureusement, il reçoit chez lui, l'Ecuyer Piémontais PAYR-MORELLO, qui le décharge d'une partie de ses heures de manège.

Il peut de la sorte rédiger et faire paraître en 1761 son « Art Vétérinaire ou Médecine des animaux » dans lequel il énonce les principes de la future Ecole Lyonnaise.

Enfin, grâce à la haute protection de Bertin, Contrôleur des Finances, et Ancien Intendant de la Généralité du Lyonnais, le projet de création de l'Ecole Vétérinaire de Lyon est accepté par Louis XV.

Le 4 août 1761 un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant les signatures de LAMOIGNON et de BERTIN, institue « L'Ecole Vétérinaire de Lyon ».

C'est le 10 janvier 1762 que s'ouvrit la plus ancienne Ecole Vétérinaire du Monde, celle que, pour cette raison, un de ses plus illustres Maîtres, Saturnin ARLOING, devait appeler « *Le Berceau de l'Enseignement Vétérinaire* ».

Elle s'ouvrit dans les bâtiments d'une hôtellerie, le « *Logis de l'Abondance* ». Ce logis et les terres en dépendant avaient été achetés, le 14 décembre 1735 par les « *les Recteurs et Administrateurs de l'Hôpital Général de Notre-Dame-de-la-Pitié du Pont du Rhône et du Grand Hôtel-Dieu* ».

Il était sis rive gauche du Rhône, dans les Faubourgs de la Guillotière, encore parsemée de « Brotteaux Marécageux ».

Cette hôtellerie portait pour enseigne un écu « à l'abondance », elle avait une façade Grande Rue de la Guillotière; par une porte cochère, et un passage étroit, on accédait à une cour encadrée d'écuries, de remises et de granges.

Après donation à bail du « Logis de l'Abondance » par les susdits Recteurs et Administrateurs, à Claude Bourgelat, les salles de cours s'installèrent dans le « Logis » lui-même; plus loin furent aménagées les salles de dissection et les écuries, à droite dans les remises, s'établirent de nombreuses forges.

On le voit, cette modeste Ecole, parfois qualifiée « d'Ecole pour les maladies des bestiaux » par les contemporains, est loin de réaliser le plan grandiose de Bourgelat.

Ce dernier sait s'en contenter. Raillé par certains, qui lui reprochent de « faire des savants et non des maréchaux »; attaqué par les LAFOSSE, Maréchaux du Roi, tous deux influents, justement réputés et désireux de fonder une Grande Ecole de Maréchalerie, Bourgelat jette du lest, et feint d'adopter, au moins en partie, les vues de ses rivaux. Il renonce à ses chirurgiens et, non sans regret, peut-être avec un peu de gêne, accepte trente-huit élèves de condition modeste, fils de cultivateurs ou de maréchaux.

Ces jeunes gens dont l'âge varie entre 11 ans et 25 ans, sont envoyés par les Intendants des Provinces.

Leur instruction est fort limitée, les seules conditions requises pour l'admission étant de « savoir lire et écrire ».

Force est de renoncer à la dictée des « cahiers » prévue par Bourgelat : l'orthographe essentiellement phonétique des élèves l'interdit.

De toute évidence, les compagnons du logis de l'Abondance n'ont pas la distinction ni la brillante culture des délicats Académistes d'Ainay !

Mais la Vieille Académie d'Equitation et la toute récente Ecole Vétérinaire, si dissemblables dans leur objet et dans leur recrutement, ont un dénominateur commun : la personne de leur Directeur.

Celui-ci tire le meilleur parti des étudiants de son école; les plus avancés sont chargés des fonctions de répétiteur.

Parmi eux, Bourgelat distingue un Bourguignon de 24 ans, Louis BREDIN, d'une lumineuse intelligence; il l'enverra en mission et l'éduquera. De plus, il fait porter de deux à trois ans la durée des études.

Enfin, il met au service de l'école sa notoriété, son prestige, ses relations, ses amitiés et son labeur personnel.

Le succès, dès lors, ne se fait pas attendre, on vient à l'Ecole Vétérinaire de Lyon, de toutes les Provinces françaises, et aussi de l'étranger.

On veut recevoir l'enseignement de Bourgelat ami des BERTIN, MALESHERBES, VOLTAIRE; DIDEROT, TURGOT; Correspondant de Frédéric II de Prusse et Collaborateur de la « Grande Encyclopédie » établie par D'ALEMBERT. Le 3 juin 1764, l'Ecole prend le nom « *d'Ecole Royale Vétérinaire* » sur ordre du Roi Louis XV.

Un an plus tard, celui-ci manifestera à nouveau sa bienveillance à Bourgelat en le nommant « Inspecteur Général de toutes les Ecoles Vétérinaires établies ou à établir dans le Royaume » et « Commissaire Général des Haras »; c'est aussi l'année de la parution de sa « Matière Médicale raisonnée, ou précis des médicaments considérés dans leurs effets », à l'usage des élèves de l'Ecole Royale Vétérinaire.

C'est enfin l'année de son départ de Lyon; il résidera à Paris, y fondera une deuxième école, laquelle sera déplacée en 1766 à Château d'Alfort; il meurt dans la Capitale le 3 janvier 1779.

En 1793, lors du siège de Lyon, l'Ecole est bombardée par les troupes du Général Kellermann, les finances sont au plus bas, les dettes s'accumulent, on envisage la fermeture de l'Ecole, son Directeur, Louis Bredin la sauve en déménageant, élèves, collections et animaux dans sa propriété d'Ecully.

La Loi du 29 Germinal An III ordonne qu'il y ait dans la République, deux « Ecoles d'économie rurale vétérinaire », l'une à Lyon pour le Midi, l'autre à Versailles pour le Nord.

Toujours en l'an III et par arrêté du Représentant du Peuple POULAIN-GRANPRÉ (un nom prédestiné) le déplacement de l'Ecole Vétérinaire de Lyon est décidé, elle est complètement transférée dans l'ancien Couvent des Dames de Sainte Elisabeth, dit Cloître des deux Amants.

Ce Cloître avait été construit en 1675 hors des portes de Vaise, au bord de la Saône, la première pierre avait été posée par Camille Neuville, Archevêque de Lyon, celui-là même qui avait accordé une rente au Château de Lacroix-Laval sous le règne de Mathieu de Sêve.

Tout au long de cette période, l'Ecole ne cesse de progresser, sous l'impulsion d'énergiques Directeurs, la désignation varie, mais la qualité grandit. En effet, de Royale, puis Nationale, puis Impériale, elle redevient Royale, de nouveau Nationale, puis Impériale, et finalement Re-Nationale.

Bourgelat a été un homme de cœur complètement désintéressé; le premier il avait compris tout ce que la Science Vétérinaire pouvait apporter au pays.

En effet, dans cette période Pré Révolutionnaire, le monde paysan était pauvre, les épizooties décimaient le cheptel bovin et chevalin, après chaque épizootie, les paysans se retrouvaient plus pauvres encore, les chevaux qui faisaient la force des Armées manquaient. Son œuvre a permis l'amélioration de la condition paysanne, et par là-même, de l'humanité toute entière.

*
* *

1978 : Etudes préparatoires pour la Construction de la Maison de la Rencontre.

1979 : Le Projet de construction de la Maison de la Rencontre est présenté par Monsieur Longeray, Architecte; l'édifice aura une superficie de 406 mètres carrés pour un coût de construction de 1 599 389,07 F.

L'occupation de cette Maison sera réservée au Club du 3ème âge, à l'Association des Familles, et au Club des Jeunes.

Mars 1980 : Ouverture de l'Institut National du Travail, Ecole où sont formés les futurs Inspecteurs du Travail.

La Population de Marcy l'Etoile est, d'après le recensement effectué en 1980, de 1033 habitants.

12 décembre 1981 : Inauguration de la Maison de la Rencontre et du Groupe Scolaire en présence de Monsieur le Préfet du Rhône, de Monsieur Palluy, Président du Conseil Général du Rhône, de Monsieur Collomb, Sénateur Maire de Lyon, Président de la Courly.

Mars 1983 : Elections Municipales

Sont élus Messieurs et Mesdames :

Gaudin Bruno
Raymond Jean-Louis
Delorme Maurice
Corbel Betty
Moreau Yves
Lancelin Fleury
Tornare Michelle
Dekkal Jacques
Rollin Paul
Brun Pierre
Gargi Jean
Boulet Blanche
Galvin Charles
Levrat Xavier
Zayet Marie

Monsieur Lancelin est élu Maire

Monsieur Rollin est élu 1er adjoint

Monsieur Levrat est élu 2ème adjoint

Monsieur Delorme est élu 3ème adjoint

*

* *

A partir de 1983, l'évolution de Marcy va s'accélérer à une vitesse vertigineuse. L'Equipe qui vient d'être mise en place doit gérer avec bonheur et efficacité l'expansion du village; lancée en 1976, la zone d'aménagement concertée entre dans sa phase active, 350 logements sont prévus, mais, pour des raisons financières, la SERL en imposera 420; à la fin des travaux, l'ensemble des constructions donne un visage nouveau à notre village.

C'est en 1984 que les premiers habitants arrivent dans le quartier des Verchères, la Commission Accueil du Conseil Municipal organise une petite réception en l'honneur de M. et Mme Touilleux qui ont été les premiers propriétaires à prendre possession de leur villa.

La même année disparaît Monsieur Nové-Josserand; entré au Conseil en 1945, il est adjoint en 1947 jusqu'en 1956, année où il fut élu Maire de la Commune, poste qu'il occupa avec dévouement et compétence jusqu'en 1971.

1985 : Dépôt du permis de construire du Centre Commercial, de la Poste, du Centre Médico-social; après avoir consulté plusieurs promoteurs, c'est la Société Patrimo qui a été retenue pour mener à bien cette construction. Les architectes en sont MM. Giraud et Morlay.

Combien de réunions, d'heures de discussions, plusieurs projets, tour à tour modifiés, pour en arriver à ce dépôt de permis. Il a fallu de la ténacité, de la constance dans l'effort, à Monsieur Lancelin et son équipe pour obtenir ce résultat.

Tous les commerces de première nécessité sont prévus dans cet ensemble, boulangerie et pâtisserie, tabac, journaux, supérette pour l'alimentation, salon de coiffure, teinture, dégraissage, mercerie, pizzéria.

La Poste et le Centre Médico-social complètent l'ensemble; une pharmacie a été ouverte sur la place de la Mairie. Parallèlement à l'édification du Centre, nouvel agrandissement de l'Ecole publique avec la construction de 4 classes élémentaires accompagnées d'une bibliothèque, d'un hall préau et d'un atelier commun.

*

* *

2 juin 1985 - Ouverture du Parc de Lacroix-Laval

Grande fête départementale à Marcy-l'Etoile

Il était 10 heures précises ce dimanche 2 juin 1985, lorsque Monsieur Palluy, Président du Conseil Général, coupait le ruban tricolore, ouvrant officiellement le Parc Départemental de Lacroix-Laval au public.

De nombreuses personnalités assistaient à cette buccolique cérémonie, en particulier

Madame Simone André, représentant Monsieur le Maire de Lyon,

Monsieur Festy, représentant Monsieur le Commissaire de la République.

Monsieur Berger, Vice-Président du Conseil Général, responsable du Patrimoine Départemental.

Messieurs Mathieu, Vallon, Gerin, Sénateurs.

Monsieur Hamel, Député.

Monsieur Barriol, Conseiller Général de notre Canton.

Monsieur Lancelin, Maire de Marcy-l'Etoile.

Messieurs Chaine et Bourcet, Maires de La Tour-de-Salvagny et Charbonnières-les-Bains.

De nombreux Conseillers Généraux, ainsi que plusieurs Maires des Communes environnantes.

Nous avons remarqué également le Docteur Charles Mérieux, Monsieur et Madame Gilbert de la Chapelle, fils de Béatrix de Lacroix-Laval, et petit-fils du Comte de Lacroix-Laval.

Accompagné par la Clique de Marcy-l'Etoile, la Fanfare de Bad Abbach, les cors de chasse « Le Débuché du Centre », le cortège officiel se dirigeait en direction du Château par les chemins ombragés du Parc. Sur le perron du Château où toutes les personnalités étaient rassemblées, Monsieur Palluy, dans son allocution, ne cachait pas sa joie, il remerciait tous les membres du Conseil Général qui, à l'unanimité, avaient décidé d'acquérir ce magnifique Domaine.

Puis, Monsieur Palluy précisait le but de cette acquisition, faire du Parc de Lacroix-Laval un lieu de détente, un espace éducatif pour les enfants, et permettre la rencontre de la nature au plus grand nombre, à moyen terme, lorsque les travaux seront terminés, un lieu de rencontre pour séminaires, conférences, etc. Enfin, doter l'Ouest Lyonnais du poumon vert qui lui faisait défaut.

Monsieur Berger retraçait un bref historique du Château puis présentait au très nombreux public, Monsieur et Madame de La Chapelle.

Au tour de Monsieur Lancelin, Maire de Marcy-l'Etoile, de prendre la parole, pour dire combien il était honoré de recevoir à Marcy l'ensemble des personnalités du Département à l'occasion de cette inauguration.

Monsieur Lancelin précise que Marcy apprécie à sa juste valeur le bon choix qui a été fait par le Conseil Général puisqu'il conserve et protège ce havre de verdure de l'Ouest Lyonnais. Il rappelle que la famille Lacroix-Laval est à l'origine de Marcy.

C'est par un don très important du Comte de Lacroix-Laval et une participation des habitants qu'une église et un bâtiment à usage de Mairie et d'école ont pu être construits, et permis à Marcy de devenir une commune indépendante qui a été fondée en 1872 « par mon arrière grand-père, Jean Collomb ». S'adressant à M. Palluy, Monsieur Lancelin souligne que cette inauguration est un événement très important pour tous les Marcyllois et ajoute : « J'ai l'honneur de vous remettre, Monsieur le Président, la médaille d'honneur de la Commune de Marcy qui porte sur son écusson la devise du Comte de Lacroix-Laval que nous avons adoptée : « **Il faut vouloir** » ».

Monsieur Lancelin présente la Clique de Marcy qui, sous la direction de son Chef, interprète en alternance avec la Fanfare de Bad et le Steel Band Anglais, plusieurs morceaux de son répertoire.

Belle journée, le parc a été sauvé de la « bétonite »; à la place des milliers d'étudiants prévus en 1968, ce seront les promeneurs, les flâneurs, les amoureux de la nature qui pourront profiter de ce magnifique parc naturel.

*
* *

Octobre 1985 : Les 5 courts de tennis édifiés par la Municipalité avec le concours de M. Roche, Architecte, de M. Bresse de la SLETEC, sont remis au Tennis Club de Marcy, association nouvellement créée que préside M. Yves Moreau, Docteur Vétérinaire, Conseiller Municipal de Marcy.

Association qui va prendre un essor fulgurant puisque la première année 200 personnes adhèrent au Club, 80 jeunes de moins de 13 ans sont inscrits à l'école de tennis.

Aujourd'hui, le Tennis Club de Marcy qui compte 300 pratiquants, est devenue la plus importante association de la Commune. C'est un succès et la Municipalité peut être fière de son investissement.

Le nouveau visage de Marcy

1987 : Les constructions se terminent, les nouveaux habitants affluent, le village se transforme, c'est une population jeune qui arrive; pour faire face à cette démographie galopante, le Conseil Municipal et la Courly lancent la construction de 8 classes supplémentaires, à l'Ecole Publique; 5 classes sont financées par la Courly et 3 classes par la Commune.

Le Mail Central avec placettes, espaces verts fait la liaison entre le Centre Commercial, le bourg historique, et la Maison du Mail qu'entourent les petits immeubles de la SOLLAR. Espace de détente qui offre une perspective agréable à la vue, et donne un certain cachet à notre village.

Octobre 1988 : Enfin ! Une décennie d'efforts constants menés jour après jour, pour aboutir au résultat que nous avons sous les yeux.

Monsieur Lancelin et son Conseil Municipal au grand complet, sont là pour accueillir toutes les personnalités venues inaugurer le Centre Commercial, la Poste, le Centre Médico-social, la Halte-garderie, les 8 nouvelles classes du Groupe scolaire, nous remarquerons :

M. Bernard Coquet, Sous-Préfet
M. Jean Besson, Député
MM. Vallon, représentant le Président de la Courly, et Mathieu, Sénateur
M. Alain Mérieux, 1er Vice-Président du Conseil régional
M. Georges Barriol, Conseiller Général
MM. les Maires des Communes environnantes
Mlle Anchin et Mme Martinez, Inspectrices Départementales
M. Laramas, Directeur de D.D.A.S.S.
M. Paillasson, Directeur de la Poste du Rhône
M. Giraud, Receveur Municipal
M. le Capitaine Maillette et M. l'Adjudant chef Bassot
M. Dumas, Directeur Général de la SERL
M. Moser, Directeur de la Société Patrimo
MM. les Directeurs de nos Grandes Ecoles et Etablissements.

Monsieur Lancelin inaugure l'Ecole Publique.
On reconnaît M. Coquet, Sous-Préfet; M. Besson, Député; M. Barriol, Conseiller Général.

Inauguration du Centre Médico-Social par M. Barriol, conseiller général

Dans son allocution de bienvenue, M. Lancelin retraça toutes les étapes, évoqua toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver à ce résultat, il dit sa joie et sa fierté pour le travail accompli, et cela pour le bien de tous les Marcyllois.

Il remercia toutes les personnalités présentes, et en particulier tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce magnifique projet.

Pour l'Ecole, M. Roche, Architecte.

Pour le Centre Commercial, la Poste et le Centre Médico-social, MM. Giraud et Morlet, Architectes.

Sans oublier les Responsables régionaux, des P.T.T., de la D.D.A.S.S., qui ont apporté leur concours, afin que ces équipements puissent se réaliser.

Plusieurs orateurs se sont ensuite succédé à la tribune :

M. Coquet, Sous-Préfet, M. Paillasson, Directeur des Postes, Mlle Anchin, Inspectrice Départementale.

Tous ont reconnu l'utilité d'un tel équipement, et avoir été agréablement surpris par l'esthétique de l'ensemble, s'intégrant bien au site, et créant ainsi, avec le bourg historique, un deuxième centre d'animation pour les habitants du village.

Une étape importante dans l'évolution de Marcy vient d'être franchie, mais avec le dynamisme qui le caractérise, le Conseil Municipal a déjà lancé d'autres investissements, en particulier l'agrandissement de la Maison de la Rencontre avec « Club House » pour le tennis, une salle de danse, trois salles pour la musique, une salle pour la poterie et peinture sur porcelaine, et une salle pour les jeunes, plus les communs.

De plus, la Municipalité vient d'acquérir un terrain pour la construction d'une salle des sports.

Ces deux projets sont en cours d'étude dans des Cabinets d'Architecture. Ils viendront compléter les équipements existants pour le plus grand bien des Marcyllois.

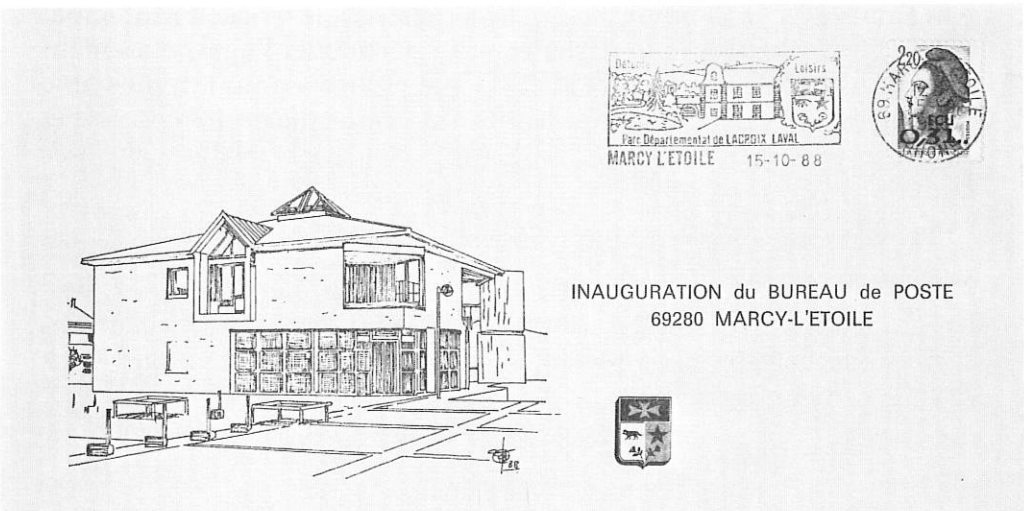

Inauguration de la Poste. Timbre et Flamme du Premier jour.

Evolution démographique de Marcy-l'Etoile

1872 : 310 habitants

1900 : 310 habitants

1962 : 415 habitants

1980 : 1033 habitants

1986 : 2377 habitants

1988 : 2509 habitants

Ces quelques chiffres donnent une idée plus précise de l'évolution démographique de notre village; c'est à une réelle transformation que nous assistons.

1872 - 1988 : 116 ans d'existence, huit Maires se sont succédés. Ils ont tous œuvré pour faire de Marcy-l'Etoile un village où il fait bon vivre; le but a été atteint, qu'ils en soient tous remerciés.

FIN

Vue aérienne de Marcy-l'Etoile et des Etablissements Mérieux

Editeur : Mairie de Marcy-l'Etoile 69280
Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie SIMON - 69004 LYON
Dépôt légal Mai 1990

Imprimé en France

"IL FAUT VOULOIR"